

**LE MONDE CHANGE**

*avec les Verts*

**CHANGEONS  
LE MONDE**

SE RÉAPPROPRIER  
LES GRANDS CHOIX  
**DE SOCIÉTÉ**  
RÉORIENTER  
ET RECONVERTIR  
L'ÉCONOMIE  
RELOCALISER  
LES ACTIVITÉS  
REDISTRIBUER  
LES RICHESSES

**2007**

**L'ÉCOLOGIE**  
*Les Verts* 

## A/ L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

- REPENSER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ..... P. 10
- POUR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE ..... P. 13
- LA NATURE : UNE RICHESSE ET NON UNE CONTRAINTE ..... P. 15
- L'EAU, PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ ..... P. 17
- PASSER D'UNE LOGIQUE DE SOIN À UNE LOGIQUE DE SANTÉ,  
LIER SANTÉ ET ENVIRONNEMENT ..... P. 18
- POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN URBANISME  
ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES ..... P. 20

## B/ ENGAGER LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE, ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DE PLEINE ACTIVITÉ ET UN REVENU GARANTI POUR TOU-TE-S

- DES MESURES FISCALES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE,  
PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ÉCOLOGIQUE ..... P. 24
- LES SERVICES PUBLICS : OUTILS DU VIVRE ENSEMBLE  
ET DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ..... P. 26
- CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE ..... P. 27
- L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLURIELLE ..... P. 29
- DIALOGUE SOCIAL ET SOCIÉTAL ..... P. 31
- RENDRE LES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES  
ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES ..... P. 32

## C/ LES MÊMES DROITS POUR TOU-TE-S SUR TOUT LE TERRITOIRE

- BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR ..... P. 34
- POUR DES DROITS EFFECTIFS ..... P. 39
- POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE ..... P. 43
- UNE AMBITION POUR LES OUTRE-MER : L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ ..... P. 46
- SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE ..... P. 47
- DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S ..... P. 50
- REFONDER L'ÉCOLE ..... P. 52
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONJUGUER EXCELLENCE ET DIVERSITÉ ..... P. 55
- POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ..... P. 56
- DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE ..... P. 57
- VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MEDIA  
ET DES OUTILS DE COMMUNICATION ..... P. 59

## D/ DES INSTITUTIONS ET UNE SOCIÉTÉ À DÉMOCRATISER

- VERS UNE SIXIÈME RÉPUBLIQUE ..... P. 62
- POUR UNE ARCHITECTURE TERRITORIALE ET UN FÉDÉRALISME DIFFÉRENCIÉ ..... P. 64
- DE NOUVEAUX LIEUX DE PARTICIPATION CITOYENNE ..... P. 65
- DES TERRITOIRES DE PROJET À APPROFONDIR, UN ÉTAT RÉGULATEUR ..... P. 66

## E/ REDONNER DU SENS AU PROJET EUROPÉEN

- CE QUI DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE ..... P. 68
- LES MESURES IMMÉDIATES QUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS  
DOIT PROPOSER À LA COMMISSION ET AU CONSEIL ..... P. 71
- UNE EUROPE POLITIQUE, MODÈLE ALTERNATIF AU MODÈLE DOMINANT ..... P. 72

## F/ POUR UNE ALTERNATIVE À LA MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE

- CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL ..... P. 74
- UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR UNE COOPÉRATION SOLIDAIRE ..... P. 77
- POUR UNE POLITIQUE DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT,  
POUR UNE DIMINUTION DU BUDGET MILITAIRE ET UN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE ..... P. 78

# POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ, INVERSONS LA TENDANCE

## Faire de chaque citoyen un acteur conscient

**ATTAQUES** contre les droits démocratiques. insécurité sociale croissante, dégradation des services publics et recul de l'État-providence, sous l'effet de politiques soumises au diktat d'une adaptation de notre société aux exigences de la mondialisation libérale, depuis des années à des degrés divers c'est le résultat des politiques libérales et sociales libérales. Voilà 4 ans maintenant que la droite est revenue aux affaires, ce sont quatre ans qui n'ont fait qu'aggraver la situation, 4 ans de reculs aussi dans le domaine environnemental, avec un gouvernement qui s'est érigé en syndicat des lobbies de la chasse, des bétonneurs du littoral, de la route, de l'industrie chimique, du nucléaire, des OGM, et qui brille par son inaction face aux changements climatiques et à la crise de l'énergie. Quatre ans de contre-réformes.

**CETTE ENTREPRISE** de démolition a été menée avec constance, en dépit des oppositions qu'elle n'a cessé de rencontrer parmi les classes défavorisées et une partie des classes moyennes, grandes victimes de cette politique, ce qui montre le peu de cas que ce gouvernement fait de la démocratie. Mais pouvons-nous en douter ? Lorsque nos dirigeants ne cessent de marteler, jour après jour, et les

media derrière eux, que c'est l'économie qui commande et que le politique ne peut rien faire, si ce n'est à la marge, il n'est pas étonnant que la politique suscite une défiance croissante chez le citoyen.

**ET POURTANT,** contrairement à ce que l'on entend souvent, nos concitoyens manifestent en maintes circonstances leur intérêt pour le débat et pour l'action collective, même s'ils le font en dehors des partis politiques et des institutions : ainsi, les banlieues défavorisées ne sont pas seulement des lieux de désespérance, elles témoignent souvent d'une grande richesse d'initiatives ; et regardons avec quel "appétit" de débat la société s'est saisie du projet de traité constitutionnel pour l'Europe, ou encore l'intérêt que suscitent les projets d'aménagement et les choix publics qui touchent à notre vie quotidienne.

**ON PARLE BEAUCOUP** de la crise de la politique. Pourtant, face aux urgences actuelles, nous avons plus que jamais besoin de politique. Ce qui est en cause en réalité, c'est notre modèle étriqué de démocratie représentative, qui érige un mur entre "dirigeants" et "dirigés" et qui a peur des citoyens conscients. C'est le politique lui-même qui se discrédite, lorsqu'il s'efface devant l'économie et les

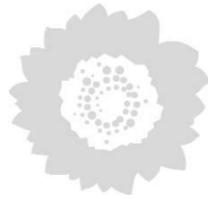
experts, censés dicter les seules solutions possibles, en l'absence de tout débat démocratique. Si, en effet, il n'y a qu'une seule réponse possible, s'il n'y a plus de projet, à quoi sert donc le politique ?

**NOUS NE VOULONS PLUS** de cette politique-là. Nous voulons donner à la politique le rôle qui devrait être le sien dans la société : donner du sens à notre vie commune, permettre à chacune et à chacun d'entre nous de se retrouver dans une aventure collective. Pour cela, la politique ne peut plus rester le domaine réservé de professionnels de la politique, elle doit être largement partagée : c'est pourquoi les citoyens doivent se réapproprier le pouvoir de décision.

**RENDRE CE POUVOIR** au citoyen, c'est d'abord lui assurer une vie décente, car personne ne peut remplir vraiment son rôle de citoyen s'il vit dans l'angoisse du lendemain, c'est reconnaître sa dignité et sa valeur quelle que soit sa situation.

**C'EST DONNER** à une vie associative riche et indépendante les moyens de se développer.

**C'EST AUSSI PRÉSERVER** et développer les services publics, en démocratiser profondément la gestion, au plus près des personnes intéressées.



**C'EST REFUSER** que le travailleur perde sa qualité de citoyen lorsqu'il franchit la porte de l'entreprise.

**C'EST INSTAURER** à tous les niveaux la démocratie participative, en permettant à chacun de participer à l'élaboration des décisions qui le concernent, c'est accepter les débats publics contradictoires sur toutes les grandes questions de société, au lieu de décider dans le secret.

**C'EST ENFIN DÉMOCRATISER** les institutions de notre République, renforcer la décentralisation en lui donnant des règles claires et les moyens réels de son exercice, généraliser les évaluations des politiques publiques et rendre compte aux citoyens de l'action de ses élus, assurer le renouvellement des représentants politiques en interdisant tout cumul de mandats et en limitant le cumul continu de ceux-ci dans le temps.

**NOUS VOULONS** promouvoir cette autre conception de la politique. L'approfondissement de la démocratie conditionne aujourd'hui la capacité de la société à maîtriser son avenir, au lieu d'être le jouet des forces économiques dominantes.

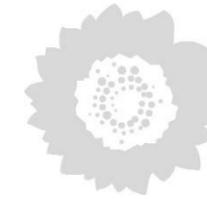
## Répondre aux urgences

Il n'y a pas de temps à perdre. Notre société est confrontée à des urgences, environnementales, sociales et démocratiques :

**URGENCE ENVIRONNEMENTALE** à l'échelle planétaire, avec les changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre, dont nous commençons à ressentir les conséquences dramatiques ; avec les prémices de la fin de l'ère du pétrole et de l'énergie à bon marché ; avec les pollutions qui dégradent les milieux de vie, jusqu'aux points les plus reculés de la terre ; avec la disparition accélérée des espèces animales et végétales qui, par son ampleur, s'apparente à une nouvelle grande extinction ; avec les risques pour l'alimentation et la santé des sociétés humaines, résultant de

l'appropriation par quelques firmes multinationales des biens communs comme l'eau, les ressources naturelles et les tentatives de mainmise sur le vivant, comme en témoignent les combats sur les brevets et sur les OGM ; menaces encore liées à la fuite en avant du nucléaire, où les fins civiles et militaires sont étroitement liées. L'avenir ne sera soutenable pour tous les habitants de la planète que si une décroissance de l'empreinte écologique des pays riches est amorcée : décroissance de l'exploitation des ressources non renouvelables, des profits et des revenus des 20 % les plus aisés, de la fabrication et de la vente d'armes, du gaspillage énergétique, des transports routiers et aériens...

**URGENCE SOCIALE**, avec la généralisation progressive de la précarité économique et sociale et l'attaque en règle contre le code du travail, le développement de nouvelles pauvretés et des mécanismes d'exclusion, en particulier pour l'accès au logement, à l'éducation et aux soins, la dégradation et la privatisation des services publics, le recul des protections sociales et des dispositifs de solidarité. Les capacités publiques d'intervention sont menacées par la pression croissante qui s'exerce sur les ressources de l'État et des autres collectivités publiques, pour deux raisons principales : la diminution de la fiscalité sur les entreprises, conséquence de la liberté de circulation des capitaux, qui met les États en concurrence les uns avec les autres et conduit à



un alignement des taux d'imposition vers le bas ; la réduction spectaculaire de la part des salaires par rapport à celle des profits au cours des 20 dernières années, qui a réduit d'autant les rentrées fiscales et les cotisations assises sur les salaires et sur la consommation.

**URGENCE DÉMOCRATIQUE**, face aux politiques et aux lois liberticides de ces dernières années, qui réduisent les droits de la défense, organisent la discrimination entre les différents groupes sociaux en s'attaquant prioritairement aux plus faibles et en s'efforçant d'opposer les pauvres entre eux, coupent les vivres aux associations facteurs de lien social, abandonnent les politiques préventives au profit des réponses policières répressives, comme on l'a vu avec l'instauration de l'état d'urgence dans les banlieues défavorisées, engage une politique de l'immigration indigne, au mépris des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

### Cette situation appelle des réponses urgentes

**BIEN SÛR**, il nous faudra revenir sur les réformes régressives imposées par ce gouvernement, mais cela ne peut tenir lieu de projet. Au fond, la question à laquelle nous sommes confrontés et qui fait débat entre les écologistes et les différents courants de la gauche est la suivante, c'était déjà la même en 1997 et en 2002 : pouvons-nous régler les grands

problèmes du monde actuel dans le cadre d'un système économique mû par la seule logique du profit et qui tend à transformer tout ce qu'il touche en marchandise, jusqu'à la culture et l'air que l'on respire, un système qui érige en valeur suprême la concurrence de tous contre tous, qui méprise la peine des êtres humains comme la beauté de la nature, pourvu qu'il y ait quelque argent à prendre ? Pouvons-nous nous contenter d'aménager ce système qui montre tous les jours sa faillite, afin de le rendre plus acceptable, ou faut-il rompre progressivement, mais résolument, avec sa logique, en opposant la volonté politique à la fatalité économique ? Pour nous, c'est cette dernière voie qu'il faut prendre, et c'est l'objet des propositions que nous faisons pour la prochaine législature.

**L'ORIGINE** des crises, en France comme dans les autres pays européens et dans le reste du monde, réside en effet dans notre modèle de développement lui-même.

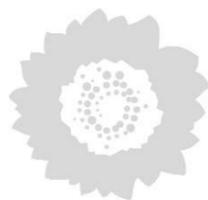
**CE MODÈLE** de développement capitaliste détruit toutes les barrières à la libre circulation des capitaux et des marchandises ; il couvre désormais la terre entière et met en concurrence les travailleurs des différents pays, tendant à aligner les salaires et les conditions de travail vers le bas. C'est ce qui explique qu'une partie des salariés s'appauvrit, au moment même où les profits des grandes firmes atteignent des niveaux records.

**CE MODÈLE**, qui méprise les travailleurs, gaspille les ressources naturelles et s'accompagne de pollutions croissantes, dont la charge repose sur la société, car il est productiviste par nature, il est fondé sur la production sans limite, quels que soient l'intérêt et l'usage de ses produits. Dégradation de l'environnement et régression sociale vont de pair, elles sont liées comme les deux faces d'une même médaille.

**LES EXEMPLES** de ces gaspillages peuvent être cités à profusion : multiplication des transports inutiles, lorsque les différents constituants d'un pot de yaourt traversent l'Europe entière avant d'aboutir sur les étals du supermarché ; ou encore, subvention d'une main à des activités polluantes, tandis que de l'autre on dépense des sommes importantes pour traiter la pollution. Où est, dans tout cela, la création de richesses pour la société ?

**NOUS DEVONS** nous attaquer à ce modèle de développement qui a fait son temps, en réorienter radicalement les objectifs pour aller vers une société économe de ses ressources, plaçant le développement de l'être humain au cœur de ses finalités, en agissant pour cela à toutes les échelles d'intervention possibles : au niveau mondial, européen, national, local. Nous sommes porteurs de ce projet de transformation.

**POUR CELA**, l'action publique est indispensable, mais elle ne suffit pas, elle ne peut réussir que si elle



s'appuie sur l'action consciente des citoyens, sur les mobilisations altermondialistes qui se développent dans les différents pays, sur l'action des syndicats dans l'entre-

prise, sur le tissu associatif, sur les initiatives dans les quartiers, sur les comportements civiques de chacune et de chacun d'entre nous dans tous ses gestes quotidiens.

**LA SOCIÉTÉ** ne se change pas par décret, le changement sera une œuvre collective : le changement que nous voulons est l'affaire de tou-te-s.

## Ce que nous voulons changer

**COMMENT** engager ces transformations et que proposons-nous dans notre projet pour la prochaine mandature ?

**C'EST EN CONSTRUISANT** des alliances à tous les niveaux, mondial, européen et national que nous pourrions promouvoir un modèle de développement alternatif à la mondialisation libérale. Tel est notre premier objectif.

**AU NIVEAU NATIONAL**, le projet des Verts propose un ensemble de réformes visant à engager la transformation de notre modèle de développement, au delà de l'abrogation des dispositions scélérates prises par la droite au pouvoir. Même si une seule législature ne peut suffire à opérer ce changement, il s'agit de franchir dans les cinq prochaines années une première "marche", qui apporte des avancées significatives en réponse aux urgences, autour des objectifs suivants :

- Mettre l'écologie au cœur des politiques publiques – énergie, transports, amé-

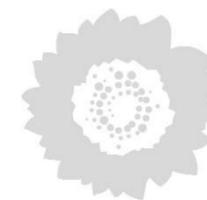
nagement du territoire, protection de la nature, santé, agriculture, etc. – afin de tendre vers une société plus sobre, économe en ressources, réduisant son empreinte écologique, agissant selon les principes de précaution et de prévention au lieu de se borner à réparer les dégâts, relocalisant les activités économiques et où les territoires maîtrisent leur développement.

- Vers une société de "pleine activité" et vers un revenu d'existence pour tous, afin de garantir une réelle autonomie des personnes, sécuriser les parcours professionnels, reconnaître l'apport de chacun à la collectivité à travers toutes sortes d'activités sociales. En même temps, les salariés se verront reconnaître des droits nouveaux dans l'entreprise ; les entreprises publiques, dont la gestion sera profondément démocratisée et les différentes formes d'économie sociale et solidaire seront les principaux vecteurs de ces transformations.

- Des mêmes droits pour tous et sur tout le territoire, par la lutte contre les discriminations, par des politiques garantissant l'accès au logement, à la santé, à l'éducation. La révolte de novembre 2005 est le révélateur d'un apartheid urbain et social dont l'éradication doit être l'un des objectifs essentiels d'une politique de transformation.

- Ces changements passent par une démocratisation de l'État, dans son fonctionnement, dans la préparation des décisions, dans le développement d'évaluations publiques des politiques, dans sa fiscalité. Cette réforme doit se manifester à travers le passage à une VI<sup>e</sup> République fondée sur l'initiative citoyenne, la démocratie participative et le renforcement des droits du Parlement.

**AU NIVEAU EUROPÉEN**, les Verts constatent que le refus par les peuples français et néerlandais du Traité constitutionnel pour l'Europe a fait apparaître au grand jour la crise de sens du projet de



construction européenne, bâti sur l'édification d'un vaste marché commun. La relance de la construction européenne est inséparable de la définition d'un autre modèle de développement, celui d'une Europe écologique, sociale, démocratique et solidaire.

Nous devons avancer parallèlement sur deux plans :

- Travailler à réorienter profondément les politiques communautaires, pour donner une véritable reconnaissance aux services publics et reconnaître leur primauté sur le droit de la concurrence, protéger les droits sociaux et harmoniser la fiscalité, mettre l'écologie au centre des politiques dans le domaines des transports, de

l'énergie, de l'agriculture, donner corps à une citoyenneté européenne pour tous les résident-e-s.

- Ouvrir un débat citoyen à l'échelle de l'Europe pour redéfinir les fondements de l'Union, à travers une constitution qui ne traite pas des contenus des politiques, mais qui définit les valeurs, les droits humains fondamentaux, les règles du jeu démocratiques et qui reconnaisse la primauté du principe d'intérêt général sur le droit de la concurrence et du principe de précaution contre la fuite en avant productiviste.

**AU NIVEAU MONDIAL**, les Verts proposent de :

- Mener une politique de paix et lutter contre la prolifération et pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive.
- Construire un monde multipolaire fondé sur une démocratisation des institutions internationales.
- Manifester notre solidarité avec les peuples des autres pays, sans nous laisser opposer les uns aux autres par la concurrence organisée par les firmes multinationales.
- Œuvrer à de nouvelles règles du jeu au plan mondial, afin d'encadrer la circulation des capitaux et des marchandises : ce n'est pas à l'OMC de dicter sa loi, la libre circulation des marchandises doit être subor-

donnée à la reconnaissance de la notion de biens communs (eau, santé, culture, éducation...) et au respect de règles sociales, environnementales, sanitaires et culturelles, sous peine d'alignement des sociétés vers le bas.

- Réorganiser l'architecture des institutions internationales et soumettre la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'OMC à l'ONU et aux normes de l'Organisation Internationale du Travail, de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'UNESCO et d'une Organisation Mondiale de l'Environnement à créer.

- Reconnaître le droit des pays et des grandes régions du Sud à assurer leur souveraineté alimentaire.

- Annuler inconditionnellement la dette des pays les moins avancés et reconstruire les relations avec ces pays sur la base d'une coopération solidaire.

Certaines de ces décisions peuvent être prises de manière unilatérale, les autres donnent le sens de l'action que nous développons au plan international.

Changer la société et le quotidien de nos vies, oui c'est possible !

Se réappropriier les choix de société, réorienter et reconverter l'économie, relocaliser les activités, redistribuer les richesses, tel est le projet que nous soumettons au débat pour 2007.



CHAPITRE A



# L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

• REPENSER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE .....	P. 10
• POUR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE .....	P. 13
• LA NATURE : UNE RICHESSE ET NON UNE CONTRAINTE .....	P. 15
• L'EAU, PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ .....	P. 17
• PASSER D'UNE LOGIQUE DE SOIN À UNE LOGIQUE DE SANTÉ, LIER SANTÉ ET ENVIRONNEMENT .....	P. 18
• POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN URBANISME ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES .....	P. 20

## REPENSER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Une politique énergétique ne peut qu'être guidée par une vision à long terme tant la production que la consommation d'énergie sont liées à des investissements lourds, qu'il s'agisse des réseaux de transport – routiers ou ferroviaires – des centrales nucléaires, ou plus globalement de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, l'essentiel de notre approvisionnement repose sur des sources d'énergie non-renouvelables (fossiles et nucléaire). Sur le plan international, l'extrême prodigalité des pays industrialisés et le développement des pays du Sud accélèrent la consommation énergétique. Les conflits pour l'accès aux sources d'énergie avec les crises potentielles d'approvisionnement représentent une menace grandissante pour le maintien de la paix dans le monde. L'ensemble des pays industrialisés, mais également des puissances

émergentes comme l'Inde ou la Chine, doivent montrer l'exemple à l'ensemble de la communauté internationale. Leur politique énergétique doit être réorientée et basée sur le long terme avec un développement sobre et économe, accompagné d'un approvisionnement axé principalement sur des sources d'énergie renouvelables. Une telle orientation, la seule à pouvoir garantir un avenir énergétique stable, doit commencer dans les meilleurs délais. En France, cette réorientation doit se traduire par la sortie du nucléaire et la diminution par 4 de l'émission gaz à effets de serre d'ici 2030 accompagnées de la réduction de la consommation pétrolière. Cette politique passe par la mise en place d'un plan ambitieux de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

### Sortie du nucléaire, au plus tard, en 2030

Le nucléaire n'est pas la réponse aux grands enjeux énergétiques de notre siècle. De plus, il représente un risque inacceptable avec la menace grandissante des actes de malveillance et le danger que fait peser sur la paix internationale la prolifération nucléaire. À l'instar de certains autres pays de l'Union européenne, telle l'Allemagne, nous estimons qu'une programmation de sortie du nucléaire s'impose. Ce sera l'objet d'une loi de programmation de sortie progressive du nucléaire dont le but sera la fermeture des centrales d'ici à 2030. Fessenheim serait fermée en 2008, Civaux et Chooz en 2030. Cela nécessitera un audit général de sûreté du parc pour permettre d'identifier les premiers réacteurs à arrêter prioritairement. Celle loi prévoira aussi l'abandon d'ITER, de l'EPR et de la filière MOX, ainsi que la reconversion du centre de retraitement de La Hague, le renoncement à l'enfouissement

irréversible des déchets et la fermeture du site de Bure. La réorientation des crédits de la recherche publique sur l'énergie s'impose. Actuellement 90 % du budget est consacré au nucléaire et moins de 2 % aux énergies renouvelables ! Les crédits de la recherche doivent se répartir selon le schéma : 1/3 à la sobriété et l'efficacité énergétique, 1/3 aux énergies renouvelables, 1/3 à l'amélioration des performances dans l'usage des hydrocarbures, la sûreté, la gestion des déchets et le démantèlement des installations nucléaires. Cette sortie programmée du nucléaire devra s'accompagner d'une mise en place volontariste de reconversion des territoires concernés.

### Plan de maîtrise de l'énergie

Nous partons du constat qu'il faut renverser notre regard habituel sur l'énergie. Il est évident qu'en amont, nous devons consommer mieux et moins, avant de se poser la question des moyens à mettre en oeuvre pour la production.

Nous soumettrons au Parlement une loi d'orientation sur la maîtrise d'énergie, qui aura pour principes conducteurs :

**La sobriété énergétique** qui consiste à supprimer les gaspillages absurdes et coûteux à tous les niveaux de l'organisation de notre société et dans nos comportements individuels. Elle répond à l'impératif de fonder notre avenir sur des besoins énergétiques moins boulimiques, mieux maîtrisés, plus équitables. Elle s'appuie sur la responsabilisation de tous les acteurs, du producteur au citoyen.

**L'efficacité énergétique** qui consiste à réduire le plus possible les pertes par rapport à la ressource utilisée. Le potentiel d'amélioration de nos bâtiments, de nos moyens de transport et des appareils que nous utilisons, est en effet considérable : il est possible de réduire d'un facteur 2 à 5 nos consommations d'énergie et de matières premières à l'aide de techniques déjà largement éprouvées.

**Les énergies renouvelables (ENR) :** les actions de sobriété et d'efficacité réduiront nos besoins d'énergie à la

## REPENSER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE [SUITE]

source. Le solde doit être fourni à partir d'un bouquet d'énergies renouvelables. Bien réparties, décentralisées, ayant un faible impact sur l'environnement, les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, biomasse...) sont les seules qui permettent d'équilibrer durablement nos besoins en énergie avec les ressources de notre planète. La reconversion des territoires est possible et permet de nombreuses créations d'emploi dans ce secteur. L'attribution des permis de construire sera conditionnée à l'installation de sources de production d'énergie renouvelable (biomasse, solaire thermique, photovoltaïque, petit éolien...)

La mise en place d'un scénario de maîtrise de l'énergie couplé avec un développement des ENR permettra de se passer de l'énergie nucléaire et de réduire considérablement la consommation d'autres sources d'énergie fossile.

L'objectif pour 2030 doit être d'une part l'augmentation du rendement global du système énergétique français à 75 % (contre environ 45 % aujourd'hui) par une diminution des pertes dues à la production, au transport et à l'utilisation et d'autre part l'augmentation de la part d'électricité produite par les ENR à plus de 50 %.

Un programme pluriannuel d'investissement doit être défini sur la base du schéma : 1/3 sobriété, 1/3 efficacité, 1/3 ENR.

### Division par 4 de l'émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030

Les travaux du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Etude du Climat) ont démontré, sans doute possible, le lien entre l'augmentation des GES

(en particulier du CO<sub>2</sub>) due aux activités humaines et le réchauffement climatique, avec ses conséquences de plus en plus dramatiques. A ce problème s'ajoute celui de la crise imminente de l'approvisionnement pétrolier.

La nouvelle politique énergétique doit répondre aux défis urgents posés tant par le dérèglement climatique que par la crise de l'approvisionnement. Elle doit couvrir l'ensemble des politiques nationales, non seulement le transport et l'énergie, mais également l'habitat, l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'industrie, le tourisme etc...

C'est un véritable plan de lutte contre le dérèglement climatique et la dépendance pétrolière qui doit être élaboré d'urgence.

Il suppose :

- La réduction de la part des combustibles fossiles dans la production d'électricité, notamment par la mise en place d'un plan de maîtrise de l'énergie permettant de stabiliser, puis de réduire à l'horizon 2030 notre consommation d'énergie primaire à moins de 50 %. Ce plan, couplé au développement des énergies renouvelables qui fourniront plus de la moitié de l'électricité produite en 2030, permettra de réduire considérablement le recours aux sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz) dans ce secteur.

- Une planification décentralisée de la réduction des émissions de GES. En effet, la politique d'économies et d'utilisation rationnelle de l'énergie doit être présente à chaque niveau de collectivités (au minimum régions et communes - voire collectivités de communes) avec attribution de quotas d'émissions et d'objectifs de réduction.

L'objectif est que toutes les collectivités se sentent concernées et participent à l'effort.

- Un plan climat plus ambitieux, qui englobe la totalité des secteurs industriel et agricole et ne tolère plus aucune exception comme c'est actuellement le cas, en commençant par une prise en compte dans le prix des produits de grande consommation de leur part dans l'émission de GES (notamment via les transports induits). De plus, ce plan mettra en place une interdiction progressive des intrants agricoles les plus productifs de GES, notamment les engrais azotés, responsables de 12 % du total des GES de la France.

### Un plan d'urgence pour les transports

Dès le début de la mandature, un plan d'urgence doit être mis en place pour rattraper le retard très important pris par le secteur ferroviaire vis-à-vis de la route et réduire la demande de transports par la réduction des déplacements contraints.

Les transports constituent un enjeu majeur du point de vue de notre dépendance pétrolière (65 % des produits pétroliers) et de l'émission de gaz à effet de serre (28 % des émissions de CO<sub>2</sub>, en augmentation de 21 % entre 1990 et 2001). Au niveau européen, pour le transport des marchandises, la route représente 44 % contre 8 % pour le rail. La prédominance de la route est encore plus marquante pour les passagers, le transport routier représentant 79 % tandis que le transport aérien s'apprête à dépasser le chemin de fer qui plafonne à 6 % ! Il faut saisir les autorités de Bruxelles d'un mémorandum comprenant une série de mesures à mettre en oeuvre

## REPENSER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE [SUITE]

au niveau européen. L'explosion des mobilités se traduit à l'échelle européenne et une bonne partie des décisions majeures relatives aux transports se prennent désormais à Bruxelles.

Il apparaît donc essentiel de s'engager avec détermination sur une concertation européenne aboutissant sur :

- Le financement prioritaire d'infrastructures ferroviaires, le soutien à la voie d'eau et au cabotage maritime et l'augmentation des moyens financiers afférents.
- L'harmonisation sociale par le haut.
- L'harmonisation de la fiscalité sur le gazole.
- La tarification de la route intégrant les coûts externes.
- Un plan de reconversion pour les routiers.
- La mise en œuvre d'une taxation sur le kerosène pour les vols intérieurs à l'UE.
- La reconnaissance et la définition d'un service public ferroviaire européen.
- L'accélération de la réduction des normes de pollution applicables aux véhicules, l'étiquetage des véhicules individuels, des deux roues motorisés et des camions en fonction de leur niveau de pollution pour permettre aux collectivités d'appliquer des règles restrictives aux véhicules les plus polluants et incitatives aux moins polluants, le reclassement des 4X4 parmi les véhicules utilitaires légers, et donc l'application des règles les concernant.

Au niveau national, ce plan comprendra notamment la mise en place d'un collectif budgétaire redéployant les financements affectés pour les autoroutes au transport ferroviaire, l'abandon des projets d'autoroutes comme l'A51, l'A24, l'A837, l'A32... le

retour des autoroutes dans le giron public et la mise en place d'une redevance pour les poids lourds (RPLP) sur le réseau non concédé, qui alimentera l'Agence de Financement des Infrastructures terrestres (AFITF). Dans un contexte de forte hausse du gazole, des mécanismes doivent être trouvés pour que les hausses des coûts du transport routier soient répercutées sur les chargeurs. Il faut également doubler les budgets consacrés à l'investissement en faveur des transports collectifs urbains et aux Trains Interrégionaux (TIR) et attribuer une part de la TIPP au fonctionnement des transports des collectifs urbains.

Un fonds national d'aide à l'innovation en matière de mobilité verra le jour. Il sera chargé de la promotion des modes alternatifs de transport : co-voiturage, auto-partage, locations de vélos, PDE, centrales de mobilité, etc. et sera accompagné d'un "chèque transport" favorisant l'utilisation par les usagers des modes alternatifs plutôt que la voiture en solo.

Une série d'autres mesures permettra de réduire la place de la voiture et ses effets nocifs : réduction de la vitesse sur routes et autoroutes, bridage des moteurs neufs, création d'un "code de la rue" définissant des règles applicables en ville et inscrit dans le Code

de la route. Les Verts demandent également le renforcement de la politique de sécurité routière et de la répression de la délinquance routière, la décentralisation aux collectivités de l'intégralité des politiques de stationnement et une réglementation encadrant la publicité des véhicules automobiles (au même titre que celle appliquée au tabac et l'alcool).

Enfin la poursuite de l'objectif de réduction drastique des gaz à effet de serre nécessitera des politiques ambitieuses en matière d'aménagement du territoire, pour favoriser une rénovation urbaine autour des réseaux de transport collectif, ainsi qu'en matière d'organisation du travail pour réduire les trajets et favoriser les déplacements hors heures de pointe.

## POUR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE

**Depuis le début du Marché Commun agricole, la paysannerie a quasiment disparu, mettant à mal la ruralité désertée. Le productivisme qui sévit dans le milieu agricole ne respecte aucunement le principe de précaution, pourtant maintenant inscrit dans la Constitution. La diversité biologique est fortement affaiblie, voire moribonde un peu partout. La monoculture des maïs est dramatique pour les**

**milieux aquatiques, la surconsommation d'eau pendant les périodes d'étiage ne servant qu'à alimenter les élevages hors sol qui posent des problèmes insurmontables pour éliminer les lisiers ! Les statistiques sur la santé des consommateurs, mais surtout des utilisateurs des produits phytosanitaires montrent à l'évidence que de nombreuses maladies sont liées à l'exposition à ces molécules chimiques.**

### Une agriculture respectueuse de l'être humain, des animaux et de la nature

La France est le premier consommateur européen de pesticides et le troisième mondial. Pas moins de 76 100 tonnes ont été vendues en 2004, et la France la première en quantité par ha. Malgré la baisse en tonnage de 25 % environ, la toxicité réelle est en forte hausse. Certains produits s'utilisent avec des doses de quelques grammes par ha au lieu de 3 à 4 kg. En aucun cas les OGM ne peuvent constituer une solution, bien au contraire ! La consommation de produits phytosanitaires augmente avec l'usage des OGM. Les variétés sauvages sont toutes contaminées : les tests d'Autorisation de Mise sur le Marché ne sont pas fiables, voire réellement manipulés par les firmes. Les tests de toxicité dans le cadre des Autorisations de Mise sur le Marché des molécules pures ne sont pas conformes à la toxicité réelle constatée sur les produits commerciaux. La santé des consommateurs est donc concernée par les modes de production agricole. Ceux-ci ont donc la légitimité de choisir les modes de production et l'utilisation des OGM, par exemple par référendum. Nous voulons lancer des Etats généraux qui doivent aboutir à une rené-

gociation de la PAC, à une forte impulsion du développement de l'agriculture biologique, et ainsi permettre aux consommateurs de s'exprimer et de décider pour leur nourriture. Les Etats généraux de l'agriculture auront pour premier objectif d'arrêter la cogestion consanguine actuelle de l'alimentation par la profession agricole, et de mettre en œuvre la souveraineté alimentaire. Il faut inviter à la même table tous les acteurs de l'alimentation, de l'agriculture et surtout les consommateurs, notamment les associations qui se préoccupent de la santé par l'alimentation. Les consommateurs doivent devenir, dans le cadre d'organismes soit consultatifs (politiques de répartition des aides), soit décisionnaires (politiques de prévention, précaution et réparation des techniques agroalimentaires) des partenaires incontournables des politiques mises en place par l'Etat, les collectivités territoriales et consulaires. Les agriculteurs, qui représentent un faible pourcentage de la population ne peuvent plus être les seuls à bénéficier d'un ministère "dédié". Nous proposons la création d'un Haut Comité de l'Alimentation consultatif avec un droit de veto sur les problèmes d'innocuité des produits, l'arrêt de l'usage de tout produit systémique (Gaucho...), mais aussi de toute culture d'OGM, notamment en faisant voter par le parlement que la France est une région européenne sans OGM.

Le maïs irrigué ne doit plus être subventionné et la réglementation Reach doit être étendue aux pesticides, tout en mettant en place une évaluation énergétique des intrants, notamment des engrais.

### Vers une agriculture biologique représentant 15 % en 2012

Pionniers du bio au début des années 70, nous pointons désormais à la 13<sup>e</sup> place de l'Union européenne. L'agriculture bio ne représente que 2 % de la surface agricole nationale alors qu'elle représente 15 % en Autriche. Plus de la moitié du bio consommé en France est importé. La consommation française de produits biologiques croît sans cesse alors que les surfaces stagnent. Elles ont même baissé en 2004, un comble pour le pays précurseur en la matière ! L'agriculture biologique concourt à la protection de l'eau, à la préservation des sols et de la biodiversité, à l'autonomie technique et économique des paysans et à l'inscription de l'agriculture et de ses filières dans les territoires. Et elle occupe deux fois plus de main d'œuvre par hectare. Pour arriver à cet objectif, il est important de considérer l'agriculture bio, activité économique à part entière, comme une mesure transversale incontournable à toutes les politiques environnementales en agriculture et

## POUR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE [SUITE]

protection de la nature. C'est pourquoi, nous mobiliserons les outils de régulation des marchés pour soutenir les filières biologiques durant la phase transitoire 2005-2012.

Parallèlement, il sera créé un fonds de conversion de l'agriculture financé notamment par les économies réalisées sur les subventions non versées à l'agriculture productiviste. Ce fonds facilitera la conversion en bio afin d'accompagner le changement de modèle économique des exploitations.

Pour les paysans, il est nécessaire d'une part de mettre en place une "rémunération de reconnaissance" des bénéficiaires sociaux et environnementaux de l'agriculture biologique, et d'autre part de pérenniser les installations bio en complétant l'aide à la conversion bio par une autre répartition des subventions agri-environnementales de la PAC

Plus globalement, il faut favoriser, par toutes les réglementations déjà existantes, la relocalisation de l'alimentation par la mise en place de circuits courts (Producteurs Fermiers, AMAP, restauration hors domicile...) et aider au développement dans les zones rurales de toutes les catégories d'activité afin de pouvoir maintenir et améliorer les services de base publics, privés et socio-solidaire.

### Protection des terres agricoles de la pression du marché foncier urbain, touristique et résidentiel et installation des paysans pour faire revivre la ruralité

Le nombre d'agriculteurs diminue toujours fortement, les campagnes se désertifient, les exploitations s'agrandissent, et ceux qui veulent s'installer n'ont pas accès à la terre. Sur un

million d'hectares qui changent d'exploitant chaque année, la moitié va à l'agrandissement des exploitations voisines, 10 % à d'autres usages (routes, constructions...) et 40 % seulement à de nouvelles exploitations. Malgré les discours hypocrites, la politique agricole actuelle favorise cette situation.

Pour changer cela, créer de l'emploi agricole et façonner un territoire équilibré et accueillant, il faut aider les petites exploitations "hors normes", supprimer les critères d'âge et financiers favorisant l'agriculture productiviste dominante et aider les projets de productions de qualité dans le respect de l'environnement.

De même, la législation fiscale doit être transformée pour taxer fortement les changements de destination de terres agricoles et décourager la vente du bâti rural à d'autres fins.

Et un vrai contrôle des structures est nécessaire pour contrer l'agrandissement des exploitations existantes, notamment sous forme sociétaire, et pour encourager le travail des hommes plutôt que l'accumulation de capital et de machines.

Nous devons insuffler une politique volontariste de protection et de restauration des sols dans le cadre de la loi DTR pour arrêter la pression foncière (urbaine, touristique) par préemption dans des zones périurbaines

protégées par des agences foncières régionales. Cette politique étendra ces possibilités aux zones rurales pour installer des jeunes et mettre en place un système de fermes relais (identiques aux ateliers relais des collectivités territoriales) Elle développera et soutiendra les outils collectifs (CUMA, magasins et réseaux de vente et de transformation, groupements d'employeurs sectoriels et intersectoriels, service de remplacement, etc.) pour abaisser les coûts de production, maintenir de la plus-value au niveau des exploitations et des territoires, permettre à un maximum d'agriculteurs d'avoir des pratiques solidaires.

Les Verts veulent la valorisation maximale des composts issus de déchets à la norme agro-bio et l'arrêt des productions de compost dangereux. Il est aussi impératif que soit mis en application le contrôle de tous les épandages en qualité et en quantité pour supprimer les excédents structurels.

## LA NATURE : UNE RICHESSE ET NON UNE CONTRAINTE

Depuis le milieu des années 70, de nombreux textes européens et français, législatifs et réglementaires, ont été édictés pour la protection et le bon usage de la nature. Basés sur les grands principes de précaution, prudence, prévention, responsabilité ou encore de participation, ces textes auraient dû

permettre une diminution de l'empreinte écologique des activités humaines. Or nombre d'entre eux sont restés lettre morte par défaut de décret d'application et/ou absence de volonté politique, quand ils ne faisaient pas l'objet de dispositions contraires de la part de la droite.

### Un changement de relation à la nature

Le respect et la valorisation de la nature, la restauration du patrimoine impliquent désormais un changement radical de politique.

Une réelle protection ne peut se faire qu'en amont et nécessite de profondes réformes légales, institutionnelles et fiscales.

Par exemple :

- Une loi d'écologisation des politiques sectorielles visant à rendre incontournable le respect de la nature dans toutes les politiques publiques et à permettre une gestion globale et intégrée, transversale à toutes ces politiques. (internalisation, éco-conditionnalité, respect des textes nationaux et internationaux, procédures d'instruction, avis obligatoires, responsabilité).

- Une loi-cadre sur la protection de la nature pour rénover la loi du 10/07/76, corriger ses faiblesses et transcrire le droit communautaire (réforme de l'étude d'impact, de l'enquête publique, révision du rôle des commissaires-enquêteurs, respect du

contre-pouvoir associatif, saisine de l'Etat, contre-expertise indépendante...). Elle comprendra 4 titres spécifiques : sur la fiscalité, l'éco-conditionnalité des financements publics et l'économie de la nature, sur le schéma de services des espaces naturels, sur l'usage et la requalification des sols, sur l'organisation de la protection et gestion de la nature.

- Une contractualisation (Contrats de plan, action partenariale Région/Etablissements publics administratifs ou Région/Associations).

- Une transcription rapide du droit Communautaire, une application sans failles du droit existant et une répression de la délinquance écologique par renforcement de la police administrative et judiciaire et formation des juges.

- La création d'un corps A de l'environnement et la requalification statutaire et fonctionnelle des contractuels de l'environnement, injustement oubliés par la "loi Le Pors" en 1983.

- Le rétablissement de la dotation de l'Etat aux établissements Publics ONCFS, CSP/ONEMA, ONF et de l'aide aux associations de Protection de la Nature.

- Une écologisation des 4 taxes locales, une augmentation et une péréquation nationale de la TDENS (taxe départementale sur les espaces

naturels sensibles), une affectation des taxes existantes liées à la destruction de la nature et la création de taxes additionnelles sur la consommation de nature (sur les péages, sur le bâti, sur les surfaces imperméabilisées) pour alimenter un fonds de restauration de la nature.

- L'introduction de critères liés à la PN dans les péréquations de répartition de la DGF et l'institution d'une dotation de protection et de gestion des milieux naturels.

- La mise en place d'un plan d'éducation à l'environnement et à la nature (EDEN), pour assurer en priorité aux aménageurs, élus, exécutifs et cadres de la fonction publique une solide formation à l'environnement. Ce plan, qui comprendra des programmes d'actions spécifiques sur des publics cibles, des publications dans les organes des collectivités, des contrats de formation du ministère de l'Environnement avec les fonctions publiques, la réalisation d'émissions TV, un contrat entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Éducation nationale pour intégrer une "leçon des choses de la Nature" et de l'écologie scientifique dans les programmes scolaires de tous niveaux.

- Une loi sur la protection animale définissant un statut de l'animal sauvage et domestique, le rôle et les compétences des acteurs ainsi que les moyens des associations...

## LA NATURE : UNE RICHESSE ET NON UNE CONTRAINTE [SUITE]

### Arrêt de toute perte de diversité biologique d'ici 2010

Le rythme d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 fois supérieur à ce qu'il était aux temps géologiques et s'accélère d'année en année. 11 % des plantes et 4 % des vertébrés sont menacés. Si la cause principale de cette perte de biodiversité tient en priorité au réchauffement climatique, la destruction des habitats ainsi que les modes de culture et de pêche en sont aussi largement responsables

Il convient donc, en dehors des actions destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et des nouvelles pratiques culturelles, de prendre des mesures urgentes pour protéger les écosystèmes :

- Abrogation des dispositions anti-nature (eau, littoral, grands prédateurs, ...) et mise en chantier de dispositions correctrices, notamment sur la protection des rivières, les Parcs Nationaux et la politique sur les loup et les ours.

- Abandon des projets destructeurs, comme le projet d'extension du Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire sur les vasières de Donges-est ou le projet autoroutier qui doit traverser l'estuaire de la Charente et le Marais Poitevin.

- Soutien de tous les projets d'espaces protégés, à l'intérieur comme sur le littoral (Parc Naturel de Mer d'Iroise, des Calanques de Marseille, Zones Natura 2000 en Camargue, Var, etc.) ainsi que toutes les velléités de projets de renaturation ( littoral haut-normand, réestuarisation de fleuves côtiers) et compléter le Plan Rhône sur le modèle des actions déjà engagées sur les grands fleuves européens (Loire, Rhin, Elbe, etc.).

- Développement et renforcement du plan d'action en faveur des forêts tropicales (dont le partenariat pour les bassins du Congo et de l'Amazonie), soutien des peuples autochtones, protection des écosystèmes et les espèces des pays en développement.

## L'EAU, PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

**L'eau, élément indispensable à la vie, est une part essentielle du patrimoine mondial. La préservation de sa qualité et son utilisation équitable sont des impératifs. Sur notre planète, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 5 millions d'entre elles meurent chaque année de maladies liées à l'eau. La pénurie d'eau affecte 250 millions d'habitants de 26 pays. Les pays du Nord tendent, eux, à la surconsommation : 150 à 200 litres par jour pour un Français, 600 litres pour un Américain alors qu'un Africain en zone**

**sahélienne en consomme de 10 à 20 litres... L'eau, patrimoine commun, fait généralement l'objet d'une gestion publique. La France fait exception en ce domaine : 80 % des consommateurs reçoivent leur eau de l'un des trois grands groupes privés (Véolia, Ondéo, SAUR) qui ont accaparé le marché. Aujourd'hui, ces grands groupes étendent leur emprise sur l'ensemble de la Planète et font l'objet de résistances parfois violentes. Ils sont les principaux acteurs des accords de l'OMC et de l'AGCS.**

### Protection et économie de l'eau

**L**es ressources en eau saine se raréfient dangereusement, du fait de la diffusion généralisée de polluants - nitrates, métaux lourds, pesticides et microbes pathogènes - dans toutes les réserves en eau : nappes, lacs, étangs, rivières.

Les Agences de l'Eau, créées pour lutter contre la pollution et financées par l'application du principe "pollueur-payeur" ont échoué. Leur rôle était la prévention, elles sont devenues les bailleurs de fonds de ceux à qui profite la pollution. Ce système repose, en fait, sur le principe "pollué-payeur" qui revient à taxer les consommateurs (85 % des redevances pollution) pendant que les principaux pollueurs (les agro-industriels) sont exonérés.

Nous proposerons une réforme profonde des Agences de l'Eau et des Comités de Bassin, pour qu'ils deviennent des organismes au service de la collectivité publique et non pas des intérêts privés.

Nous souhaitons bâtir un instrument efficace de préservation du milieu naturel et de prévention des pollutions, mais également un lieu de débat démocratique où les consommateurs domestiques seront repré-

sentés en proportion de leur participation au financement de la politique de l'eau.

La coordination de la "police de l'eau", inefficace, sans moyens et jusqu'à présent dispersée a été confiée, pour l'essentiel, aux services départementaux de l'agriculture et de l'équipement. Nous proposerons le renforcement de la police de l'eau confiée à des ministères non-aménageurs (environnement, santé).

Gaspiller l'eau, c'est à la fois en priver les milieux naturels où elle est nécessaire, la polluer, utiliser pour son traitement et sa dépollution des sommes qui seraient plus utiles ailleurs. Il est à remarquer que les consommateurs individuels ont été les premiers à réduire leur consommation. L'industrie et l'agriculture doivent suivre.

De plus, il faut inciter aux économies d'eau en visant en priorité les secteurs les plus dispendieux, notamment par un mode de tarification qui ne favorise pas systématiquement les gros consommateurs

### Gestion publique de l'eau

Une longue complicité "partis/syndicats/groupes privés" dans la gestion de l'eau a fait de la France le modèle

du "Partenariat Public Privé". Modèle dans lequel les investissements et les charges essentielles sont du domaine public pendant que les bénéfices reviennent au privé. Il en résulte un partage du territoire par les trois grands groupes de l'eau et l'instauration de monopoles locaux qui s'accompagne de prix de l'eau de 20 % à 30 % supérieurs à ceux de la gestion publique, ainsi que des bénéfices hors de tout contrôle et le recours à la corruption, y compris avec ses formes "modernes" (embauche de membres éminents des partis politiques majoritaires).

Les Verts refusent un "commerce de l'eau", occasion de surprofits pour un nombre limité d'entreprises multinationales, en particulier implantées en France. C'est pourquoi ils proposeront le retour à une gestion publique de l'eau (en particulier sous forme de régies directes) qui soit décentralisée et démocratique. Nous voulons le renforcement des commissions consultatives locales, la création d'un "Haut Conseil de l'Eau et de l'Assainissement" doté d'un pouvoir étendu de contrôle, un accès gratuit à l'eau par la suppression de la "part fixe" des abonnements et des droits de raccordement divers, un prix progressif du prix de l'eau qui permette, à chacun un usage minimal de l'eau pour sa santé et son hygiène à un coût réduit.

## PASSER D'UNE LOGIQUE DE SOIN À UNE LOGIQUE DE SANTÉ, LIER SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on mourait principalement de maladies infectieuses. Aujourd'hui dans les pays du Nord, les principales causes de mortalité et de morbidité sont les maladies de civilisation : maladies dégénératives (cancers, maladies cardiovasculaires, Alzheimer, etc.), allergies, obésité et diabète, maladies mentales... Ces nouvelles "épidémies" ne sont que partiellement la conséquence du vieillissement de la population. Avec les accidents de la route, les suicides et les toxico-dépendances (alcoolisme, stupéfiants...), elles ont en commun d'être fortement liées aux nouveaux modes d'existence (alimentation,

### Réforme globale du système de santé

Nous proposerons dès le début de la mandature une Loi d'Orientation pour la Refondation du Système de Santé (LORSS) qui permettra de passer d'une logique de soin à une logique de santé. Cette réforme aura la même ampleur et la même ambition que celle de 1945.

En effet, cette loi propose de baser la politique de la santé sur 3 piliers : soin, environnement et éducation.

Les objectifs de santé doivent piloter le système de santé pour stopper la croissance des nouvelles épidémies à échéance de 10 ans (en dehors de la part liée au vieillissement).

Il est indispensable d'assurer à tout citoyen le droit d'accès aux soins et à la santé au sein d'un Régime Obligatoire et Universel basé sur le principe de solidarité.

En conséquence, toutes les mesures récentes ayant conduit à diminuer l'égalité d'accès aux soins (droit au dépassement, remise en cause de l'AME, taxation de 1 euro par feuille maladie, franchise de 18 euros sur

sédentarisation, stress, mauvaise qualité des relations...), aux conditions de travail et à la dégradation de l'environnement. Même mieux maîtrisée, tout du moins dans les pays du Nord, la menace infectieuse n'a cependant pas disparu, qu'il s'agisse du SIDA, de la tuberculose ou du risque de grippe aviaire. Elle a évolué également vers la chronicité et est aussi largement tributaire de l'environnement tant social que culturel. Notre système de santé n'arrive pas à faire face à ces enjeux, car il repose sur une équation dépassée : santé = soin = médecine + industries médicales et pharmaceutiques.

les frais hospitaliers...) seront abrogées. Pour garantir à chaque citoyen un accès égal aux soins dans les meilleures conditions de sécurité, le système de santé de proximité sera développé, via les maisons de santé et coordonné avec l'hôpital, via les réseaux de santé.

Pour répondre aux besoins de la démographie médicale, un système de quota minimum et maximum sera instauré pour l'installation des médecins et l'accès aux spécialités. Au niveau hospitalier, le système de la T2A (Tarification à l'activité) fera l'objet d'un moratoire et de nouveaux indicateurs de gestion prenant en compte l'environnement de l'hôpital seront définis.

Le pluralisme thérapeutique sera reconnu avec la même exigence d'évaluation que pour les autres thérapeutiques. La recherche sur les Médecines Non Conventionnelles sera développée. Les pratiques des laboratoires pharmaceutiques et des industries médicales, les examens biologiques et radiologiques seront encadrés (notamment la fixation des prix) de façon à éviter l'inflation liée aux actes redondants et aux faux progrès. La prescription en DCI, le

remboursement sur la base des génériques, l'information indépendante des professionnels de santé seront généralisés. L'objectif est de ramener la consommation de médicaments en France (une des plus importantes au monde) au niveau de la moyenne européenne.

### La santé sera organisée de manière régionalisée et démocratique pour une meilleure efficacité

Les arbitrages de 1945 (paritarisme, coupure santé publique/assurance maladie) sur lesquels reposent l'organisation et la gestion du système de santé sont aujourd'hui dépassés. Une redéfinition claire de la fonction de chaque acteur est proposée :

- Le parlement définit et contrôle la politique de santé de façon globale.
- L'Etat contrôle le système de santé et veille aux solidarités interrégionales.
- La gestion est confiée dans chaque région à un Conseil Régional de Santé (CRS), qui négociera

## PASSER D'UNE LOGIQUE DE SOIN À UNE LOGIQUE DE SANTÉ, LIER SANTÉ ET ENVIRONNEMENT [SUITE]

cie un Contrat de Plan Santé pluriannuel avec l'Etat. Le Conseil d'Administration du CRS est constitué de 3 collèges représentant les usagers (élus au suffrage direct), les élus des différentes collectivités territoriales et du CESR, les professionnels et institutions de santé.

- Pour la mise en œuvre de sa politique, le Conseil Régional de Santé s'appuie sur trois Agences Régionales de Santé :

**L'offre de soins.** Cette agence a pour mission de coordonner le système hospitalier et le système de santé de proximité. Elle regroupe l'ensemble des services d'organisation, de gestion et de remboursement des soins. Elle met en œuvre les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS) et passe convention avec les établissements de soin.

**Santé environnementale et professionnelle.** Cette agence a pour mission de surveiller et de réduire l'impact des facteurs de risques au travail, dans la consommation ou dans l'environnement. Elle regroupe toutes les institutions concernées : Observatoire Régional de la Santé, Médecine du travail, Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air, services environnement des CRAM et des DRASS...

**Education et promotion de la santé.** Cette agence a pour mission de permettre à chacun d'être acteur de sa santé. Elle regroupe les Comités d'Education pour la Santé, la Médecine Scolaire, la Protection Maternelle et Infantile ...

Cette simplification du dispositif institutionnel permettra une meilleure efficacité, car il situera au même niveau de responsabilité la définition des objectifs de santé et les moyens pour les atteindre. Il regroupera en trois types d'agences des certaines d'institutions aux statuts disparates et aux moyens limités. Il redonnera du sens à des institutions comme les caisses d'assurance maladie, aujourd'hui confinées à n'être que des payeurs aveugles.

Un dispositif de même nature sera mis en place au niveau national avec la création d'un Conseil National de Santé représentant les Conseils Régionaux de Santé et les trois Agences nationales concernant les soins, l'environnement et l'éducation à la santé. Au niveau local, seront créés des "conseils de santé de pays" ayant pour charge de définir et de mettre en œuvre des contrats de santé de pays, outils de la démocratie participative.

### Loi pour la protection de l'alerte et de l'expertise

L'expertise est trop souvent sous l'influence des intérêts économiques. L'objectif de cette loi est de créer une Haute autorité administrative sur le modèle de la CNIL, dite Haute Autorité de l'Expertise, en charge de définir les règles de déontologie de l'expertise et de les faire appliquer, de veiller au respect des déclarations de conflits d'intérêts, de protéger les lanceurs d'alerte, de définir et de veiller au respect des relations entre organismes d'expertise et citoyens, ainsi que de définir un nouveau statut d'Etablissement Public (EPSSE : Etablissement Public de Sécurité Sanitaire et Environnementale).

## POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN URBANISME ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES

**Notre projet politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme lie de façon indissociable l'écologie et la solidarité. Les politiques publiques doivent limiter notre empreinte écologique, réduire les nuisances et bâtir un aménagement du territoire équilibré, et soutenable. Le projet des Verts favorise un urbanisme économe en ressources foncières et en énergies garantissant à tout-e-s et tous, l'accès à un logement. Nous souhaitons promouvoir la ville européenne écologique et solidaire, plurielle, mixte, compacte en luttant contre les inégalités sociales et spatiales tout en nous attaquant aux spéculations foncières et immobilières. Les femmes, du fait de leur position**

### Loi d'orientation d'affectation et d'usage des Sols (LAUS)

Les objectifs de cette loi sont de donner aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la capacité de mobiliser les ressources foncières pour faire face à la crise sociale du logement et permettre un équilibre du territoire urbain et rural entre habitat, activités, espaces publics, espaces naturels. Cette loi vise également à stopper l'étalement urbain et à lutter contre les spéculations foncières et immobilières, de permettre le maintien de la mixité sociale urbaine par le logement, les activités, les loisirs... La loi considère que le sol est un bien collectif, dont les propriétaires ne sont, au regard de l'intérêt général et des générations futures, que des gestionnaires temporaires. Ainsi, la loi soulignera la responsabilité de ces propriétaires, pour la préservation des sols, (pollutions de leurs parcelles...), ou la contribution aux grands équilibres environnementaux (eau, biodiversité...).

La loi rappellera que l'étalement urbain constitue aujourd'hui :

- Une atteinte environnementale considérable, par la consommation et la modification du territoire lui-même.
- Un risque pour la cohésion sociale et intergénérationnelle en produisant une spécialisation des territoires et en entravant les logiques de mixité.
- Un surcoût économique en termes de politiques publiques, puisque les infrastructures de transports, d'assainissement, les services résidentiels, doivent être démultipliés.

La loi renforcera ainsi la protection de la qualité des sols, ainsi que la protection du littoral, des espaces naturels et des zones humides.

La politique de la mer et du littoral devra contribuer à un développement durable du littoral, par le strict respect de la loi Littoral du 3 janvier 1986 et l'émergence de projets locaux de développement durable.

La loi affirmera que les schémas de cohérence territoriaux sont les outils principaux des politiques d'aménagement

**et sociale, de leur gestion du quotidien, ont acquis une proximité plus forte que les hommes dans les problèmes de l'organisation spatiale, des transports... L'enjeu est de reconstruire des lieux et des liens de cohésion sociale permettant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes tant en milieu urbain que rural, et de développer une nouvelle culture partagée. L'élaboration des agendas 21 locaux est le terrain privilégié de mise en œuvre de cette nouvelle culture partagée. Pour revitaliser les cités, en particulier, il est urgent d'intégrer une vraie politique de genre par une démocratie paritaire et participative dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.**

et renforcera leur caractère prescriptif. La loi limitera le recours aux règles et procédures dérogatoires. Toute mutation des terres agricoles vers l'urbanisation ne sera possible que dans le cadre de schémas de cohérence territoriaux et de projets d'aménagement et de développement soutenable de territoires, en compatibilité avec la loi d'orientation foncière et des sols visant à encadrer et à limiter l'étalement urbain.

La loi reformera les établissements publics fonciers régionaux (EPFR), qui seront financés par une taxe spécifique et bénéficieront d'une dotation de solidarité d'Etat. La loi donnera la priorité au recours à la préemption par les agences foncières régionales. Les EPFR pourront déléguer leur compétence.

Cette loi doit permettre de définir un outil réglementaire visant à lutter contre l'inflation et la spéculation foncière des terrains en mutation, via l'instauration d'un barème d'encadrement des prix du foncier défini au niveau national.

On peut bloquer la hausse spéculative immobilière en déconnectant l'achat foncier des EPFL du prix du marché par une décote de 20 % à

## POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN URBANISME ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES [SUITE]

40 % du foncier préempté, selon les évolutions spéculatives des trois dernières années, et en dégageant des moyens supplémentaires, par une taxation des plus values immobilières au moment de la revente en étendant à quinze ans le temps nécessaire entre l'achat et la revente pour être exonéré de cette taxe. Un décret d'application précisera les modalités limitées d'exonération.

De plus, nous proposons de promulguer un décret d'application de l'article 16-4 du code de l'expropriation, jamais appliqué jusqu'alors qui prévoit que « *lorsque par suite de l'exécution de travaux publics, des propriétés auront acquis une augmentation de valeur (...) la plus value pourra être récupérée sur les intéressés dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique* ».

La collectivité qui a la compétence "logement" percevra les taxes sur les plus values qui seront affectées aux politiques du logement social et aux EPFR.

La loi renforcera les possibilités d'utilisation du bail emphytéotique.

La loi vise à la protection des sols. En ce sens, la responsabilité réglementaire des propriétaires fonciers ou des exploitants locataires sera renforcée. La loi imposera à chaque propriétaire l'analyse et la dépollution de ses terrains avant toute mise en vente, et ce, au regard des atteintes environnementales (pollutions chimiques, imperméabilisation non autorisée des sols,...) générées par lui ou par l'exploitant locataire, qui doit dans ce cas en assumer les coûts (principe pollueur-payeur). L'étude détaillée des risques doit comporter une étude

sanitaire. En ce qui concerne les pollutions et autres atteintes environnementales antérieures, la rétroactivité de la responsabilité du pollueur sera portée à 30 ans et quand la dépollution des terrains n'apparaît pas possible, leur utilisation n'est permise que dans des conditions où elles ne génèrent strictement aucun risque sanitaire.

L'état des sols doit faire l'objet d'un article spécifique dans les contrats de vente des terrains. L'analyse des sols doit être réalisée par un organisme garant de l'intérêt général, agréé et évalué tous les cinq ans par l'ADEME. En cas de carence financière du propriétaire de la parcelle, responsable de la pollution, le terrain est transféré à l'EPFR.

La mutation et l'exploitation d'un terrain, qu'il soit agricole ou urbain, ne doit pas entraîner de modification du régime des eaux de surface ou souterraines.

L'écoulement des eaux en sortie de parcelle ne doit pas être modifiée, y compris lors des aménagements ruraux.

Les Plans Locaux d'Urbanisme urbains doivent définir des coefficients de pleine terre permettant la recharge des nappes phréatiques. Les constructions souterraines ont également l'obligation d'être compatibles avec le bon fonctionnement des dites nappes.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) devront inclure un plan de biodiversité garantissant notamment la continuité des espaces naturels. Toute infrastructure lourde (routes, voies ferrées, etc.) aura l'obligation

de répondre aux préconisations de ce schéma, afin d'éviter un morcellement des territoires naturels, phénomène particulièrement néfaste au maintien de la biodiversité.

La loi veillera à ce que les préconisations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), obligatoires dans tous les bassins, et des Plans Climats territoriaux, dorénavant imposés à l'échelle de chaque EPCI, soient totalement intégrés dans les SCOT et Plan local d'urbanisme (PLU), sous peine de nullité des documents d'urbanisme.

La loi veillera à la protection du sous-sol. Elle stipulera que tout enfouissement doit se faire de manière réversible.

La loi favorisera l'intégration des moyens de collecte et de traitements locaux des déchets fermentescibles dans tous les plans de rénovation ou d'extension urbaine par quartier ou par îlot. La loi favorisera également les réserves foncières dédiées aux déchets pour déchèteries et recycleries. La déconstructibilité des bâtiments sera systématiquement intégrée.

Cette loi aura également pour vocation de résorber les inégalités entre communes et de favoriser la solidarité intercommunale. Comme le montre l'exemple actuel de L'Île-de-France, les inégalités de revenus entre communes et intercommunalités "riches" et "pauvres" doivent être corrigées par une péréquation bien plus importante, le critère "part de logement social" devant évidemment être un élément du calcul de cette péréquation. De plus, au sein même des intercommunalités, l'utilisation de la Dotation Communautaire de Solidarité est aussi un levier pour "contraindre" les communes à s'engager dans la mixité des logements.

## POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN URBANISME ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES [SUITE]

### Remplacement de la loi SRU, par une loi plus ambitieuse des ressources urbaines écologiques et sociales (RUES)

Les objectifs de cette loi seront de protéger et préserver la ville européenne historique par des mesures patrimoniales adaptées (de type réglementaire comme la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager). Elle permettra également la réalisation des formes urbaines compactes en favorisant la densité écologique, intégrant et préservant à l'échelle des différents quartiers la diversité sociale et générationnelle des populations, la mixité via l'habitat, les emplois, les activités, les loisirs, les services aux habitants. Les formes urbaines et les choix d'aménagement retenus devront privilégier les mobilités douces et les transports publics et intégrer de façon explicite les déplacements des piétons et des cyclistes, la place des enfants dans la ville et l'accès aux services pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, quel que soit le handicap auquel elles doivent faire face.

Nous revendiquons un aménagement du territoire équilibré, polycentrique.

Les dysfonctionnements métropolitains sont en effet nombreux : concentration excessive, ségrégation sociale et spatiale, congestion urbaine, pollution, violences urbaines... Afin de maîtriser ces phénomènes, les Verts souhaitent s'inscrire dans une alternative à la métropolisation actuelle, favorisant un système coopératif métropolitain s'appuyant sur le réseau de villes régionales. Ces ensembles regroupant des centres urbains de différentes dimensions,

complémentaires et économiquement interconnectés dans un environnement préservé et sauvegardé.

La loi redonnera force juridique contraignante au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des Plans Locaux d'Urbanisme en permettant leur opposabilité aux tiers, ainsi que le prévoyait la loi SRU, disposition supprimée depuis par la droite.

Les compétences "urbanisme" et "logement" deviendront une compétence obligatoire des EPCI et les permis de construire seront délivrés par ceux-ci.

Le commerce, l'artisanat et les services résidentiels de proximité seront favorisés par la protection des linéaires commerciaux dans les PLU, et par la création d'espaces mutualisés permettant de rendre les offres lisibles et d'optimiser les besoins entre les opérateurs.

Enfin, la loi donnera la priorité à une gestion économe des ressources foncières, d'eau et d'énergie en favorisant l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme "contextuels", privilégiant la qualité des formes urbaines par les gabarits et l'équilibre entre bâti et espaces naturels. La loi obligera les communes à définir un pourcentage minimum d'espaces verts sur le territoire de la commune comme dans chaque parcelle en renouvellement urbain.

La loi permettra aux villes et aux intercommunalités d'imposer le recours total ou partiel aux énergies renouvelables dans les constructions nouvelles et les réhabilitations. Plus de 40 % de la dépense énergétique française relève de l'habitat contre 28 % pour les transports. La première priorité est de parvenir à l'autosuffisance énergétique par les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables et au-delà à l'énergie positive, en matière de construction du bâti et d'aménagement des quartiers.

CHAPITRE B

**ENGAGER LA CONVERSION  
ÉCOLOGIQUE  
DE L'ÉCONOMIE,  
ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ  
DE PLEINE ACTIVITÉ  
ET UN REVENU GARANTI  
POUR TOUS**

- DES MESURES FISCALES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE,  
PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ÉCOLOGIQUE ..... P. 24
- LES SERVICES PUBLICS : OUTILS DU VIVRE ENSEMBLE  
ET DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ..... P. 26
- CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE ..... P. 27
- L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLURIELLE ..... P. 29
- DIALOGUE SOCIAL ET SOCIÉTAL ..... P. 31
- RENDRE LES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES  
ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES ..... P. 32

## DES MESURES FISCALES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ÉCOLOGIQUE

**Il faudrait aujourd'hui environ trois planètes Terre pour que l'ensemble de l'humanité atteigne le niveau de vie moyen français. L'un des enjeux majeurs d'une nouvelle politique économique sera d'engager la France sur la voie de la conversion écologique et solidaire de l'économie. Pour mesurer les étapes de cette avancée, l'INSEE devra définir un indicateur alternatif au PIB permettant de mesurer l'évolution de l'empreinte écologique et de communiquer trimestriellement son évolution au même moment que celle du PIB. Il sera également**

**demandé au CERC d'établir un budget type de consommation compatible avec une empreinte écologique soutenable. L'INSEE sera également mandaté pour publier un rapport annuel sur le "développement humain" de la France. La décroissance de l'empreinte écologique passe entre autres par la mise en place d'une écofiscalité beaucoup plus forte et par le fait de donner une valeur économique à la non-consommation, afin d'encourager les entreprises et les particuliers à réduire massivement leur consommation d'énergie.**

Les taux d'imposition sur le revenu seront rétablis dès le budget 2008 à leur niveau de l'an 2000, à l'exception du taux marginal supérieur qui sera majoré de 2 points par rapport au niveau de l'an 2000. Ce retour à un système fiscal plus juste devrait rapporter environ 8 milliards de recettes supplémentaires.

Un chantier sera ouvert des 2007 pour mesurer les incidences des niches fiscales et faire disparaître dès la première loi de finances en 2008 celles n'ayant pas d'intérêt en terme de conversion écologique de l'économie. Le bouclier fiscal sera supprimé. Dès 2007 une étude sur la fusion de la CSG et de IRPP sera entreprise afin d'instaurer celle-ci dès 2009.

Les personnes majeures auront la possibilité d'opter pour une individualisation de leur impôt sur le revenu quelle que soit leur situation familiale.

L'assiette de la taxe d'habitation sera le revenu du ménage et non plus la valeur locative du bien. La taxe d'habitation comprendra deux parts, une dévolue aux communes et à leurs groupements, la seconde aux régions. Une conférence nationale annuelle sur l'harmonisation et l'évolution de cette taxe sera créée.

Un taux de TVA majoré de 33,3 % sera instauré sur des produits de luxe et sur les produits dont la nocivité environnementale est avérée. Les véhicules de grosse cylindrée, les quad, les motos non dotées d'un pot d'échappement spécial entreront dans cette catégorie. La liste en sera fixée par décret après acceptation du principe par l'Union européenne.

Le taux supérieur de l'impôt sur les sociétés, qui s'applique aux entreprises de plus de 500 salariés, sera augmenté de deux à cinq points, en fonction du chiffre d'affaire et du résultat net. Cette réforme rendra progressif l'impôt sur les sociétés en augmentant la contribution des entreprises les plus grandes et les plus bénéficiaires.

Les aides à la solvabilisation de la demande pour le développement des services à la personnes privilégieront les associations agréées plutôt que le gré à gré, facteur de précarité.

Une part supplémentaire de la taxe professionnelle sera assise sur "l'empreinte écologique" de l'entreprise, mesurée en fonction de critères définis au niveau des branches d'activité après consultation des parties concernées dans le cadre d'une négociation quadripartite avec l'État, les partenaires sociaux et les ONG environnementalistes. La définition de ces critères devra aboutir au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Une part supplémentaire de la taxe foncière bâtie sera assise sur l'empreinte écologique des bâtiments de façon à favoriser bâtiments à énergie positive, la HQE, la mise en place de panneaux solaires... Pour le logement social, cette part supplémentaire sera à la charge des offices HLM. Le reste continuera d'être assis sur la valeur locative. Les valeurs locatives remontant à 1970 seront en totalité réexaminées, de telle manière que le bâti soit estimé à sa juste valeur. Des abattements sociaux viendront limiter l'impact négatif sur la mixité sociale que pourrait avoir cette réforme.

## DES MESURES FISCALES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ÉCOLOGIQUE [SUITE]

Les taux de la fiscalité des communes et de leurs groupements seront fixés au niveau des agglomérations sous réserve de la réforme cadastrale et de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Son produit sera réparti entre les communes, pour une part en fonction de leur population et pour une autre part en fonction inverse du potentiel fiscal moyen.

À compter du budget 2008, les investissements réalisés par les entreprises pour développer les énergies renouvelables ou réaliser des économies d'énergie bénéficieront d'exonérations dans le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. À compter du budget 2010, ces investissements reviendront dans le droit commun et l'absence d'investissement sera ensuite pénalisée au travers de la création d'une "cotisation carbone" spécifique. Les dépenses engagées par les particuliers seront directement prises en charge par l'État dans le cadre de conventions entre l'État, un artisan et le client, ou, a minima, feront l'objet d'un prêt à taux 0 dont les mensualités sont calculées en fonction des économies réalisées sur la facture énergétique.

Pour lutter contre les délocalisations et engager la relocalisation de l'économie, les prix des transports routiers seront augmentés de façon à tenir compte de leur impact environnemental complet. Ce surcoût ne sera pas à la charge des transporteurs mais des donneurs d'ordre. Pour favoriser les économies d'énergie, diverses mesures seront prises dès 2008 et le système des certificats d'économie d'énergie sera étendu.

La TIPP flottante ne sera pas rétablie. En contrepartie, pour tenir compte des enjeux sociaux, une

étude sera lancée dès le deuxième semestre 2007 pour évaluer l'intérêt d'un système de "crédit familial d'émission annuelle de CO<sub>2</sub>" sur les grands postes de consommation comme les transports, l'énergie et l'habitat. L'objectif est de donner une valeur monétaire sous forme de "crédit d'impôt carbone" à la sobriété énergétique. La norme de consommation pour 2008 sera déterminée sur la consommation moyenne de 2006. Le crédit tiendra compte de la situation familiale. La norme permettant de fixer un bonus ou un malus diminuera chaque année. Elle sera fixée après une large consultation avec les entreprises, les syndicats, les ONG, les mouvements de consommateurs, les OPAC, les coopératives HLM...

### Une dette publique à stabiliser

En 25 ans, la dette publique française est passée de 20 % à plus de 60 % du PIB. Le paiement des intérêts de la dette est devenu le deuxième poste de dépense budgétaire. Cette situation revient à opérer une redistribution de tous les contribuables vers ceux qui disposent d'une épargne et de la France vers l'étranger puisque 50 % de la dette est possédée par des non résidents.

Pour autant, cette situation n'est pas catastrophique. Il est normal que l'État soit endetté, ne serait-ce que pour financer les investissements. Par ailleurs, le niveau important de la dette s'explique par le chômage de masse et reflète en partie la socialisation croissante des revenus.

Sans être catastrophique, l'endettement actuel impose quand même de trouver des solutions au niveau européen, en lien notamment avec la politique monétaire. Les investissements importants qui résulteront de la conversion écologique de l'économie devront être principalement financés par l'endettement public européen, notamment auprès de la BEI et de la BERD.

Enfin, un financement de la Sécurité Sociale qui ne renvoie pas aux générations futures le paiement des dettes d'aujourd'hui passe en priorité par le paiement des dettes de l'État et des employeurs, le versement complet des taxes sur le tabac et l'alcool et l'extension du principe pollueur/payeur aux principaux producteurs de risque (chimie, agro-alimentaires, publicité...).

## LES SERVICES PUBLICS : OUTILS DU VIVRE ENSEMBLE ET DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Devant une remise en cause de plus en plus violente des services publics, les Verts entendent renouveler leur attachement à l'existence de ces services liés à l'intérêt général, outils du "vivre ensemble", en France comme en Europe. En effet, particulièrement dans notre pays, le service public et les entreprises publiques sont un facteur prépondérant du lien social et de répartition des richesses et ils participent à l'aménagement du territoire. Ils peuvent aussi être le levier d'une politique nouvelle de réduction de l'empreinte écologique.

Comme le propose le *Manifeste des services publics*, initié à Guéret, les Verts soutiennent deux revendications primordiales : d'une part faire des citoyens-ne-s et des usagers de réels acteurs de gestion et d'autre part, assurer une véritable égalité dans l'accès aux services et le plein exercice des droits sur tout le territoire.

De plus, les Verts dénoncent les privatisations des entreprises publiques de réseaux engagées depuis plusieurs années, ainsi que les politiques qui,

soumettant les entreprises publiques aux logiques de rentabilité financière à court terme, conduisent à la dégradation du service public, comme on le voit dans le transport ferroviaire avec les trains interrégionaux. EDF doit donc redevenir une entreprise à 100 % publique.

Pour atteindre ces objectifs, il faut renforcer la capacité du service public à faire vivre le lien social qui fait défaut aujourd'hui. Aussi, il apparaît indispensable de mettre en place une réelle participation citoyenne pour améliorer la qualité du service mais aussi pour renforcer la légitimité, la transparence et la démocratie.

Ceci suppose aussi que l'Union européenne rééquilibre sa politique économique et sociale, qu'elle donne toute sa place aux objectifs d'intérêt général pour assurer une indispensable solidarité entre les citoyens comme entre les États, les Régions... et que l'Union maîtrise les dérives d'une concurrence économique sans limite et déstabilisante.

### Définition des activités devant être rendues dans le cadre de services publics et des niveaux institutionnels les mieux adaptés pour les organiser

Les services publics étant un outil essentiel du "vivre ensemble", leur activité doit s'exercer au plus près du citoyen : il convient donc de définir le niveau institutionnel le mieux adapté, en tenant compte à la fois de cette exigence et du caractère de l'activité. En cas de décentralisation des compétences, les collectivités territoriales devront bénéficier d'une compensation intégrale des charges transférées.

De même, en zone rurale, le maintien des services publics pourra être encouragé sous la forme de Scic qui mutualiseraient les différents services en partenariat avec les collectivités locales.

Dans le respect du principe de la libre administration des collectivités territoriales, le choix du mode de gestion des services publics doit pouvoir être exercé librement à chaque niveau institutionnel, mais la concession au privé à but lucratif ne peut être qu'exceptionnelle et motivée par l'absence d'autres possibilités.

Dans un souci de transparence, notamment des modes de gestion, un observatoire national des services publics sera créé.

### Mise en place de structures démocratiques pour la définition du contenu et le contrôle des services publics

La gestion des services publics doit être profondément démocratisée à la fois pour la définition de ses objectifs, et dans son contrôle. Au niveau

des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux devra regrouper des représentants de la collectivité, des gestionnaires, des syndicats et des usagers.

Au niveau national, des structures de même nature seront mises en place. Cependant, il est rappelé que la collectivité en charge de l'organisation du service restera seule responsable des décisions prises.

La gestion des entreprises publiques sera réorientée dans le sens de l'intérêt général et leur pilotage profondément démocratisé en impliquant formellement l'ensemble des parties prenantes (usagers, salariés, territoires, direction de l'entreprise...).

## CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE

L'enjeu prioritaire est de mettre en place des dispositifs pour aller vers une société où chacun puisse articuler à son gré temps de travail et temps de vie pour soi, pour augmenter son autonomie tout en ayant une garantie de droits et de revenus. L'urgence est de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres qui touchait déjà plus d'un million de personnes en 2004 et

particulièrement les femmes, ce qui nécessite des mesures radicales pour assurer leur autonomie. Enfin, il est nécessaire de reprendre la marche de la réduction du temps de travail dans les PME pour aller vers les 32 heures / la semaine de 4 jours, car, malgré leurs insuffisances, les 35 heures ont permis la création de 350 000 emplois nets.

Une prime salariale pour les premières heures des temps partiels sera créée. Par exemple, tout contrat d'une durée inférieure à 20 heures verra les 9 premières heures et les 9 dernières majorées de manière dégressive. Ce système incitera les employeurs à passer des temps très partiels à un contrat d'au minimum 20 heures, sans pénaliser les salariés qui souhaitent passer à temps partiel de manière choisie. En conséquence, pour un contrat à mi-temps, le salaire minimum sera de 66 % du SMIC temps plein, qui sera lui-même porté à un montant brut permettant une rémunération nette aux alentours de 1500 euros.

Les minima sociaux, ainsi que l'ASS, seront augmentés pour atteindre pour une personne seule le seuil de pauvreté à la fin de la mandature (650 euros en 2004). Il s'agit, pour le RMI et l'ASS, d'une augmentation d'environ 50 % sur 5 ans. Les allocations des minima sociaux représentent environ 14 milliards d'euros en 2004, soit moins 0,9 % du PIB (1648 milliards d'euros en 2004). L'AAH sera augmentée en conséquence. L'État compensera intégralement les dépenses supplémentaires engagées par les conseils généraux.

Une allocation d'autonomie sera versée aux jeunes de 18 à 25 ans, y compris en complément de leur bourse pour les étudiants en situation

de précarité, première étape d'un revenu d'existence pour tous. Si le revenu du foyer est inférieur ou égal au SMIC, les frais de garde d'enfants en structures d'accueil collectif seront intégralement remboursés et des solutions de garde gratuites seront offertes pendant les périodes de formation du parent, s'il ne travaille. Si le parent travaille à temps partiel, la famille recevra une aide au revenu lui permettant d'atteindre le SMIC.

La volonté d'aller vers une société de pleine activité où le travail salarié ne soit plus qu'une composante du revenu parmi d'autres impose de mettre en place des dispositifs qui permettent d'attribuer un revenu lié à une activité d'utilité sociale. Par ailleurs, la souplesse nécessaire à l'activité économique ne doit pas se tra-

duire par de la précarité pour les salariés. Le cadre actuel du contrat de travail ne permet pas de garantir aux salariés une continuité du statut et des droits en cas de rupture du contrat. Il est proposé d'instaurer de manière optionnelle et expérimentale dans un premier temps, un **contrat d'activité** qui comprendra les clauses actuelles du contrat de travail, ainsi qu'un crédit de droits formation et un contrat d'utilité sociale. En cas de diminution de l'activité dans l'entreprise, le revenu lié à la formation ou à l'activité d'utilité sociale (mise à disposition des compétences professionnelles dans une association, service à la collectivité...) prend le relais tout en garantissant une continuité de statut et de revenu à la personne. Ce dispositif sera expérimenté dans le cadre particulier de l'emploi des plus de 55 ans. La France possède

## CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE [SUITE]

l'un des taux d'activité des personnes de plus de 55 ans les plus bas d'Europe en contradiction complète avec l'augmentation du nombre de trimestres nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein. La majorité des salariés de 55 ans ne souhaitent ni s'arrêter complètement du jour au lendemain (licenciement ou retraite) ni continuer à travailler au même rythme qu'avant. A compter du 1er janvier 2009, la durée légale du travail pour les plus de 55 ans diminuera progressivement avec l'âge jusqu'à 65 ans. Les heures restantes seront rémunérées soit par un emploi d'utilité sociale non marchand dans le cadre des contrats d'activité, soit par des activités de tutorat, soit par les droits acquis à la retraite (après modification du mécanisme de décote), soit par la poursuite de l'activité salariée si la personne préfère continuer à travailler à temps plein.

Enfin, la durée légale de cotisations pour la retraite à taux plein sera ramenée de 42,5 ans à 40 ans et le nombre d'années prises en compte pour le calcul du montant de la retraite sera ramené de 25 à 15. La durée légale de cotisations variera en fonction de la pénibilité du travail selon des règles négociées par les organisations patronales et de salariés.

La durée légale du temps de travail sera rétablie à 1600 heures dans les entreprises de plus de 20 salariés et ramenée à 1600 heures dans les entreprises de moins de 20 salariés. Toute personne de 16 et 65 ans, quel que soit son statut, se verra attribuer

un crédit temps de formation professionnelle de 1600 heures à prendre sur l'ensemble de sa vie de travail et selon ses souhaits d'évolution de carrière.

Les Contrats nouvelle embauche (CNE) seront abrogés.

Des mesures comme l'allocation d'autonomie 18 ans - 25 ans et la prime salariale pour les travailleurs pauvres constituent l'embryon d'un revenu social garanti.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

**L'Économie sociale et solidaire (ESS) est au cœur du projet économique des Verts. Les initiatives d'ESS sont créatrices de richesses autres que financières, productrices de citoyenneté, de lien social, de solidarité, en même temps que de biens et de services collectifs. Les Verts sont convaincus que l'ESS est appelée à l'avenir à créer la majorité des emplois (car il s'agit d'activités ni délocalisables, ni**

**automatisables) et qu'elle apporte d'irremplaçables réponses à l'exclusion, à l'isolement, aux excès de l'individualisme et de la société marchande, aux exigences de la rénovation du cadre de vie collectif, à la nécessité de la démocratisation des services publics, aux nouveaux problèmes posés par le vieillissement de la population.**

### Une loi-cadre sur l'Économie sociale et solidaire (ESS) sera une de nos exigences-clés pour la mandature 2007-2012

Cette loi-cadre, au-delà de la reconnaissance du secteur doit permettre de fixer un cadre réglementaire, notamment pour des négociations entre les ministères concernés et les réseaux de l'ESS, débouchant s'il le faut sur des textes législatifs particuliers. L'enjeu est à la fois de soutenir l'innovation sociale et de contribuer au changement d'échelle de cette innovation.

Le soutien aux acteurs et au secteur est donc nécessaire. Il sera mis en place un fonds de soutien à l'innova-

tion dans l'économie sociale et solidaire (co-financé par les régions) qui portera sur le financement de l'investissement immatériel, les dispositifs de formation et d'accompagnement des porteurs de projets, le soutien à la professionnalisation, à la valorisation, à la mixité de ces emplois et au bénévolat dans le cadre notamment du contrat d'activité. Ce fonds appuiera aussi la généralisation des formes d'innovation sociale (services à la personne, expérimentation d'une monnaie sociale, reconnaissance des systèmes d'échanges locaux, environnement, commerce équitable...).

Le financement des dépenses nécessaires au développement d'une économie solidaire et relocalisée néces-

site l'émission de quasi-monnaies affectées, non thésaurisables et à validité limitée dans l'espace. Pour que ces monnaies dépassent le stade des expérimentations locales menées en Suisse et en Belgique notamment, la Banque de France présidera à l'agrément et à la régulation des établissements financiers d'un type nouveau qui seront créés pour émettre et gérer ces quasi monnaies.

Des chambres consulaires dédiées à l'ESS seront créées et des fonds territorialisés de développement de l'ESS seront créés en lien avec un fonds national. Par ailleurs, l'ESS sera le cadre d'expérimentation d'un dialogue social local entre les syndicats et les représentants des employeurs de l'ESS.

L'utilité sociale des activités de l'ESS sera reconnue. Le projet de loi sur l'ESS contribuera à la recherche d'une solvabilisation plus large et plus équitable de la demande sociale en matière de services à la personne. En concertation avec les acteurs, et en lien avec la technique du faisceau d'indices utilisée par l'Union européenne pour définir les services d'intérêt général, la loi fixera les conditions d'un financement pérenne des activités de l'ESS en fonction d'un cahier des charges et d'obligations, sous le contrôle des pairs et des usagers, la mettant à l'abri de l'arbitraire des administrations ou des notables locaux.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLURIELLE [SUITE]

L'épargne solidaire doit être développée, ainsi que les fonds gérés selon les principes de l'investissement socialement responsable. Un livret d'épargne solidaire sur le modèle du livret A et du Codevi sera créé et distribué dans l'ensemble des réseaux bancaires. La loi de 2001 sur l'épargne salariale sera aménagée de façon à mieux favoriser la collecte de l'épargne salariale solidaire et à augmenter le montant des fonds placés en investissement socialement responsable. Il sera demandé aux réseaux bancaires de proposer obligatoirement une "carte bleue solidaire". Un établissement de caution solidaire sera créé pour favoriser les prêts à la création ou au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

De plus, l'ESS sera intégrée dans les programmes scolaires du secondaire et de l'université, avec création de poste de "chercheurs de l'ESS" qui étudieront les évolutions et les différentes formes de l'ESS, et nous soumettrons de nouveaux dispositifs de recherche rapprochant acteurs de l'ESS et chercheurs.

Enfin, il faut promouvoir la conversion en SCOP. Toute entreprise voulant se transformer en Scop suite à des difficultés financières ou en raison du départ du dirigeant (retraite...) sera avantagée fiscalement les cinq premières années. L'entrepreneuriat collectif et la transmission-reprise d'entreprises en coopératives seront encouragés. Les montants investis par les salariés au capital de leur coopérative en cas de transmission ou de reprise d'entreprise en difficulté seront l'objet d'une garantie publique de façon à limiter leur prise de risque. En cas de fermeture d'entreprise, les propriétaires de la société en difficulté ne pourront pas refuser l'offre faite par les salariés de transformation en coopérative.

Un droit d'usufruit des installations de l'entreprise en cas de cessation d'activité sera instauré : les salariés sont autorisés à en bénéficier, s'ils présentent un projet susceptible de préserver tout ou partie de l'emploi ainsi menacé, sous forme coopérative. Et, pour soutenir le commerce équitable, sera mise en place une certification AFNOR (de type ISO) à l'échelle nationale puis européenne et une aide à la structuration de nouvelles filières.

## DIALOGUE SOCIAL ET SOCIÉTAL

**La démocratie sociale connaît en France une crise profonde. Les raisons traditionnelles comme la division syndicale ou l'obsolescence des règles de représentativité en sont connues. Le taux de syndicalisation s'élève à 8 % et devrait tomber à**

**4 % en raison des départs massifs en retraites engendrés par le papy boom. Plus profondément peut-être, c'est le mode de relation bilatérale entre les employeurs et les salariés qui est insuffisant pour représenter l'ensemble des parties prenantes.**

Les mesures suivantes visent donc à la fois à renforcer le pouvoir des syndicats et à structurer un dialogue sociétal.

Les règles de représentativité syndicale qui datent de 1966 seront revues afin de tenir compte de l'évolution du paysage syndical. Le projet s'appuiera sur les propositions communes de la CGT et de la CFDT pour que la représentativité tienne compte de l'audience des organisations syndicales.

Les accords d'entreprise devront de nouveau être nécessairement plus favorables aux salariés.

Pour tenir compte de la coexistence sur le même site de production (chantier, usine, hôtel...) de salariés de statuts différents, l'assiette de financement des comités d'entreprise sera élargie aux salariés travaillant sur le site de production et aux salariés intérimaires. La notion d'ayant droits sera élargie en parallèle pour que le comité d'entreprise puisse faire bénéficier ces salariés de ces prestations. Le périmètre précis de l'élargissement de ces obligations sera défini après négociations interprofessionnelles entre les partenaires sociaux.

Dans une logique de sécurisation des parcours professionnels, la gestion des transitions entre l'emploi, la formation, le chômage... doit se faire au plus près du terrain. Des structures pilotes seront mises en place au niveau des bassins d'emploi associant

syndicats, collectivités locales, entreprises, Education nationale et service public de l'emploi afin d'assurer une gestion territorialisée des parcours individuels, des emplois et des compétences.

Ces instances auront notamment la responsabilité de la gestion des dispositifs de type "groupement d'employeurs" généralisés avec l'extension des 35 heures aux PME. Elles géreront également la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle.

Dans une logique de décroissance de l'empreinte écologique, des instances de gestion des zones d'activité seront mises en place au niveau local. Elles seront composées des représentants des entreprises, des collectivités locales, des syndicats, des riverains, de la direction régionale de l'ADEME, d'ONG environnementalistes.

Pour représenter les intérêts de toutes les parties prenantes des instances obligatoires de dialogue sociétal seront créés dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, puis de plus

de 250 salariés dans les trois ans. Ces instances comprendront de droit la direction de l'entreprise, les syndicats de salariés, les collectivités locales (intercommunalité et/ou région selon la taille de l'entreprise), et des ONG représentatives qui devront être paritaires hommes-femmes. Des coalitions d'ONG seront encouragées afin d'éviter une trop grande dispersion. Ces instances contribueront à la rédaction du rapport "développement durable" des entreprises, et pourront donner leur avis sur l'ensemble des politiques de l'entreprise y compris les relations avec les sous-traitants.

## RENDRE LES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES

**Les grandes entreprises françaises vont très bien. Elles n'ont jamais fait autant de bénéfice ni versé autant de dividendes à leurs actionnaires. Mais que ce soit par leurs emplois, leurs profits ou leur actionariat, elles sont, de fait, de moins en moins liées à l'espace national. Résultat : le théorème qui veut que leur profit soit leur investissement de demain et les emplois d'après-demain n'a plus de sens au niveau national. De leur côté, les TPE continuent de créer des emplois,**

**non délocalisables (artisanats, services de proximité, commerces...) mais souvent peu qualifiés, de médiocre qualité sociale (faible rémunération, absence de dialogue social...) et sans grande perspective d'évolution pour les salariés. Les mesures proposées par les Verts visent à mieux prendre en compte les coûts sociaux et environnementaux des grandes entreprises, et à promouvoir les TPE en renforçant les garanties pour les employeurs comme pour les employés.**

**L**es grandes entreprises externalisent de plus en plus leurs activités pour bénéficier de conditions sociales plus "favorables" chez leurs sous-traitants, y compris en France. Pour lutter contre ce phénomène qui instaure une véritable fracture entre salariés, les salaires et les conditions de travail dont bénéficient les salariés des entreprises donneuses d'ordre seront étendus à ceux des sous-traitants directs et aux intérimaires. Pour éviter que les grandes entreprises se délestent de leurs obligations sociales en créant des filiales de plus petite taille, les règles des plans sociaux et les obligations de réindustrialisation des bassins d'emploi s'appliqueront à toutes les filiales et aux entreprises dépendantes de fait des grands groupes, qui seront financièrement responsables.

Une contribution spécifique sur le résultat des entreprises qui opèrent des licenciements collectifs et réalisent sur la même période des bénéfices sera instaurée.

Les entreprises vont bénéficier en 2006 de 22 milliards d'exonérations de cotisations sociales sans contrepartie, et sans impact sur l'emploi. Ces exonérations devront être conditionnées dans les entreprises de moins de 20 salariés à la mise en place des 35 heures avec embauches compensatoires, ainsi qu'au passage des temps partiels contraints à des temps pleins. Dans les entreprises qui

ont déjà mis en place les 35 heures, ces exonérations seront conditionnées à la note sociale obtenue par l'entreprise dans le cadre d'un référentiel défini par des négociations quadripartites (État et collectivités locales, entreprises, syndicats et ONG) secteur par secteur. La note sociale sera obtenue, sur le modèle des méthodes utilisées par les agences de notation sociale, en pondérant une dizaine de critères comme l'existence d'un système de management environnemental dans l'entreprise, le respect des principes de non-discrimination, l'absence de filiale dans les paradis fiscaux... Les exonérations de cotisations seront progressives en fonction de la note obtenue de façon à encourager la conversion écologique et solidaire de l'économie. Cette obligation serait applicable dès 2008 aux entreprises de plus de 1000 salariés.

Pour favoriser la création d'entreprises, le gérant ou le PDG bénéficiera du régime de protection sociale des salariés dans les conditions du droit commun pendant 3 maximum et jusqu'à hauteur de 2000 euros par mois.

Les TPE-PME seront incitées à entrer dans des dispositifs de type groupements d'employeurs, en lien notamment avec l'extension des 35 heures aux entreprises de moins de 20 salariés. Ces dispositifs permettront de recruter des personnes à

temps partagé (donc à temps partiel pour l'entreprise) sans accroître la précarité pour les salariés.

Pour éviter la concurrence entre les territoires et le chantage aux aides publiques, et dans une logique de relocalisation de l'économie, les aides d'État et des collectivités locales aux grandes entreprises seront strictement limitées aux territoires les plus en difficulté, comme le propose la nouvelle directive européenne qui régit les modalités des aides publiques aux entreprises. Les aides des collectivités locales à l'export seront plus encadrées et les aides visant à attirer des entreprises qui quittent un autre bassin d'emploi seront interdites. Seront autorisées, voire développées grâce aux économies réalisées sur les autres types d'aides, les aides à la création et au développement des TPE et PME déjà implantées sur le territoire et dont le marché est au maximum régional, les aides aux secteurs économiques contribuant à la conversion écologique de l'économie (énergies renouvelables, isolation des bâtiments...). Enfin, une commission de contrôle des fonds publics veillera au respect des engagements sociaux et environnementaux pris par les entreprises aidées, pendant la durée fixée par la convention et, en cas de manquement, aura tous les moyens juridiques pour obliger l'entreprise devra rembourser la subvention.

CHAPITRE C

**LES MÊMES DROITS  
POUR TOU-TE-S  
SUR TOUT LE TERRITOIRE**

• BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR . . . . .	P. 34
• POUR DES DROITS EFFECTIFS . . . . .	P. 39
• POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE . . . . .	P. 43
• UNE AMBITION POUR LES OUTRE-MER : L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ . . . . .	P. 46
• SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE . . . . .	P. 47
• DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S . . . . .	P. 50
• REFONDER L'ÉCOLE . . . . .	P. 52
• ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONJUGUER EXCELLENCE ET DIVERSITÉ . . . . .	P. 55
• POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE . . . . .	P. 56
• DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE . . . . .	P. 57
• VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MEDIA ET DES OUTILS DE COMMUNICATION . . . . .	P. 59

## BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR

Les révoltes de novembre 2005 nous interpellent, nous forcent à questionner les échecs des politiques publiques et nos propres limites. Les causes profondes de tels événements sont à chercher dans une situation sociale détériorée, dans les échecs répétés des politiques de la ville, de l'emploi, de l'éducation, du logement, de l'égalité des droits, des transports, etc.

Il revient aux Verts, en tant que parti politique, de faire des propositions concrètes pour changer les politiques publiques, et en particulier œuvrer à la fin des quatre systèmes d'humiliation qu'ont dénoncé à leur manière les émeutiers : l'humiliation face aux violences de la police et le "silence" de la justice ; l'humiliation face à la question du logement ; l'humiliation face aux inégalités liées à l'école ; l'humiliation face à une "sous-citoyenneté" due aux discriminations et à une sous représentation politique. Contre la stigmatisation des quartiers d'habitat social et de leurs habitants, nous refusons l'exaltation de la

### Pour une police citoyenne, démocratique et une justice pour tous

Les Verts demandent la création d'une police nationale de proximité, la suppression de la police municipale et l'affectation du budget dégagé à la médiation et la prévention.

Les tentatives de création d'une police nationale de proximité ont échoué. Il nous reste donc à en établir une véritable, qui permette d'instaurer des liens durables avec la population d'un territoire, condition d'un meilleur respect mutuel.

L'existence même de polices municipales rend possible tout une série de dérives : extension des pouvoirs du maire qui risque de devenir un maire-shérif, possession d'armes à feu comme la police nationale mais sans formation idoine... Des villes comme Bègles, où il n'y a pas de

police municipale, ont démontré qu'une ville pouvait se passer de police municipale.

Une police démocratique et citoyenne suppose également la réduction des prérogatives des milices de sécurité privées, la suppression de toute prime aux résultats et de l'obligation de résultats chiffrés, un redéploiement au niveau communal de la BAC et la limitation du recours aux comparutions immédiates.

Il faut limiter drastiquement les contrôles d'identité.

Une grande partie des troubles dans les quartiers populaires naissent des dérapages et des fréquences des contrôles d'identité, qui deviennent des contrôles au faciès. Ce qui impose de modifier dans ce sens la loi sur les contrôles et vérifications d'identité du 3 septembre 1986 et celle qui pénalise les rassemblements dans les halls d'immeubles.

"mixité sociale" comme objectif ultime. Plutôt que d'imposer une mixité sociale qui vise à diluer la pauvreté des quartiers populaires et à rendre invisibles leurs habitants, en postulant que les classes moyennes, en habitant avec les classes populaires, vont les "éduquer", nous préférons leur faciliter l'accès à l'expression, à la mobilité, à l'initiative et à la visibilité.

Nous refusons le mot d'ordre de "casser les ghettos", qui passe par la dévalorisation de leurs cultures et la destruction de leur architecture, la systématisation de pratiques policières injustes. Les cités ne sont pas des "ghettos" à "casser", mais des quartiers populaires avec leur histoire, leurs solidarités, leurs difficultés mais aussi leurs potentialités. Il faut les dynamiser, pas les dynamiter. À l'heure où la crise du logement social locatif, les opérations de démolitions de logements spacieux, bon marché et parfois confortables, sont difficilement justifiables.

Les forces de l'ordre doivent pouvoir lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations. Ce qui suppose leur sensibilisation, non seulement au moment de leur formation, mais également tout le long de leur carrière.

La police, comme tout pouvoir, nécessite des contre-pouvoirs capables de limiter ses abus. Or, l'Inspection générale des services (IGPN) semble insuffisante à limiter les dérives. La création d'un corps de citoyens composé d'élus, de magistrats, de militants associatifs, sous l'autorité de la CNDS, autorisés à être physiquement présents auprès des forces de l'ordre en action (sur le terrain ou dans les commissariats) permettrait un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières.

La CNDS est un outil qui permet d'appréhender et de lutter contre les dérives des forces de l'ordre, notamment contre le sentiment d'impu-

## BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

nité. Cependant, la CNDS ne dispose pas des moyens financiers et humains suffisants. Il faut augmenter son budget qui n'était, en 2005, que de 545 000 euros.

Les lois Perben I et II ainsi que la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance doivent être abrogées.

Les enfants ne doivent pas être traités comme des adultes en réduction, mais au contraire bénéficier pleinement d'une justice appropriée à leur personnalité en formation. Par ailleurs, il faut cesser de croire que l'on peut faire de l'éducation en milieu fermé et par conséquent il faut supprimer le programme gouvernemental actuel de construction de CEF (Centres Éducatifs Fermés) et d'EPM (Établissements Pénitentiaires pour Mineurs). Par ailleurs, le Maire n'est pas là pour faire du contrôle social ou pour jouer à la super assistante sociale, mais pour mettre en place des politiques publiques traitant des causes des problèmes en banlieue.

Il est impossible d'assurer la justice sans donner plus de moyens à la Justice des mineurs, aux Juges des Enfants, aux services sociaux (PJJ, ASE, Associations habilitées). Un plan d'urgence doit créer 10 000 postes d'éducateurs spécialisés, notamment dans des départements en difficulté comme la Seine-Saint-Denis.

### Emploi : miser sur les potentialités des habitant-e-s

Les Verts demandent la modulation des aides fiscales aux entreprises localisées en zones franches urbaines

(ZFU) en fonction de leurs projets économiques et sociaux

Les ZFU sont très coûteuses et s'apparentent à du dumping fiscal, voire parfois à des cadeaux fiscaux aux patrons, sans contrepartie sociale suffisante. L'approche de l'Union européenne de modulation des aides financières des projets économiques en fonction de leur impact social paraît plus judicieuse dans ces territoires. Préférence doit être donnée au développement de l'économie solidaire, notamment à travers les micro-crédits et le soutien aux sociétés coopératives.

Il est moins coûteux et plus efficace d'instaurer, par exemple dans les passations de marchés publics, des quotas d'embauche de personnes habitant dans des zones défavorisées ou de prioriser les PME issues des quartiers dans les grands marchés publics et privés. La "clause d'insertion" doit devenir l'une des priorités de toute politique pour les banlieues.

Le recrutement de la fonction publique sur concours doit être possible pour les jeunes qui s'adressent aux missions locales pour l'emploi. Il sera organisé des préparations aux concours adaptées à des gens sans qualification.

Ainsi recrutés, ils deviennent fonctionnaires et sont autorisés après 5 années à mutation dans toute la fonction publique. De plus, un concours spécial pour les personnes sans qualification doit être ouvert. Les fonctions publiques doivent être vigilantes sur la diversité sociale et géographique des profils recrutés : politique d'incitations, type d'épreuves sélectionnées, neutralité bienveillante des jurys, etc.

Ce sont près de 7 millions d'emplois (1 emploi sur 3), essentiellement dans la fonction publique, qui sont interdits aux étrangers, souvent déjà défavorisés économiquement et socialement. Cette "préférence nationale" doit cesser.

### Transport : désenclaver les quartiers

Les Verts demandent la gratuité des transports publics à l'échelle de l'agglomération

Le prix élevé des transports, d'un point de vue écologiste, est une incitation à privilégier la voiture. Ce qui a notamment pour conséquence une quasi-assignation à résidence des habitant-e-s de banlieue. La discrimination sociale se double ici d'une ségrégation territoriale. Le coût de la gratuité peut être financé par un impôt local équivalent, ce qui aurait ainsi un effet socialement redistributif, puisque l'impôt est proportionnel. De plus, la gratuité permet de faire de l'économie de tout le dispositif de contrôle. Enfin, cette mesure éviterait de nombreuses situations de tension sociale (amendes, contrôles des tickets, contrôles au faciès de la part des policiers...).

Il faut développer les transports publics inter-banlieues et accroître l'offre des transports, qui doivent fonctionner à une fréquence plus élevée et plus tard en soirée.

### Éducation : pour des ZEP vraiment prioritaires, ouvertes vers la société

La proposition du sociologue Patrick Weil de faire accéder automatiquement 8 % des meilleurs bacheliers

## BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

de chaque lycée de France aux classes préparatoires des grandes écoles permettrait à tous les lycées, et non uniquement à des lycées choisis arbitrairement, de garantir à leurs meilleurs bacheliers l'accès aux meilleures filières post-bac. Cette réforme est pragmatique à moyen terme, dans le sens où elle vise à démocratiser l'élitisme scolaire alors que les Verts, dans l'absolu, sont opposés à l'élitisme.

Elle aurait des vertus en montrant par l'exemple que l'école, dans tous les quartiers, peut donner accès aux meilleures formations, dissuadant ainsi les parents à déroger à la carte scolaire. De plus, cette mesure s'appliquerait de manière égalitaire à tous les lycées, en banlieue, dans les DOM-TOM ou à la campagne. Elle devrait être accompagnée d'un rééquilibrage entre les crédits attribués à l'université et aux grandes écoles.

La différenciation territoriale positive en faveur des ZEP est de trop faible ampleur pour compenser les dynamiques sociales inégalitaires qu'elle prétend combattre. Ce sont notamment les personnels les moins expérimentés, et donc les moins bien payés, qui y sont affectés. Au final, une classe de CE1 en ZEP ne compte en moyenne qu'un élève en moins qu'une classe de CE1 hors-ZEP.

Afin de faciliter un travail pédagogique adapté, il convient de diminuer significativement le nombre d'élèves par classe dans les ZEP (en priorité dans le primaire) et de redéployer les postes de professeurs en ZEP et hors ZEP, avec l'objectif d'un écart de 8 élèves par classe en moyenne.

Il faut revenir à des établissements scolaires à taille humaine et en finir avec des écoles de 1 000 élèves qui suscitent l'anonymat, empêchent une prise en compte individualisée des élèves et un véritable travail d'équipe du personnel de l'établissement, ouvert sur le reste de la société (développement des activités extra-scolaires, possibilité de spécialiser certains établissements de ZEP dans des disciplines « valorisantes » comme le théâtre, la musique, en lien avec les familles et les acteurs du quartier).

Il faut créer des écoles de la deuxième chance en direction de jeunes adultes qui ont quitté trop tôt l'Éducation nationale, qui n'ont pas leur place dans des structures d'aide comme les Missions Locales et qui ont envie à un moment donné de reprendre une certaine forme de scolarité.

Des classes relais, comprenant obligatoirement des enseignants et des éducateurs, doivent être intégrées comme structures à part entière de l'Éducation nationale pour éviter qu'elles ne deviennent une voie d'exclusion. Même s'il est préférable qu'elles se situent hors des murs d'un collège, les classes relais doivent permettre au bout d'un certain temps le retour d'un enfant vers le cursus classique.

Les problèmes des élèves (ex. : absentéisme) ne doivent pas entraîner la pénalisation des familles. Cela entraîne généralement une aggravation de leur situation économique, une stigmatisation des familles et des élèves ainsi qu'une défiance vis-à-vis de l'institution scolaire.

Il convient d'institutionnaliser dans les programmes scolaires de l'apprentissage des notions de droit utiles aux

enfants comme aux adultes, démontrant ainsi que celui-ci ne sert pas qu'à sanctionner mais aussi à protéger et à vivre ensemble dans une société démocratique.

Cette politique doit s'accompagner d'une formation des enfants à la résolution non-violente des conflits en privilégiant le recours à la loi et la parole, la médiation, la coopération et la réussite collective. Même si cette mesure n'a pas vocation à régler tous les conflits et la violence, elle peut contribuer à améliorer les situations en rompant avec les schémas habituels d'une société qui induit avant tout la compétition et l'agressivité.

### Logement-urbanisme : des logements sociaux pour ceux qui en ont besoin

Les opérations de démolition-reconstructions doivent être soumises à un processus de concertation et de co-élaboration aboutissant obligatoirement à référendum local au niveau du quartier concerné et, à la garantie de la reconstruction, au minimum, de logements sociaux (PLAI-PLUS) à l'échelle intercommunale et de haute qualité environnementale, avec des loyers équivalents pour la même superficie. En effet, ces opérations touchent l'intime des populations visées. Celles-ci devraient donc bénéficier d'un droit de veto à ces sujets. D'ailleurs, si ces projets sont conduits dans leur intérêt, elles les accepteront. En revanche, si ces projets sont menés dans l'intérêt des élus locaux prompts à déconcentrer les quartiers d'habitat social qui peuvent embarrasser la tranquillité de leurs autres administrés ou de leur réélection, les habitants auront un moyen de s'y opposer. De tels référendums

## BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

sont tout à fait possible, puisque des communes comme Arcueil ou Gentilly en ont effectué.

Ces opérations, menées avec les crédits de l'Anru, font régulièrement l'impasse sur une vraie concertation, au mépris des habitant-e-s. Or, les cités ne sont pas des "ghettos" à "casser", mais des quartiers populaires avec leur histoire, leurs cultures, leurs difficultés mais aussi leurs potentialités. Il faut les dynamiser, pas les dynamiter.

Il est insupportable de démolir des logements par milliers sans en reconstruire au moins autant. De plus, il faut s'assurer que les logements reconstruits ne le soient pas pour des ménages plus aisés (via des logements PLS) ou encore plus éloignés à la périphérie, contribuant à l'éloignement des nouvelles "classes dangereuses".

Des financements spéciaux doivent être débloqués pour les aménagements contre le bruit des voies routières aux abords des logements sociaux, qu'ils soient nouveaux ou anciens (application rétroactive de la loi sur le bruit).

Afin de lutter effectivement contre les discriminations dans l'attribution des logements sociaux, il convient de ne conserver que les données nécessaires pour répondre aux critères d'attribution des logements sociaux et donc d'anonymiser les procédures. Certains offices HLM, au nom de la "mixité sociale", ou de la "mixité ethnique", utilisent en effet des critères tels que le nom ou la taille de famille, le lieu de naissance, le lieu de résidence ou l'ancienneté dans la commune pour donner la priorité à certains ménages, au détriment des immigrés (ou supposés tels, comme

les Antillais) notamment. Cette discrimination s'appuie sur la stigmatisation du "repli communautaire", qui postule que les étrangers ne doivent pas vivre ensemble et qui autorise, au final, de les rétrograder dans la file d'attente pour l'accès aux logements sociaux, par le biais de "quotas ethniques" qui ne disent pas leur nom.

La lutte contre les discriminations dans le logement doit s'accompagner de la création d'un corps d'inspecteurs du logement formés et matériels suffisants pour effectuer des contrôles dans tous les domaines concernant le logement. De plus, il faut rendre obligatoire la motivation détaillée des refus des demandes de logement, tant dans le secteur privé que public.

En s'inspirant des jardins ouvriers, il convient de permettre l'accès aux habitants des banlieue à des "jardins de poche" ou jardins familiaux pour faire la promotion d'une agriculture domestique saine tout en multipliant les lieux de rencontre entre les habitants.

### Citoyenneté : pour une égalité effective des droits

La proposition, issue des conclusions de la "Commission Stasi" de reconnaître un jour férié confessionnel optionnel pour l'Aïd, Kippour, la Pentecôte ou le Noël oriental permettrait de rééquilibrer un tant soit peu le calendrier républicain, qui reconnaît uniquement les fêtes chrétiennes (Noël, Pentecôte...). Elle a aussi l'avantage de ne pas obliger les salariés à déclarer leur appartenance

religieuse, puisque les athées y auront droit également et elle ne fait qu'officialiser et élargir ce qui existe déjà de fait dans la fonction publique.

Élargissement de la loi du 27 février 2002 sur la citoyenneté de proximité L'établissement de conseils de quartier doit être obligatoire pour toutes les communes, et non pas seulement pour celles de plus de 80 000 habitants comme aujourd'hui. De plus, pour doter ces conseils de vrais pouvoirs, il faudrait obliger les maires à leur attribuer, dans les 5 ans, des enveloppes financières, voire une part de budget participatif, et leur reconnaître la capacité d'exercer une vraie contre-expertise.

Dans la même idée, des observatoires des décisions communales doivent être instaurés, qui seraient en partie composés par tirage au sort, afin de ne pas réserver l'activité politique aux militants associatifs ou aux experts.

Afin d'assurer une représentation effective et équitable de chaque quartier au sein des conseils municipaux, les conseillers municipaux seront élus sur la base de circonscriptions déterminées à l'échelle de chaque quartier.

Le gouvernement doit reconnaître la totalité des anciens combattants des dernières guerres, sans exclusion de nationalité. La mémoire de la libération ne doit pas rester figée sur les libérateurs américains et les résistants français ; notre héritage collectif doit intégrer tous les combattants issus des colonies (goums marocains, spahis algériens, tirailleurs sénégalais...). Ce qui passe avant tout par un alignement définitif sur les normes françaises des retraites et pensions des combattants et travailleurs immigrés.

## BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

Il faut transférer du préfet à la population locale le pouvoir pour un territoire de s'ériger en commune (premier alinéa de l'article L. 2112-5 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit de favoriser la possibilité pour les communautés locales de s'administrer elles-mêmes, localement, à l'échelle qu'elles auront choisie. En effet, dans des communes de grande taille, certains quartiers populaires sont délaissés par la municipalité. Il s'agit alors de rapprocher les lieux de pouvoir des habitants, afin de leur redonner une autonomie et un pouvoir collectif sur leur destin de manière indépendante.

Renforcement des espaces locaux associatifs (maisons de quartier, maisons de la justice et du droit, maisons de la petite enfance) et des médiateurs (médiateurs pénaux et d'immeubles, adultes-relais, aides pour l'accès aux services publics pour les non-francophones)...

L'assèchement financier du tissu associatif, organisé par la droite, a eu des conséquences destructurantes pour des quartiers déjà fragilisés par la faiblesse des services publics. Nous devons donner aux habitants de ces quartiers des réels moyens d'action en leur octroyant des locaux associatifs.

Un effort particulier doit être fait pour généraliser les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) près des quartiers pour traiter dans un lieu de proximité des problèmes de justice civile ou pré-pénale pour des affaires peu graves. Là où elles existent, les MJD peuvent apporter des réponses en terme de justice de proximité. Plus largement, il faut encourager les mesures de médiation entre personnes en conflit, de réparation dans le

cadre d'un lien entre coupables et victimes, ainsi que les travaux d'intérêt général comme peine de substitution permettant aux auteurs d'infractions de s'amender et de retrouver une appartenance collective à la cité. Il faut développer des Maisons de Quartiers et des Clubs de Prévention ouverts en dehors du temps scolaire, proposant des activités et montant des projets avec les jeunes eux-mêmes. Les Maisons de Quartiers pourraient permettre aux parents de venir échanger collectivement sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés et obtenir des conseils de spécialistes familiaux.

Même si on ne doit pas stigmatiser davantage les quartiers populaires dans leur rapport aux questions de genre, il est indispensable d'œuvrer à l'émergence d'une réelle politique féministe dans les banlieues, comme d'ailleurs dans la société toute entière.

Il convient de favoriser la participation effective des filles et des femmes aux activités proposées par les pouvoirs publics ou les associations (colonies de vacances, sports, culture...). Ceci n'aura de sens que si au préalable elles sont associées paritairement à l'élaboration de ces activités, notamment par le biais d'un recrutement mixte des travailleurs sociaux et éducateurs.

Il est impératif de donner aux femmes des lieux de rassemblement et d'échange.

Il existe un manque criant de places d'hébergement pour les femmes victimes de violences. Il faut mettre en place des mesures d'aides (administratives, assistance psychologique et juridique, recherche d'emploi). Des plannings familiaux doivent être mis en place dans tous les quartiers. Des cours d'éducation sexuelle doivent être donnés aux filles et aux garçons par l'Éducation nationale et l'éducation populaire. Des sessions non-mixtes doivent permettre de libérer la parole des filles et de désamorcer les discours machistes, préalablement à des sessions mixtes permettant le dialogue.

## POUR DES DROITS EFFECTIFS

Depuis de trop nombreuses années, on observe non seulement une remise en cause massive des protections sociales et solidaires, mais également un recul très grave des acquis démocratiques : l'inégalité se creuse ; la participation politique faiblit de jour en jour, la parole du citoyen se trouve de plus en plus bafouée par nos gouvernants ; les prisons sont plus que jamais un scandaleux cachemière.

Enfin, la politique sécuritaire devient la seule résolution « ferme » du gouvernement français face aux crises économiques, sociales et sociétales qui secouent notre société. Le droit de se défendre mais aussi les libertés de s'exprimer, de s'engager, de vivre différemment sont attaqués quotidiennement au nom de la « lutte contre le terrorisme », de la

« sécurité du riverain », des soi disant valeurs de la République, souvent résumées à un jacobinisme galopant et surtout invoquées pour exclure un peu plus (expulsions, quotas, contrôle d'intégration, censure de chansons, « tolérance zéro », etc.). Les discriminations se multiplient à force de n'être pas prises en compte et s'accroissent à mesure que la violence sécuritaire du gouvernement s'installe dans tous les domaines de notre vie quotidienne, frappant particulièrement les populations les plus fragiles.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour rétablir et garantir des libertés fondamentales en peau de chagrin, pour lutter contre toutes les discriminations et faire acquérir de nouveaux droits.

### La lutte contre les discriminations au cœur du projet Vert

Par leur ampleur, leur institutionnalisation, leur impunité apparente, les discriminations ont d'ores et déjà des conséquences très graves et constituent un danger pour la cohésion sociale et la démocratie qui s'accroîtra si l'immobilisme de nos gouvernants fige notre République dans un modèle virtuel sans outil de transformation. La peur des communautés ainsi que, de fait, leur renforcement, sont les conséquences directes de la généralisation des discriminations.

Si les discriminations prennent une telle ampleur dans le schéma français c'est parce qu'elles ne sont pas le fait d'un ou de plusieurs individus, mais celui d'un système qui les organise et les généralise. Elles sont caractéristiques du fonctionnement général de notre société et d'une certaine conception de la démocratie. Les remettre en cause, c'est refuser cette conception pseudo-démocratique fondé sur une hiérarchie castée encore omniprésente.

Le respect de la diversité et la non-discrimination – des langues, des minorités, des modes de vie, des cultures, est ainsi l'outil central d'un pluralisme dans les faits, donc d'une démocratie partagée.

Le parti Vert met la question du pluralisme au cœur de son projet. Refuser les discriminations, c'est réviser de facto le fonctionnement général de notre système politique et social. C'est dans cette perspective que les Verts proposent un certain nombre de réformes à mettre en oeuvre à court et moyen terme. C'est un enjeu central de leur réflexion.

### Rendre efficace les outils existants et changer les pratiques sociales

Il existe des outils juridiques en matière de lutte contre les discriminations. Cependant, à cause du dysfonctionnement du système judiciaire, la plupart des plaintes sont déqualifiées ou classées sans suite. Les Verts veulent la mise en place d'une

évaluation continue des outils existants et une analyse des dysfonctionnements constatés pour adapter en temps réel notre système législatif et administratif.

Ils considèrent également que doit être assurée la formation des juristes, des policiers et des administrations aux questions de discriminations, ainsi que celles des bénévoles des associations de défense des droits humains.

Les Verts sont favorables à la mise en oeuvre d'un outil qui permette de qualifier et de quantifier les discriminations (qui est discriminé, dans quelle proportion, par qui, comment, pourquoi...) dans tous les secteurs de la société en prenant en compte toutes les discriminations. Il faut rendre visible l'invisible. Cela permettra de comprendre le processus systémique, de faire pression pour sortir de cet aveuglement dont on ne pourra plus prétendre qu'il est involontaire. Seule cette lucidité pourra nous permettre d'établir des modes d'actions anti-discriminatoires efficaces et justes.

## POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

La plus grande difficulté en la matière résulte du fait que la charge de la preuve incombe à la personne discriminée.

Si nous refusons toute remise en cause du droit à la présomption d'innocence, nous souhaitons un aménagement de la charge de la preuve en matière civile et commerciale pour les personnes physiques et morales de même nature qu'en droit du travail. En effet, s'il est prouvé une différence de traitement manifeste, il reviendra à la personne incriminée d'apporter la preuve qu'il ne s'agit pas de discrimination, mais d'un traitement objectif.

### Légaliser le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe et reconnaître les formes diverses de parentalité

En France et en Europe, les Verts soutiennent depuis longtemps les revendications des lesbiennes, des gays et des transsexuels pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Aux côtés des associations, des couples discriminés et des personnes qui sont laissées sans droits, les Verts se sont toujours engagés sans ambiguïté. L'égalité des droits devant le mariage et l'adoption entre les hétérosexuel-le-s, les transsexuel-le-s et les homosexuel-le-s doit aujourd'hui devenir une réalité, si l'on veut que notre République respecte ses principes fondamentaux dans les faits. L'amélioration du PACS dans le sens d'une égalité absolue entre les droits conférés par celui-ci et le mariage doit, pour les mêmes raisons, voir le jour dans les meilleurs délais (fiscalité, adoption, etc.)

De plus, les transgenres doivent pouvoir changer leur identité civile.

Enfin la parentalité doit plus généralement être revisitée par le législateur afin de permettre à l'enfant d'être mieux pris en charge au sein des nouvelles formes que prend la famille. En particulier, une loi permettant la tutelle de l'enfant par le/la partenaire de vie du parent ayant la garde de l'enfant, lorsque celui-là est d'accord, devra permettre à l'enfant une continuité éducative et affective adaptée à sa situation familiale, même en cas de décès du parent tuteur.

### Réintégrer dans l'espace politique et juridique commun les politiques en direction des personnes en situation de handicap

Les lois actuelles qui orientent la politique sur le handicap consacrent le maintien des personnes en situation de handicap hors de l'espace politique commun. Afin qu'elles retrouvent l'intégralité de leur citoyenneté, nous demandons la réintégration dans l'espace politique et juridique commun des politiques publiques les concernant.

Les mesures que nous proposons appellent des modifications de fond dans la prise en compte du handicap en France et impliquent des modifications des textes législatifs actuels afin de permettre, à terme, le rattachement des institutions médico-éducatives à l'Éducation nationale (et non au ministère de la Santé) et celui des Centres d'Aide par le Travail (CAT) au ministère des Affaires sociales (et non au ministère

de la Santé). CAT dont la mission d'adaptation doit par ailleurs être garantie.

La Caisse Nationale de Solidarité, créée récemment par la loi de 2005, censée financer l'ensemble des politiques en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, est basée sur un principe de charité puisque son financement fait appel à la "solidarité" au travers d'un jour férié devenu jour de travail. Nous demandons sa suppression et l'intégration des dépenses qu'elle finance dans le régime général de solidarité sociale nationale.

Enfin, pour permettre de coordonner ces changements fondamentaux, nous souhaitons la création d'un poste de délégué interministériel aux personnes en situation de handicap, rattaché directement auprès du Premier ministre. Ce délégué aura pour mission l'intégration dans les politiques générales communes de toutes les mesures d'ordre législatif ou réglementaire sur le handicap pour, à terme, disparaître.

### Mettre fin à l'hypocrisie de notre société concernant la prostitution

Les prostitué-e-s doivent ne plus être stigmatisé-e-s et réprimé-e-s, mais accéder au droit commun, comme tou-t-e citoyen-ne. Ce sont les réseaux de proxénètes qui doivent être très durement sanctionnés et les clients sensibilisés.

Il s'agit donc de garantir aux prostitué-e-s l'accès à tous les droits sociaux, de supprimer toutes les mesures de répression, d'éloignement et de stigmatisation les concernant,

## POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

de favoriser leur formation/reconversion quand ils/elles le désirent, par une formation professionnelle et l'arrêt de poursuites du fisc, de donner des cartes de séjour et une possibilité de formation professionnelle pour les victimes de la traite sans dénonciation du proxénète, de lancer des campagnes de sensibilisation en direction des clients, de mettre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre l'exploitation et la violence subies par les prostitué-e-s.

### Reconnaître les langues minoritaires

Signée sous le gouvernement Jospin, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été bloquée par Chirac pour non-conformité à la Constitution en son article 2, qui précise : « *La langue de la République est le français* ».

Plusieurs propositions de loi constitutionnelle ou amendements ont été déposés depuis, notamment par les parlementaires Verts, auxquels il n'a pas été donné suite par les différents gouvernements.

Les objectifs sont d'une part de parvenir à une « récupération » linguistique, c'est-à-dire, un rétablissement du bilinguisme dans tous les secteurs de la vie publique et privée dans les régions historiquement concernées, et d'autre part de permettre aux langues minoritaires parlées par les populations issues de l'immigration et des diasporas d'être transmises en toute dignité à leurs descendants.

Pour cela, il faut une réforme constitutionnelle permettant la ratification de TOUS les articles de la Charte (a

maxima et non a minima), ainsi que l'adoption d'une loi-cadre établissant un statut stable et ambitieux en termes de moyens mis en œuvre.

### Abroger l'ensemble des dispositifs liberticides adoptés depuis 2001

La Loi de sécurité intérieure et ses mesures discriminantes contre les gens du voyage, les personnes sans domicile, les jeunes, les prostitué-es ; les lois contre l'immigration, les lois concernant l'enfermement des mineurs et leur responsabilité pénale doivent notamment être immédiatement remplacées par un système législatif respectueux des droits de chacun-e dans la société française.

L'accès au droit commun pour tous et toutes doit être le principe intangible de ce système. Les prostitué-es et les gens du voyage doivent en particulier voir leur statut de "sans droit" largement révisé pour en finir avec les lois et situations d'exception qui ne font que renforcer les exclusions.

Doit également et impérativement disparaître l'article 434-7-2 du code de procédure pénale relative à l'obligation par toute personne du fait de ses fonctions (y compris les avocats) de révéler des informations sur des personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission d'une infraction, lorsque cette révélation est de nature à entraver le déroulement des investigations ou la manifestation de la vérité (passible de 5 ans d'emprisonnement).

La suppression de la section antiterroriste du parquet de Paris, au profit de pôles régionaux spécialisés judi-

ciaires et de police judiciaire ayant compétence sur toute la délinquance et la criminalité organisée ou présentant des complexités techniques (environnement et santé publique par exemple) nous semble plus pertinente. De la même manière, la modification de la définition française de l'infraction politique doit permettre de prendre en considération le mobile et non pas la nature de l'acte, et de créer un statut de prisonnier politique respectueux des droits humains.

### Instaurer un numerus clausus pour la détention en milieu fermé et en milieu ouvert

Les prisons ne sont pas une solution, en tout cas par elles-mêmes.

Elles ne réparent pas, ne protègent pas, n'empêchent pas la récidive. Mais leur rôle est moins défendable encore lorsque l'enfermement carcéral devient une réponse exclusive à tous les maux socio-économiques que notre société rencontre. Prisons de la misère, de la folie et du désespoir, elles sont un des premiers scandales français. En même temps qu'une vraie mise en œuvre de modes alternatifs à l'enfermement, la première mesure en termes de respect des droits humains fondamentaux est de rendre au prisonnier sa dignité d'homme ou de femme, c'est à dire d'en finir avec un mode d'incarcération où la promiscuité et tous ses effets destructeurs deviennent une réalité systématique. Le projet d'instaurer un numerus clausus en prison aura pour effet de mettre un terme définitif à la surpopulation carcérale et aux drames qu'elle induit.

## POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

Décider de n'installer qu'une seule personne là où il n'y a qu'une seule place relève du respect le plus élémentaire, voire du simple bon sens. Le responsable politique, le législateur et l'administration disposent, sous réserve d'un meilleur examen et de propositions à venir, de quatre voies pour ajuster le nombre de personnes détenues au nombre de places :

- Limiter la durée de l'incarcération en obligeant à l'application des mesures prévues par les textes (aménagement de peine, libération conditionnelle, limitation de la détention provisoire...).
- Mettre en oeuvre les peines de substitution et les dispositifs alternatifs à la prison déjà présents dans l'arsenal législatif (amende, jour-amende, travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve...).
- Supprimer la peine d'enfermement pour certains types de délits qui n'impliquent aucune sorte de dangerosité (infraction simple à la législation sur le séjour, par exemple).
- Libérer de façon anticipée un détenu en fin de peine pour permettre la mise en détention d'un nouvel arrivant.

De plus, pour permettre à la Commission de déontologie d'avoir un rôle moteur dans le respect de la dignité des personnes privées de liberté, il faut lui donner plus de moyens financiers et élargir son champ de compétence à l'ensemble des lieux où il y a privation de liberté.

### Pour une dépénalisation de toutes les drogues et la légalisation du cannabis

Il nous semble essentiel de rompre avec l'hypocrisie et de sortir d'une politique des drogues criminelle et dangereuse. Celle-ci enferme en effet encore plusieurs milliers d'usagers de drogues dans les prisons françaises, et traite par la répression une question de santé publique.

Nous souhaitons la légalisation du cannabis, reconnu par les enquêtes scientifiques comme étant moins dangereux que l'alcool et dont la

consommation généralisée dans la population rend la répression néfaste et socialement injuste. La mise en place d'une politique de prévention, d'accompagnement social et de soins face à l'abus de drogues est urgente, la situation actuelle pouvant se résumer encore une fois à laisser mourir les plus fragiles dans la rue et à réprimer les jeunes et les étrangers. La loi de 1970 doit être abrogée au profit d'une politique de réduction des risques qui ne juge pas, mais accompagne, selon les besoins afférant à chaque situation. Les Verts soutiendront les propositions votées au Parlement européen le 15 décembre 2004 (rapport Catania). Ils soutiendront l'organisation de la Marche mondiale du Cannabis, chaque premier samedi du mois de mai, partout en France, dans les Dom-Tom et dans le monde entier.

## POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

**De l'égalité proclamée des femmes à la réalité, il y a un gouffre. Les inégalités de genre demeurent fortes, les violences et le sexisme perdurent, la division des rôles reste la norme. L'actuelle remontée de l'ordre moral et de l'intégrisme, la culpabilisation des femmes sont autant de signes et de menaces de régression. En outre, la casse des acquis sociaux frappe de plein fouet les femmes, plus exposées à la précarité que les hommes, du fait de l'image stéréotypée et du rôle de gardiennes du foyer que la société leur impose. Pour les Verts, un monde solidaire et écologiste ne peut être construit sur de telles bases.**

### Des mesures pour l'autonomie des femmes

Une condition essentielle de l'émancipation des femmes, c'est leur autonomie financière. Pourtant, elles demeurent trop souvent financièrement dépendantes d'un conjoint ou d'un compagnon. Et c'est parmi les mères de familles monoparentales, à tous les âges, qu'on trouve les femmes les plus pauvres et les plus précarisées, d'autant plus qu'elles ont souvent été contraintes d'accepter des emplois peu qualifiés, à temps partiel, etc.

Les propositions des Verts concernant la réduction et le partage du travail, l'instauration de pénalités pour les entreprises développant des contrats précaires et du temps partiel imposé, la rémunération minimale de 66 % du Smic pour un travail à temps partiel, vont dans le sens de l'autonomie des femmes. Quant au revenu social garanti, il les concerne tout particulièrement, qu'elles vivent seules ou en couple.

La seconde vague de propositions concerne le renforcement des mesures en faveur de l'égalité des

salaires entre les femmes et les hommes, l'obligation de résultats de programmes d'égalité professionnelle dans les entreprises, la revalorisation financière des emplois occupés majoritairement par des femmes, notamment dans le tiers secteur.

Afin de lutter contre l'accroissement des maladies professionnelles, de la souffrance et du stress qui frappent particulièrement les femmes au travail, il convient d'améliorer les conditions de travail, et de mieux les contrôler par une augmentation du nombre d'inspecteurs et de contrôleurs du travail.

Il convient également de reconnaître et valoriser, en terme de rémunération et de droits sociaux, le travail des femmes collaboratrices de leur conjoint (femmes d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs...) par un statut autonome, indépendant de celui du conjoint.

En termes de ressources, concernant les familles monoparentales, l'allocation de parent isolé doit être revalorisée et maintenue tant que l'enfant est à charge du parent et ne peut bénéficier d'aucune aide en son nom propre. Dans le cas d'enfants pour

**Les aspirations des femmes à leur autonomie, leurs luttes contre les discriminations et les stéréotypes exigent une réponse politique dans tous les domaines. C'est pourquoi les mesures concernant les femmes sont réparties dans tous les chapitres de ce projet, mais il sera traité spécifiquement ici des mesures pour l'autonomie financière, fiscale, civile, familiale des femmes, des questions de santé spécifiques aux femmes, et d'une mesure phare : la loi cadre contre les violences de genre. Un Ministère des droits de Femmes sera mis en place dès la première mandature pour veiller à la mise en œuvre de toutes ces mesures.**

lesquels une pension alimentaire est due, il faut établir un mécanisme de perception automatique dès qu'un tribunal rend un jugement.

L'inégalité de ressources entre les hommes et les femmes est également criante au moment de la retraite, et pire encore pour les femmes chefs de famille monoparentales. Les salaires plus bas tout au long de la vie (inégalité salariale, faibles qualifications, bas salaires mensuels et horaires), les carrières incomplètes (interruption d'activité, temps partiels, parcours chaotiques entre emploi et sous-emploi) en sont responsables. Le revenu social garanti, qui interviendrait pendant les périodes de "non activité salariée", doit donc être couplé avec des droits à la santé et à la retraite. En d'autres termes, les droits sociaux deviendraient des droits de la personne et ne seraient plus liés à un salaire ni dérivés de ceux d'un conjoint.

En outre, il est nécessaire de revaloriser le minimum vieillesse et les pensions de retraite, mais aussi de mieux prendre en compte, dans le calcul des annuités, les périodes d'interruption d'activité pour raison de maternité-éducation des enfants. La situa-

## POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES, ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

[SUITE]

tion particulière des familles monoparentales réduit ou supprime la portée des systèmes de réversion. Il convient donc que le nombre d'années prises en compte pour le calcul de la retraite soit porté à 10 ans si le parent a été chef de famille monoparentale pendant au moins 10 ans.

L'instauration de l'imposition séparée dans les couples rétablira l'autonomie fiscale des femmes et clarifiera leur situation sociale. Par ailleurs, le système de parts dans l'impôt sur le revenu, profondément inégalitaire, sera remplacé par un abattement forfaitaire par enfant à charge.

Les allocations familiales seront augmentées, fiscalisées, et attribuées pour tout enfant, quel que soit son rang.

La réforme des noms et des appellations des femmes, l'abandon du terme "chef de famille" conforteront l'autonomie civile des femmes.

Des campagnes de communication pour le partage des tâches domestiques et parentales, le congé paternité porté à un mois minimum contribueront à l'égalité des femmes dans le couple.

### Une loi cadre contre les violences de genre

La violence à l'encontre des femmes représente la forme la plus brutale et invisible de la domination masculine, qu'elle s'exerce dans la sphère du privé ou dans la sphère publique. Il a fallu des décennies de luttes et finalement quelques enquêtes pour qu'elle soit partiellement révélée comme un phénomène général, touchant toutes les classes sociales. Pour autant, il serait faux de limiter ces violences au seul rapport de couple, au domaine du "privé" : c'est l'ensemble de la société qui secrète ce rapport de domination et de violence de genre, et c'est aussi bien dans la rue, ou au travail, que les femmes sont agressées en tant que femmes.

Notre code pénal est saupoudré de dispositions pour réprimer certaines de ces violences. Mais cela ne constitue qu'un appareil de sanctions. Une loi-cadre, à l'instar de celle qui a été votée en Espagne traduirait une toute autre politique. Elle est actuellement à l'étude dans le milieu associatif et traitera de toutes les sortes de

violences : violences physiques ou morales, viols, incestes, harcèlement au travail, mariages forcés, mutilations, etc. Les Verts se feront le relais politique de ces associations...

Dans son argumentaire, cette loi-cadre éclairera la gravité du problème et dénoncera ces violences multiformes qui font système et révèlent la domination masculine et l'infériorisation des femmes (mais aussi de toutes celles et ceux qui ne sont pas dans le moule de la reproduction des rôles sexuels : gais, lesbiennes, trans). Elle annoncera ses objectifs, en particulier la volonté de traiter le problème à la racine (« le processus de socialisation et d'éducation »), et de garantir des droits économiques aux femmes victimes de violence de genre dans le but de faciliter leur intégration sociale.

Dans sa première partie, la loi traitera de la prévention, des mesures de sensibilisation, prévention et détection. L'éducation, mais aussi la publicité, devront respecter la dignité des femmes et leur droit à une image non stéréotypée, ni discriminatoire. Dans le domaine de la santé, des actions de détection précoce et d'assistance aux victimes seront prévues. Un vaste programme de formation complémentaire et de recyclage à l'attention des professionnels qui interviennent dans ces situations sera mis en place.

Dans sa seconde partie, la loi traitera de la protection des victimes et de leurs enfants mineurs, de leur soutien et de leur réinsertion sociale, du droit d'accès à l'information et à l'assistance sociale, du droit à l'assistance juridique gratuite, et enfin du Droit du travail : absences au poste de travail justifiées pour les

## POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES, ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

[SUITE]

victimes de violences, mobilité géographique facilitée, droit à la situation légale de chômage lorsque la situation qu'elles subissent les contraint à suspendre leur contrat de travail, programme d'action spécifique pour faciliter l'insertion professionnelle. Bref, toutes mesures tendant à assurer des ressources minimales de subsistance qui permettront aux victimes de prendre leur indépendance par rapport à l'agresseur.

Dans sa troisième partie, la loi regroupera et retravaillera l'ensemble des sanctions disséminées dans le code pénal, et organisera leur traitement juridique.

### Des mesures pour les problèmes de santé spécifiques aux femmes

Outre la défense de leur propre santé, les femmes comblent à domicile les lacunes de la santé publique et en particulier le manque de structures d'accueil, en soignant leurs proches... Mais il y a des problèmes de santé spécifiques aux femmes qui nécessitent :

- La prise en compte des femmes dans la prévention et le traitement du SIDA qui les frappe de plus en plus dans l'indifférence générale.
- L'étude et prise en charge des maladies professionnelles et impact sur la fécondité et sur les femmes enceintes.
- L'application stricte de la loi de Juillet 2001 sur l'avortement, obligation pour les CHU et hôpitaux des grandes villes de pratiquer les IVG et développement de l'avortement médicamenteux par la médecine de ville.
- La formation des parents à la santé et à une alimentation saine, dispensée par les dispensaires.
- La mise en place de vraies campagnes sur la contraception et l'IVG, gratuité de tous les contraceptifs.
- La formation du corps médical aux problèmes de santé spécifiquement féminins et aux violences.

## UNE AMBITION POUR LES OUTRE-MER : L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Les difficultés de l'outre mer français sont connues: démographie, taux de chômage très élevé, explosion du nombre d'allocataires du RMI, économie de comptoir, problèmes sanitaires, pollutions (mercure en Guyane, pesticides dans les terres donc les eaux antillaises, eaux usées et déchets à la Réunion, conséquences des essais nucléaires en Polynésie...), énormes problèmes de logement, désengagement de l'État des services publics, dirigeants d'entreprise et d'administrations majoritairement métropolitains, reconnaissance des impacts du fait colonial non encore complètement partagée... Le vocable "outremers" recouvre des réalités, des quotidiens bien différents, bien que liés

entre eux par un constat commun. La Guadeloupe et la Martinique présentent des sols qui sont contaminés pour des siècles par des pesticides organochlorés (Chlordécone) utilisés dans les cultures. Les collectivités d'outre mer sont les oubliées de la loi sur l'eau de 1962. Décharges sauvages et manque d'assainissement alimentent les maladies telles que le chikungunya à La Réunion ou la dengue en Guyane. La politique de gestion des déchets ne respecte pas la législation nationale et européenne. La France qui veut se donner en exemple au monde n'a pas été capable de préserver l'environnement et d'assurer la santé de ses ressortissants ultramarins.

Les Verts proposent :

- Un plan Orsec pour la santé au regard des grands enjeux environnementaux comme une des premières décisions dans le cadre de la législation 2007-2012.
- La prise en compte par l'État Français de ses responsabilités sanitaires et environnementales.
- Les conséquences de l'esclavage, du colonialisme, de l'économie de comptoir et du déséquilibre des échanges ont engendré une situation de dépendance face à la métropole. Le clientélisme, le paternalisme, le népotisme, la corruption sont des maux récurrents. L'urgence dans les outre mers est à l'égalité. Les collectivités territoriales de l'outre-mer, en regard de l'histoire, doivent obtenir un plan de rattrapage qui devra s'exprimer à travers des politiques publiques spécifiques et une péréquation permettant de combler les retards et de promouvoir des modèles de développement adaptés à chaque territoire. Le but est de mener la lutte contre le chômage, la précarité, la déscolarisation et la création de structures pour les citoyens les plus défavorisés.
- Une réforme foncière permettant un accès équitable à la terre pour tous les usages (agriculture de qualité, aménagement urbain et rural, logements privés ou sociaux et services publics). L'aménagement du territoire sera abordé comme une priorité, au vu des retards structurels, en étudiant toutes les solutions alternatives dans le cadre d'un développement soutenable, et, dans le cas de la Guyane, en tenant compte du rôle de la forêt amazonienne au niveau planétaire.
- Une continuité territoriale du service public pour lutter contre les discriminations : tout citoyen a le droit de bénéficier du droit d'aller et venir à des conditions de sécurité, de prix, et de confort entre l'hexagone et les collectivités d'outre mer, en prenant en compte la nécessité de diminution de l'empreinte écologique.
- La mise en place de services publics à proximité de tous les lieux de vie (en particulier les lieux de vie excentrés et isolés) doit être assurée afin que l'« égalité » devienne une réalité. Tout citoyen a le droit de disposer d'écoles, de bureaux de Poste, d'hôpitaux, de maternités... dans les mêmes conditions sur tout le territoire français.
- Une organisation administrative choisie : il s'agit de permettre à chacune des collectivités de disposer d'un statut adapté à ses réalités et à ses aspirations, sur la base d'un consentement préalable des populations.
- Le respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique.
- La reconnaissance des droits des peuples autochtones et, en particulier, leur droit à la propriété foncière collective.
- Le contrôle démocratique et la transparence des fonds européens pour un alter développement soutenable.
- L'intégration des collectivités d'outre mer dans leur environnement géographique, notamment à travers la coopération de l'Union Européenne avec les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). Le traitement des urgences écologiques, sociales et démocratiques des outremers ne se fera qu'avec les ultramarins et leurs représentants locaux.

## SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE

La législation française concernant l'immigration est une des plus répressives et des plus inhumaines qui soit dans les démocraties qui nous entourent. Nous opposant fermement à ces politiques dites d'« immigration choisie » ou de « quotas », qui font des étrangers une marchandise, nous souhaitons d'urgence mettre en place trois

types de mesures pour changer radicalement l'approche de la France en la matière : donner le droit de vote à tous et toutes les résident-es en France ; régulariser le séjour de tous les sans-papiers, garantir un droit d'asile respectueux des droits humains fondamentaux.

### Le droit de vote et d'éligibilité doit être accordé aux résidents étrangers pour toutes les élections

Il faut rappeler que le 3 mai 2000, une proposition de loi constitutionnelle a été approuvée par l'Assemblée Nationale et transmise au Sénat. Cette proposition de loi constitutionnelle qui donne le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires dans les mêmes conditions qu'aux étrangers communautaires n'a jamais été mise à l'ordre du jour du Sénat. Alors qu'une majorité de nos concitoyens semble en accord avec le droit de vote aux élections locales, nous devons aller plus loin en revendiquant le droit de vote à toutes les élections. En attendant, il faut multiplier les expériences de Conseils de Résidents étrangers et des Commissions extra-municipales les accueillant.

### Garantir le droit d'asile et l'élargir aux persécutions liées au sexe et au genre

Il est urgent de retrouver un véritable droit d'asile et de revenir à la pleine application de l'esprit de la Convention de Genève, en France et au niveau de l'Union Européenne. L'OFPRA doit être réellement indépendante (des ministères de l'intérieur et des Affaires étrangères), que cela concerne l'ensemble des documents demandés ou la transmission des décisions motivées. La présence de représentants d'associations et de représentants du HCR au sein de l'OFPRA doit être garantie.

Les demandeurs d'asile doivent pouvoir bénéficier de tous les moyens de se faire entendre (information sur leurs droits, délai très rapide d'enregistrement des demandes d'asile, interprète, aide d'avocat et de tierces

personnes de leur choix, etc.) devant l'OFPRA, à l'instar de la commission de recours des réfugiés.

Les demandeurs d'asile ne doivent plus se retrouver dans la précarité. Ils doivent en conséquence disposer d'un vrai dispositif d'accueil et d'hébergement, du rétablissement de l'autorisation de travail et accéder aux droits sociaux de tous.

Nous refusons absolument la notion d'« asile interne », de « zones de protection », de « pays sûrs », notions floues permettant l'expulsion de demandeurs d'asile vers des zones dangereuses pour leur intégrité physique et morale.

Nous voulons l'application réelle du droit d'asile aux victimes de discriminations violentes homophobes, transphobes, lesbophobes et sexistes (y compris dans le cas de mariage, d'« esclavage domestique » ou de prostitution forcée) ainsi qu'aux personnes transgenres persécutées dans le pays d'origine et ce, sans considération sur les États dits sûrs. Cette mesure impose une interprétation systématique de la Convention de Genève en ce sens.

### Reconnaître la citoyenneté européenne de résidence

Tous les sans-papiers doivent être régularisés. ➤

## SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE [SUITE]

Les lois en vigueur créent une nouvelle discrimination entre les ressortissants de l'ancienne Union Européenne, libres de s'installer et de travailler, ceux des nouveaux pays titulaires de demi-droits et tous les autres. Ces derniers, ne faisant pas partie de l'UE, doivent arracher les droits de subsister décemment, se soigner ou bien fonder une famille. Arrestations, expulsions, répression accrue, hommes, femmes et enfants expulsés de logements et mis à la rue, preuves indéniables d'une politique discriminatoire et injuste.

### Appliquer le droit de vivre en famille

Les textes internationaux signés par la France prévoient le droit de chacun au "respect de sa vie privé et familiale" et le droit supérieur des enfants à ne pas être séparés de leurs parents.

Pour mettre en œuvre ces principes, la France distingue actuellement deux catégories de citoyens résidents : les Français (et assimilés comme les Européens et les réfugiés politiques) et tous les autres.

Depuis quelques années le droit des premiers à vivre avec leur famille se restreint, à cause du fantasme sexiste et raciste du "mariage blanc". Mais il est cependant actuellement globalement reconnu malgré quelques limitations inutiles.

Pour les autres, les étrangers, par contre l'arbitraire est total. Pour pouvoir vivre avec sa famille, et donc éventuellement lui permettre d'accéder au territoire français, l'étranger doit suivre la procédure, de "regroupement familial", longue

et soumise à des conditions draconiennes (revenu, logement, non-présence en France de la famille...). De plus, une interprétation rigide des textes crée une discrimination de plus en plus forte envers des citoyens qui résident en France de façon régulière.

Prenant le contre-pied total des projets actuels du gouvernement, qui visent en fait à supprimer le droit de vivre en famille pour les étrangers et à restreindre le droit des Français à avoir une famille étrangère, les Verts proposent la suppression du regroupement familial et l'unification du droit à vivre en famille de l'ensemble des résidents sur la base des procédures qui respectent le mieux les conventions internationales.

### Garantir la liberté de circulation et la sécurisation du séjour pour les étrangers en France

La mobilité humaine connaît une croissance forte et continue. Les causes de migration sont multiples : guerres, violations des droits de l'Homme, catastrophes et dégradations environnementales ou situations économiques très précaires. La France, ainsi que l'Europe dans son ensemble, représente un espace de stabilité qui continuera à exercer dans les prochaines années un attrait important pour ces populations durement touchées. Les sociétés qui les accueillent doivent respecter la dignité des immigrés et assurer le respect de leurs droits.

Or force est de constater que la précarisation des droits des migrants est en aggravation constante.

Afin de garantir à ces populations le respect des droits universels attachés à la personne humaine, la France doit ratifier la Convention Internationale des Droits des Migrants. Cette convention, qui s'applique à tout le processus de migration (préparatifs, départ, transit, séjour) vise à garantir le respect des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine, en particulier la liberté de circulation et de choix du lieu de résidence, le droit à la sécurité, la protection contre les discriminations,...

Cette convention, adoptée à l'unanimité par les nations Unies en 1990, et entrée en vigueur le 1er juillet 2003, n'a été signée à ce jour que par trente états, essentiellement des pays d'émigration. En ratifiant ce texte, la France jouerait un rôle moteur au niveau européen en ouvrant ainsi la voie à d'autres ratifications.

La ratification constitue une première étape, incontournable, dont l'application effective est soumise à contrôle, et qui donne une possibilité de recours en cas de non-respect. Les étrangers en France doivent pouvoir bénéficier de la mise en place d'une telle protection internationale.

### Assurer l'égalité des droits pour tous les hommes et toutes les femmes vivant en France, qu'ils/elles soient français-e-s, d'origine étrangère, immigré-e-s, et quel que soit leur statut

Il existe une oppression spécifique aux femmes issues de l'immigration du fait de leur dépendance à leur partenaire comme parfois de leur pays d'origine, et de leur précarité.

## SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE [SUITE]

Pour lutter contre celle-ci, il faut mettre en place une autonomie juridique des femmes migrantes afin qu'elles ne dépendent plus de leur partenaire, faciliter l'accès à un cursus comprenant alphabétisation et/ou langue française et formation professionnelle, et abrogerons les conventions bilatérales défavorables aux femmes.

### Abroger définitivement la double peine

Des milliers de personnes ayant leurs attaches en France, mais qui n'ont pas la nationalité française, et qui ont déjà subi une peine consécutive à une condamnation, sont expulsées dans un pays où elles n'ont pas d'attache, à la seule vue de leur nationalité. Ce bannissement des temps modernes, aux conséquences sociales et humaines dévastatrices pour les intéressés et leur entourage, est incompatible avec le principe du droit français selon lequel nul ne peut être condamné deux fois pour le même délit. Nous demandons la suppression de la peine d'interdiction

du territoire, un relevé de plein droit des interdictions judiciaires du territoire français prononcées, une abrogation de plein droit des arrêtés d'expulsions prononcés, et l'interdiction de toute mesure d'expulsion d'étranger en possession d'un titre de séjour ou remplissant les conditions pour en obtenir un.

Triple peine en fait car la sanction indirecte infligée à l'entourage de la personne touchée par la double peine constitue une peine supplémentaire. De fait, la protection de la vie familiale n'est pas effective : en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme et l'Ordonnance de 1945 qui protège de l'expulsion les parents d'enfants

français, chaque année sont prises des mesures d'éloignement du territoire français selon lequel nul ne peut être condamné deux fois pour le même délit. Nous demandons la suppression de la peine d'interdiction du territoire, un relevé de plein droit des interdictions judiciaires du territoire français prononcées, l'abrogation des arrêtés d'expulsion antérieurement prononcés.

## DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S



Les Verts estiment urgent de répondre durablement aux besoins de logement de tous les habitants de notre pays et de réduire les charges pour les ménages, en particulier celles liées au chauffage et à l'électricité. La solidarité dans le logement est un droit et un devoir. Nous rendrons opposable le droit au logement pour les personnes défavorisées et nous renforcerons l'obligation de réaliser sur le

territoire national, dans les différentes communes, la part minimum de logements sociaux. Les priorités de nos actions iront à la réhabilitation, à l'éradication de l'habitat insalubre et à la construction d'un million de logements sociaux et écologiques durant la mandature. Le droit au logement sera inscrit dans la constitution.

### Une couverture universelle pour rendre effectif le droit au logement

Le droit au logement des personnes défavorisées sera instauré par un droit de recours devant une autorité responsable, l'agglomération (EPCI). L'État aura la responsabilité de la prise en charge des sans-abris avec des structures adaptées aux publics à la rue, notamment ceux souffrant de troubles psychiatrique, avec de longues durées de séjour, permettant un suivi médical et social suffisant.

Une loi permettra la mise en œuvre par l'État d'un recensement de l'habitat indigne sur l'ensemble du territoire national et imposera un Plan

national d'éradication de l'habitat insalubre et du saturnisme dans chaque collectivité afin de mettre en sécurité les personnes occupant des logements insalubres : rendre obligatoire le relogement des occupants expulsés en raison de l'insalubrité et du péril. Sur le budget de l'État sera constitué un fond d'urgence et d'assistance au relogement obligatoire.

Sera englobé dans ce plan la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants en prévoyant leur relogement dans des résidences sociales, dans le parc social classique et dans le secteur diffus en développant les foyers soleils (un centre lieu d'accueil qui rayonne vers des logements situés dans des immeubles voisins). La production de résidences sociales pour

jeunes en structures collectives ou éclatées ainsi que celle des logements individuels sera augmentée. Les résidences universitaires correspondant aux besoins des étudiants seront réhabilités et un plan de relance de la construction sera engagé.

Nous proposons le doublement des logements d'urgence : une place de logement d'urgence par tranche de 1000 habitants pour les petites communes et EPCI et deux places par tranche de 1000 habitants pour les villes de plus de 100 000 habitants. Il faut une augmentation et un rattrapage de l'APL ainsi que le rétablissement du bénéfice de l'APL pour ceux qui ont droit à une aide inférieure à 24 euros par mois.

Un million de logements sociaux et écologiques seront construits durant la mandature. Nous voulons rendre effective la loi de Programmation de construction de deux cent mille logements sociaux (PLAI, PLUS) et écologiques (pour réduire en particulier les charges de chauffage et d'électricité) par an pendant toute la mandature pour rattraper et reconstituer le parc de logement social en France. Le PLS ne doit plus faire partie des logements sociaux.

Une taxation de tous les produits bancaires sera instaurée pour financer la politique du logement social et la politique de la ville. ➤

## DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S [SUITE]



Nous proposons également d'imposer réglementairement dans les PLU un taux de logement social minimum obligatoire (de 30 à 70 %) dans toutes les constructions neuves de plus de 10 logements, selon les différents secteurs de la ville et leur taux de logements sociaux.

De plus, il faut appliquer la réquisition foncière dans les communes qui n'appliquent pas le taux de 20 % pour la réalisation du logement social sous l'autorité de l'État, avec obligation de réaliser du logement social et transfert à l'État de la compétence de délivrer le permis de construire. L'obligation des 20 % sera étendue à toutes les intercommunalités de 50 000 habitants.

L'amende faite aux communes qui ne respectent pas les 20 % de logement sociaux dans leur parc sera multipliée par dix. Les avantages fiscaux de Robien qui pèsent sur les finances publiques et qui ne contribuent pas à l'équité sociale dans le logement, seront supprimés.

Pour promouvoir la mixité et la création de logements sociaux dans le diffus, il faut permettre aux copropriétaires d'un immeuble de préemp-

ter un appartement mis en vente dans la copropriété pour faire des logements sociaux. L'achat serait financé par un prêt à la Caisse des Dépôts dont la copropriété serait remboursée en partie grâce aux loyers des appartements. L'État prendrait en charge la différence entre le loyer perçu et la mensualité du crédit. L'attribution des logements sociaux serait décidée par la commune.

Pour garantir un logement décent à tous, il faut interdire les coupures d'eau et d'électricité pour les ménages modestes en difficultés. Le niveau de consommation doit être garanti par l'État.

Pour décourager la non mise en location ou en vente de biens immobiliers, les montants des loyers qui

auraient été perçus si le bien avait été mis en location au prix du marché seront intégrés dans les revenus imposables des particuliers et dans les comptes de résultat des entreprises. Cette mesure entrera en vigueur après un an de non occupation et ne s'appliquera pas aux biens pour lesquels une procédure judiciaire est en cours dans le cas d'une succession par exemple.

REFONDER  
L'ÉCOLE

Ce qui caractérise la fin du XX<sup>e</sup> siècle, c'est le large accès des adolescents aux études secondaires et aux diplômes post-baccalauréat. L'objectif de démocratisation, assigné par l'accès de 80 % d'une classe d'âge au Bac, a été assumé par les acteurs éducatifs, notamment les enseignants, confrontés pourtant à des profils d'élèves entièrement nouveaux. Cependant, la diversité culturelle et sociale issue de cette démocratisation, au lieu d'être intégrée comme une richesse, est vécue par l'ensemble des acteurs comme un handicap à la cohésion de la vie des établissements, mais

Les Verts considèrent que le XXI<sup>e</sup> siècle doit être celui d'une école refondée qui affirme les principes suivants :

- Intégrer l'école dans une vision globale de la place de la jeunesse dans la société et des devoirs de celle-ci à son égard. Un projet éducatif ne peut se concevoir sans repenser la place de la jeunesse et l'articulation de l'école avec les autres lieux de socialisation et de formation. Il faut construire et développer la relation entre l'école et l'environnement périscolaire, le partenariat entre les différents acteurs de l'Éducation, en particulier de l'éducation populaire et l'implication des collectivités locales.
- Reconnaître les différences sociales et culturelles comme une richesse et assurer la prise en compte de tous les élèves pour construire un monde en commun. De nouvelles méthodes d'intégration doivent

émerger qui respectent et valorisent les diversités culturelles et sociales, tout en fédérant autour d'un projet démocratique et des valeurs communes : laïcité, égalité, solidarité.

- Privilégier l'acquisition d'outils conceptuels (apprendre à apprendre) et de compétences transversales plutôt que l'empilement de connaissances. Une éducation tout au long de la vie doit permettre de se dégager du "productivisme scolaire" actuel des programmes.
- Développer les activités de coopération et de solidarité au détriment des activités de compétition. Il faut augmenter les temps de travail en commun (y compris pour les enseignants) et le travail sur projet sur le modèle des Itinéraires de Découverte ; des travaux personnels encadrés ou des Projets pluridisciplinaires à caractère professionnel ; l'initiation des élèves à la communication non violente et à la médiation scolaire doit être encouragée à tous les niveaux du système éducatif.
- Mettre en œuvre une véritable formation professionnalisante et une formation continue des enseignants et acteurs de l'Éducation. Il faut mettre en œuvre une analyse des

aussi à l'acquisition harmonieuse et réussie des connaissances de base. De fait, le peu de prise en compte réelle de préoccupations pourtant nécessaires à transmettre via les savoirs et les pratiques éducatives : vivre avec la différence, composer avec des situations familiales ou sociales difficiles, faire face aux défis planétaires a laissé se développer une crise. Cette crise larvée concerne l'ensemble du système : contenus, méthodes, fonctionnement administratif, recrutement des maîtres et des cadres...

pratiques, des techniques de projet et d'évaluation collective, une interdisciplinarité, des pédagogies nouvelles, des formations communes avec les non enseignants.

- Affirmer à la fois la séparation et le lien école/travail. L'école prépare à prendre sa place de citoyen, mais aussi d'acteur social et économique. Aussi, de concert avec l'acquisition d'une bonne culture générale, celle d'une culture générale technique est nécessaire afin de permettre un développement de l'esprit critique et une bonne adaptation à la société et à l'emploi. Il est également nécessaire de redynamiser là où elles existaient (principalement les filières professionnelles) les formations axées sur l'éco-citoyenneté, les modes de consommation et l'environnement (déchets, eau, énergie) et de les étendre à l'ensemble du système éducatif, dès le primaire.

Les Verts affirment donc la nécessité d'une proposition globale et cohérente menée en concertation avec les personnels, qui doit être à la fois incitative, par la valorisation et la multiplication des pratiques positives existantes et directive, afin d'agir sur les nœuds qui bloquent le système lui-même.

REFONDER  
L'ÉCOLE  
[SUITE]

Au cours des années, les missions de l'école ont été étendues : insertion des élèves, prévention santé, sexualité, civisme et citoyenneté... Aux politiques centrales ont été adjointes de nombreuses politiques territoriales : Projets éducatifs locaux, contrats de ville, projets d'action culturels... L'école ne peut pas répondre à tout, il faut définir une politique de l'enfance et de la jeunesse concertée, dont les grandes lignes seront :

- La création d'Établissements Publics de l'Enfance (EPE) communaux ou intercommunaux, lieux de la mise en œuvre de partenariats actifs entre les enseignants et l'ensemble des acteurs locaux (parents, élèves, mouvements d'éducation populaire, acteurs socioculturels, élus, aménageurs, services techniques...). Ces EPE devront être couplés et travailler avec des Maisons de la parentalité (ou École des Parents) à même de venir en aide à ceux qui ne parviennent plus à encadrer et éduquer leurs enfants.
- La réaffirmation du droit à l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous. On constate dès le primaire, une différence d'aptitude à entrer dans les apprentissages (usages différents de la langue et des exercices scolaires). C'est le premier moment de "décrochage". L'école doit prendre en compte des diversités culturelles et sociales, qui peuvent être un obstacle à l'apprentissage, mais peuvent aussi être sources de savoirs et de compréhension mutuelle. Pour ce faire, l'École doit proposer, prioritairement en ZEP, des ateliers de pratique, afin de restaurer l'égalité devant le savoir. La vérification de l'acquisition d'un socle commun correspond à l'engagement de la société vis-à-vis de tous les élèves.

- La lutte contre les stéréotypes sexistes et homophobes. Il faut dès la petite enfance que l'École soit attentive à ne pas véhiculer des stéréotypes débouchant sur une division sexiste des rôles à l'école et dans les activités extrascolaires, voire à des orientations discriminantes. Nous demandons que soient organisées : des formations spécifiques sur ce sujet en direction des parents, des éducateurs et animateurs ainsi que des campagnes sur le partage des tâches, l'image de la femme et contre l'homophobie.

- Une véritable mission d'inclusion attribuée à l'école pour les personnes en situation de handicap. Nous proposons la mise en place de moyens pour l'accessibilité des lieux, le développement des moyens pédagogiques adaptés aux besoins des enfants, une formation initiale et continue des enseignants, en particulier dans les IUFM, un développement des centres de ressources pédagogiques dirigé vers le monde enseignant et des dispositifs d'auxiliaires d'intégration scolaire.

- La réorganisation des classes préparatoires aux grandes écoles et les premiers cycles universitaires. Il n'est pas normal de surencadrer les uns et de laisser les autres livrés à eux-mêmes. Cette inégalité républicaine est coûteuse socialement et individuellement destructrice. De plus la formation des élites ne doit plus reposer sur un modèle unique, fondé sur les mathématiques, qui conforte la société productiviste. Une autre formation des élites doit participer à la construction d'une autre société.

- Une éducation et une formation tout au long de la vie. Ce qui implique un accès à l'école et à la for-

mation ouvert et la mise en œuvre de programmes, de moyens et d'institutions permettant des chances égales d'apprentissage et de réussite pour tous.

- La redynamisation des formations en économie sociale et familiale axées sur l'éco-citoyenneté.

Trop de réformes ont été imposées de façon législative. Les Verts proposent au sein de l'Éducation nationale de conforter et valoriser les expériences de terrain, pour que notre pays fasse jeu égal avec les nations les plus performantes en matière de réussite scolaire. L'initiative des enseignants et l'innovation, l'adaptation continue à la diversité des élèves, la valorisation de toutes les formes d'intelligence, doivent être au cœur de la démarche pédagogique. Il s'agit de rendre les enseignants acteurs du changement pour des élèves davantage acteurs de leur formation. Aussi nous demandons :

- Que soit lancé un appel à projets d'équipes auprès des établissements scolaires pour qu'au moins deux cents établissements soient labellisés sur la base des quatre objectifs suivants : le développement des activités culturelles et de la créativité dans l'enseignement ; l'introduction à l'école de la culture du débat et de la recherche du consensus ; la mobilisation des parents comme principaux partenaires éducatifs au travers de projets pédagogiques ; l'ouverture à la société et aux partenariats en particulier avec les mouvements d'éducation populaire. Il faut également développer dans les universités des formations spécifiques concernant la médiation scolaire et familiale, afin d'avoir à la disposition des écoles, collèges et lycées, des formateurs à la

## REFONDER L'ÉCOLE [SUITE]

médiation, aux compétences recon- nues. L'ensemble des projets et expé- riences menées dans ce cadre servi- ront de point d'appui à une réforme des enseignements, ceci avec une attention particulière au niveau des ZEP.

- Que soit posée la question de l'autonomie des établissements : leur différenciation est prise en compte par les parents et les ensei- gnants, elle est connue de tous (hit parade dans la presse). Il faut la contrôler et l'encadrer. Chaque éta- blissement doit recevoir au-delà des moyens répartis équitablement une enveloppe à gérer en toute auto- nomie, sur proposition des projets col- lectifs d'établissements, soumis à éva- luation. C'est au niveau des collectifs éducatifs que s'organise le dyna- misme de l'école ; ce moteur est la condition sine qua non d'une école vivante. Tous conviennent aujourd'hui qu'une plus grande responsabilité doit être confiée aux acteurs, ensei- gnants, parents, élèves, une démocra-

tie participative. Dans ce cadre, on devra également poser la question de sortir de l'organisation hiérarchique de l'école, et peut-être de dissocier la fonction de président du CA et celle de chef d'établissement.

- Que soit mise en place une ges- tion des établissements décentra- lisée, participative et démocratique. Une part beaucoup plus large des décisions doit être prise localement et démocratiquement (participation des partenaires à la gestion, participation des élèves à l'élaboration du règle- ment intérieur, maison des lycéens...). Il faut réorganiser les procédures de décisions et la concer- tation entre les niveaux administra- tifs en donnant de nouveaux rôles aux conseils d'administration.

- Que les nouveaux établissements construits le soient selon la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) et soient exem- plaires par leur sobriété énergétique, leur conception concertée avec tous les acteurs (architectes, enseignants, parents, élèves...). leurs espaces de citoyenneté ouverts sur le quartier... Afin que l'École soit, dans son archi- tecture même, le premier espace public de citoyenneté.

**Donner à chacun un haut niveau de formation et de qualification est non seulement un impératif moral et économique, c'est aussi un moyen de développer le sens critique et l'appréhension de la complexité, éléments consubstantiels de la pensée écologiste. Or, si l'accès à l'enseignement supérieur s'est largement ouvert (il s'approche de 60 % d'une classe d'âge), comme il l'est dans l'ensemble des pays dits développés, les choix politiques français en la matière ont été tout à fait singuliers. Apportant un fort soutien à des filières hautement sélectives voire élitistes, l'État a en particulier largement négligé l'université. Les conséquences de ces choix sont multiples :**

- Des filières professionnelles courtes et sélectives (2 ou 3 ans) qui rencontrent un réel succès.
- Des classes préparatoires survalorisées à l'extrême, notamment en tant que "voie royale" vers les grandes écoles, en dépit de leurs travers : sélection précoce,

compétition à outrance et concentration sur la capacité brute de travail au lieu de l'autonomie intellectuelle et du raisonnement expérimental.

- Formation d'une élite en vase clos qui n'a jamais approché le milieu de la recherche (ce qui ne peut être étranger au faible investissement privé dans la recherche) ; ce mode de sélection favorise les héritiers et les réseaux durablement implantés dans la société (l'exemple extrême étant les grands corps de l'État).

En parallèle, les diplômés de l'université voient leurs titres sous-valorisés et la capacité de recherche du pays est amoindrie car les enseignants-chercheurs, qui constituent la très grande majorité du potentiel de recherche, consacrent la très grande majorité de leur temps à l'enseignement.

Finalement ce système est parfaitement illisible de l'extérieur, et même de l'intérieur.

**P**our corriger cette situation, un effort budgétaire significa- tif devra être consenti en direction de l'enseignement supérieur et tout particulièrement de l'univer- sité : il s'agit simplement de replacer le financement par étudiant au niveau de la moyenne européenne. Cet effort se traduira principalement par les mesures suivantes :

- Un plan de programmation de l'emploi universitaire de façon à relever le taux d'encadrement en personnel administratif et technique et à permettre d'ici la fin de la man- dature un retour à 150 heures d'en- seignement pour les enseignants-chercheurs, dont l'évaluation intégrera la qualité de leur enseigne- ment.

- Un plan d'investissement immo- bilier (intégrant la norme HQE) visant à restaurer des locaux universi- taires souvent vétustes et à mener un plan d'urgence de construction de résidences étudiantes (privilégiant des chambres de 16m<sup>2</sup>), une partie étant

réservée à l'accueil de chercheurs visi- teurs et d'étudiants en court ou moyen séjour.

- La définition d'un statut de l'étu- diant, incluant un Revenu Mini- mum Etudiant, financé via la suppres- sion de la demi-part fiscale, afin d'établir l'autonomie de l'étudiant par rapport aux revenus de sa famille et de mettre fin au scandale des cent mille étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté. Dans ce cadre, des mesures spécifiques seront prévues pour les étu- diant-e-s ayant des enfants, en prenant en compte la période de maternité.

Cette correction budgétaire permet- tra une évolution pédagogique visant à palier les dysfonctionnements du système français, notamment la course à l'excellence, qui mine l'en- seignement dès le secondaire.

Les Verts proposent à cet effet :

- Le passage des classes préparatoi- res du cadre des lycées à celui des universités, avec suppression de la sélection a priori.

- L'intégration poussée des grandes écoles dans les PRES et incitation à la mutualisation des unités de valeurs entre universités et écoles dès la licence.

- L'ouverture accrue des grandes écoles à la formation continue.

- L'augmentation de l'offre de for- mations courtes, en développant en parallèle les passerelles permettant aux étudiants de se réorienter vers des filières longues s'ils le souhaitent.

- La valorisation du doctorat dans le milieu professionnel (conven- tions collectives) et dans la fonction publique (création de grilles de rémunérations ad hoc et quotas d'embauche).

- Le soutien aux étudiants partant en séjour long (un semestre au moins) dans une université étrangère (et notamment européenne), avec un objectif annuel de 25 % de titulaires d'une Licence ou d'un Master ayant effectué un tel séjour d'ici la fin de la mandature.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONJUGUER EXCELLENCE ET DIVERSITÉ

## POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La loi 2005 ne tient pratiquement aucun compte du travail d'analyse et de proposition poussé réalisé, démocratiquement et dans la transparence, par les chercheurs et des acteurs de la société civile, lors des états généraux de la recherche. Au contraire elle vise à ancrer la recherche dans la logique libérale et productiviste : financement généreux et inconditionnel à la recherche privée, culture de projet au détriment de la recherche de base,

précarisation des personnels, absence de dialogue avec la société. Quant aux moyens accordés, ils ne représentent en réalité pour la recherche publique qu'un simple suivi de l'inflation.

Le risque est donc grand de voir se déliter tout le potentiel de recherche et d'innovation français, le syndrome le plus immédiatement visible étant la désaffection des étudiants pour des études qui ne leur offrent guère de débouché prévisible.

Une approche écologique de la recherche doit, au contraire, permettre de répondre aux exigences suivantes :

- Démocratisation des choix techniques et scientifiques, alliance entre recherche et besoins non-marchands de la société civile : débat parlementaire quinquennal sur la programmation des grandes orientations nationales de recherche et d'innovation, précédé de conférences de citoyens ; financement par l'ANR de projets en partenariat laboratoires-associations, sur le modèle des PICRI ; possibilité pour les chercheurs d'être détachés dans des associations ou de mener des actions pédagogiques ambitieuses, avec des conséquences positives sur leur évaluation ; ouverture du Haut Conseil de la Science à la société.
- Bonnes conditions de recherche pour l'ensemble des personnels : cela passe notamment par un allègement de la charge des enseignants-chercheurs (objectif de revenir progressivement à 150h d'enseignement annuel), la réaffirmation du statut permanent comme règle, et une dotation de base significative pour les laboratoires.
- Capacité à se projeter dans le futur : une loi de programmation sur 5 ans est indispensable, de

manière à garantir un flux de recrutement régulier et une relative stabilité des financements.

- Contrôle rigoureux de l'efficacité de la dépense publique : le financement de la recherche privée (crédit impôt-recherche notamment) doit être évalué avec une attention au moins égale à celles accordées au financement de la recherche publique, en introduisant des critères de qualité de recherche, d'emploi, et de développement soutenable.
- Réaffirmation d'une culture de la connaissance avant celle de projet : ceci passe notamment par une révision des objectifs de l'Agence Nationale de la Recherche (qui devrait être supervisée par le HCS rénové), qui a une vocation légitime à être un instrument de définition de priorités thématiques mais ne doit en aucun cas devenir l'outil principal de financement de la recherche.

- Rejet du brevet sur le vivant et sur les savoirs : encouragement des modes coopératifs ascendants de production des savoirs, d'innovations, et de richesses (logiciel libre, innovation pharmaceutique pour les maladies négligées, réseaux de veille pour la santé environnementale, cultures numériques coopératives, etc.)
- Reconnaissance du rôle des sciences sociales : l'analyse de la crise économique et sociale ne pouvant se faire sans expertise scientifique, les sciences "douces" ne doivent pas être les parents pauvres de la recherche.
- Les Verts veulent faire voter dès le début de la mandature une loi de programmation de la recherche garantissant sur 5 ans une part de 3 % du PIB pour la dépense de recherche, sans recours à l'emploi précaire, et créant les conditions d'une réelle démocratisation et d'un nouvel essor de la recherche.

## DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles proposée par l'UNESCO, Agenda 21 Culture, Conférence des ministres de la culture... la diversité culturelle est au centre des débats sur les échanges culturels internationaux. Également au cœur des réflexions suscitées par l'urgence sociale, elle pousse à repenser fondamentalement les liens entre arts, cultures et citoyenneté et met en exergue la nécessité de sortir la politique culturelle française de l'impasse.

À des politiques culturelles orientées par la recherche de prestige, de rayonnement ou de défense de la culture française, nous préférons une action culturelle publique favorisant les expressions créatrices, ouvrant de nouveaux espaces d'échanges et d'expérimentation culturels, basée sur la notion de bien commun culturel, prenant en compte toutes les cultures dans leurs richesses et leurs diversités. Parce que nous considérons la culture comme un bien commun de l'humanité, il ne peut être

question de la livrer aux seules règles du commerce et de la libre concurrence. Face au marché, il faut maintenir et développer une intervention publique conséquente.

La défense des arts, de l'information et de l'éducation ne peut que s'appuyer sur le respect des cultures minoritaires, en particulier celles issues de l'immigration, dans le respect des personnes. C'est au travers de ces notions, mais aussi de celles de pays, de régions, de fédéralisme, de peuples et de populations solidaires que le concept de diversité culturelle prend pour nous tout son sens et sa force. Elles constituent les piliers d'un projet écologiste basé sur la diversité culturelle.

Nous affirmons que la défense de sa diversité implique tant la libre circulation des hommes et des œuvres que la possibilité à chacun et chacune de résider là où il le souhaite pour y exercer son activité et bénéficier de l'enseignement public et d'un minimum de ressources.

### Garantir l'expression et la participation de toutes les cultures

La diversité replace le tissu culturel complexe au cœur du politique et de l'économie. L'ensemble des politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'aménagement du territoire...), doivent prendre en compte la dimension culturelle dans leur action :

- Favoriser l'interculturalité, la reformulation des traditions et le dialogue intergénérationnel.
- Soutenir la diversité linguistique et l'expression des identités culturelles plurielles
- Développer les processus de coopération culturelle internationale fondée sur le développement au niveau local et sur des principes de solidarité et de réciprocité.
- Reconnaître l'empreinte culturelle de toutes les politiques

publiques et créer des outils transversaux d'évaluation.

- Élargir le champ du patrimoine au patrimoine écologique, industriel, artisanal et ethnologique afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissances des cultures populaires comme bien commun à partager.

### Faire entrer la culture en démocratie

Les modalités de décisions en matière de politique culturelle contribuent à maintenir une coupure entre une culture légitime qui pourrait bénéficier des aides publiques et une culture qui serait moins légitime et donc laissée pour compte ; la transparence des choix et la participation citoyenne, tant dans le processus de prise de décision que dans l'évaluation de programmes et des projets, sont urgentes. Il faut donc :

- Inscrire dans toutes les chartes et les contrats des institutions culturelles subventionnées une clause demandant la prise en compte de la diversité culturelle, de manière à garantir à tous la variété des œuvres et des cultures et à chacun le respect et le soutien à ses pratiques culturelles.
- Impulser la création de Conseils artistiques et culturels sur le modèle des Conseils de quartier, en associant des représentants d'usagers, d'associations et de professionnels de la culture.
- Ouvrir le réseau d'équipements conventionnés à de nouveaux modes d'animation locale au sein desquels artistes, gestionnaires, institutions et usagers s'inscrivent dans le dialogue citoyen.
- Élaborer localement des solidarités répondant aux phénomènes de relégations sociales et territoriales.
- Créer des outils de régulation régionaux et interrégionaux garantissant une distribution équitable

## DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE [SUITE]

ble des moyens et des aides ainsi que la prise en compte des particularités territoriales.

- Placer au cœur du projet de construction européenne, les questions de culture et de civilisations, en levant les ambiguïtés juridiques qui peuvent affecter la diversité culturelle. Il s'agit notamment d'ouvrir des espaces de concertation transparents entre citoyens, professionnels et décideurs politiques en vue d'établir des éléments de politique culturelle commun.

### Relancer la démocratisation culturelle par l'éducation et les pratiques artistiques

L'éducation artistique et les pratiques culturelles sont des facteurs essentiels pour l'épanouissement personnel ; elles permettent également une ouverture sur le monde par l'acquisition de langages communs contemporains. Par ailleurs, l'augmentation régulière de l'offre artistique n'a pas entraîné de réelle démocratisation. Pour la promouvoir, il est nécessaire de valoriser davantage les parcours de découverte.

Il convient donc de :

- Élargir les socles communs de connaissance et les programmes de l'Éducation nationale à l'éducation artistique.
  - Promouvoir la culture scientifique et technique auprès de tous les citoyens afin que chacun possède un minimum d'outils critiques face aux problèmes éthiques, sociaux, économiques et écologiques posés par les applications potentielles des nouveaux savoirs scientifiques (OGM, nanotechnologies, nucléaire...)
- À cet égard, le partenariat avec des artistes professionnels, des associations d'éducation populaire sera partie intégrante de ces dispositifs.

- Élargir la définition de "richesse patrimoniale des usages" du point de vue des spécificités linguistiques, historiques et sociologiques ainsi que la question de la mémoire des immigrations successives en France.

- Relancer les aides aux associations d'Éducation populaire et aux Collectifs d'artistes engagés dans la formation ; accroître la place de l'action culturelle au sein de la Politique de la Ville ; intégrer le travail de transmission dans les statuts professionnels des artistes.

- Développer les équipements collectifs qui, en complément des lieux de diffusions, seront destinés à l'exercice et au développement de tous les types de pratiques artistiques et culturelles, d'un accès aussi simple que peut l'être une bibliothèque ou une piscine.

### Garantir les moyens nécessaires à l'économie de la création

L'initiative autonome des citoyens, qu'elle soit individuelle ou collective, est le fondement de la liberté culturelle et de la créativité. Aussi, les politiques comme l'économie de la culture doivent s'approcher d'un point d'équilibre entre secteur public, économie sociale et solidaire (qu'il convient de développer) et économie de marché.

L'État doit être le garant d'un dialogue social basé sur la solidarité interprofessionnelle prenant en compte la spécificité des emplois liés à la création artistique et à la diffusion artistique. Il doit prendre, avec les collectivités territoriales et les entreprises culturelles subventionnées (radio, télévision, théâtres...) toutes ses responsabilités en terme de finance-

ment de l'emploi culturel public. Dans ce cadre nous demandons dès la prochaine mandature le lancement d'"États Généraux du financement de la création et de l'emploi culturel" rassemblant l'ensemble des partenaires afin, en particulier, de sortir par le haut de la crise liée à la réforme de l'intermittence du spectacle et de l'audiovisuel sans pénaliser les acteurs actuels.

Il faut :

- Mutualiser les outils de service public (salles de spectacles, musées, centre d'art...) pour en faire des lieux mieux partagés et aider le développement du secteur de l'économie sociale dans le secteur culturel (coopératives, SCIC, etc.).

- Inciter, par des exonérations fiscales, les citoyens à financer volontairement culture par la mise en place d'un "micromécénat citoyen" permettant le soutien à la création et à la diffusion d'œuvre, au travers de dons fait à des associations ou structures à but non-lucratif.

- Garantir dans le budget de l'État la part nécessaire pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle de régulateur de l'économie de la culture – 1 % du budget de l'État à périmètre constant étant un plancher minimum – et réserver au sein de ce budget une part significative pour le soutien à la création contemporaine et à l'emploi culturel.

- Redéfinir et limiter l'exploitation des patrimoines à des fins touristiques qui standardise l'environnement et les rythmes de vie et ne prend pas en compte les équilibres locaux d'échanges et de production.

## VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

**La concentration économique met en danger le pluralisme de l'information, l'éthique de la programmation et la capacité de création indépendante.**

L'arrivée de la télévision numérique terrestre (T.N.T.) semblait pouvoir répondre aux attentes de petits opérateurs, ancrés sur des territoires de vie et soucieux de rapprocher les citoyens de "leurs" médias. Or, les critères de l'instance de régulation en matière d'attribution des fréquences (CSA) mettant en avant la solidité financière des futurs opérateurs ont conforté les grands groupes.

Pour permettre le pluralisme audiovisuel, il est nécessaire d'accentuer les mesures anti-concentration en ce qui concerne le cumul des autorisations d'exploitation de fréquences, et de simplifier l'application des dispositions anti-concentration actuelles.

### Suppression de la publicité sur les chaînes publiques et taxation de la publicité au profit d'un renforcement du service public et des télévisions non commerciales

En l'espace de huit ans, le nombre de chaînes était multiplié par 2,5 en France alors que la production globale de fictions originales diminuait de 16 %.

Du côté du service public, la dépendance des recettes publicitaires limite ses capacités d'autonomie

et ses objectifs de qualité qui seuls peuvent lui permettre de s'ériger en contre modèle fort face à la puissance de groupes d'audiovisuels privés mus par une logique sans scrupule du profit.

Afin de libérer le service public de la pression des annonceurs, nous demandons la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Cette suppression doit s'accompagner d'une taxe qui compensera le supplément de marché publicitaire dont les télévisions commerciales bénéficieront du fait de cette interdiction. Cette taxe doit servir à la

Par ailleurs la majorité des médias français est actuellement aux mains de grands groupes industriels et financiers (Bouygues, Lagardère, Dassault...) qui bénéficient largement de commandes publiques. Une législation rendant incompatible le contrôle des groupes et des réseaux média par des holdings industrialo-financiers qui reçoivent des commandes publiques est indispensable pour empêcher des conflits d'intérêts dangereux pour la démocratie.

Enfin, le non-respect récurrent des cahiers des charges des chaînes commerciales montre l'urgence d'une réforme d'un CSA qui ne joue plus son rôle. Le mode de nomination des membres doit être modifié afin d'en faire un organe de régulation démocratique ouvert aux professionnels et aux usagers de la télévision.

création d'un fonds de soutien aux télévisions du tiers secteur et au renforcement des chaînes publiques (nationales ou locales) dont le financement actuel est notablement insuffisant (bien inférieur à celui des chaînes publiques en Grande-Bretagne et en Allemagne) et ne leur permet pas d'investir dans de grandes créations populaires.

### Imposer l'usage des standards ouverts et favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les administrations

L'ordinateur et Internet sont des outils utilisés aussi bien dans le milieu professionnel que dans le quotidien. La communication entre machines et logiciels de marques différentes est un problème que le monde de l'Internet a su résoudre par l'adoption de standards ouverts et non-propriétaires (par exemple le format HTML). Par ailleurs l'utilisation de standards ouverts garantit

## VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION *[SUITE]*

la transparence des données utilisées (assurance que les fichiers ne contiennent pas d'information cachée ou illisible).

Afin de garantir la transparence et la pérennité des données informatiques de l'administration, nous demandons que cette dernière ait l'obligation d'utiliser des standards ouverts.

Les développeurs de logiciels libres font le choix de proposer des outils et des méthodes de communications librement utilisables, copiables, améliorables et réutilisables. La promotion, l'utilisation et la défense du logiciel libre sont des enjeux essentiels pour un développement harmonieux de la société de l'information et pour le partage des

connaissances. La principale menace à l'encontre du logiciel libre est la tentative d'introduction de directives visant à autoriser la brevetabilité des concepts logiciels. Une telle approche engendrerait irréversiblement des monopoles commerciaux sur des catégories de logiciels et serait un frein à l'innovation technologique.

Afin de faciliter le développement de logiciels libres, nous demandons que leur utilisation soit facilitée

dans l'ensemble des administrations et du secteur public. Par ailleurs les Verts affirment leur opposition à toute législation nationale ou internationale permettant de quelque manière que ce soit la brevetabilité logicielle.

CHAPITRE D

**DES INSTITUTIONS  
ET UNE SOCIÉTÉ  
À DÉMOCRATISER**

- **VERS UNE SIXIÈME RÉPUBLIQUE . . . . . P. 62**
- **POUR UNE ARCHITECTURE TERRITORIALE ET UN FÉDÉRALISME DIFFÉRENCIÉ . . . . . P. 64**
- **DE NOUVEAUX LIEUX DE PARTICIPATION CITOYENNE . . . . . P. 65**
- **DES TERRITOIRES DE PROJET À APPROFONDIR, UN ÉTAT RÉGULATEUR . . . . . P. 66**

## VERS UNE SIXIÈME RÉPUBLIQUE

**Nos institutions ne constituent plus un cadre efficace et démocratique de fonctionnement du pays. La cohabitation, devenue habituelle, a entraîné la paralysie de l'État et contribué au discrédit de la politique. Le régime présidentieliste**

### Changer de Constitution en instaurant un régime parlementaire primo-ministériel

Pour en finir avec l'absurde coexistence d'un Premier ministre et d'un Président de la République ayant l'un et l'autre les moyens de se neutraliser, les pouvoirs et le statut du président de la République doivent être profondément modifiés, pour permettre au Premier ministre de jouer véritablement son rôle de chef de l'action gouvernementale, sous le contrôle du Parlement. L'objectif est de faire du scrutin législatif le moment démocratique majeur du pays et du Président de la République une personnalité consensuelle, qui n'interfère pas dans la vie politique du pays, en rendant au débat d'idées son dynamisme et sa dimension collective et en dépersonnalisant les enjeux de la conquête du pouvoir. Pour cela, il faut restituer l'ensemble du pouvoir exécutif au gouvernement, sous la seule autorité du Premier ministre, issu de la majorité élue à l'Assemblée nationale et responsable devant elle seule. Le Président de la République, qui n'est pas soumis au contrôle du Parlement, ne doit être qu'un garant de l'équilibre constitutionnel et du bon fonctionnement des institutions, et non un acteur quotidien de l'action gouvernementale.

Les pouvoirs et le statut du Président de la République doivent donc être profondément modifiés pour en sup-

primer la dimension ultra-personnalisée héritée de la tradition bonapartiste et plébiscitaire française.

Enfin, il faut élargir à l'ensemble des citoyens la possibilité de la saisine d'un Conseil constitutionnel transformé en une véritable Cour constitutionnelle. Cette saisine pourrait notamment être invoquée à l'occasion d'un contentieux par un justiciable devant une quelconque juridiction, qui aurait alors la possibilité de saisir la Cour du problème soulevé.

### De nouveaux modes de scrutin pour une meilleure représentation de la société par le Parlement

Le scrutin majoritaire actuel n'assure ni une représentation équitable des forces politiques en présence dans la société, ni une représentation de la diversité sociale du pays, ni la parité homme / femme. Une clarification et une simplification des procédures électorales tendant vers leur unification dans un sens plus démocratique pour tous les niveaux d'élection est indispensable.

Le principe de la proportionnelle sera inscrit dans la Constitution.

Les Verts proposent les modalités suivantes pour l'Assemblée nationale :

Les députés, toujours au nombre de 577, sont élus pour moitié dans des circonscriptions au scrutin uninomi-

**de la V<sup>e</sup> République gaullienne a été renforcé par la réforme du quinquennat, couplée à la préséance chronologique de l'élection présidentielle sur les législatives.**

nal majoritaire à deux tours et pour l'autre moitié au scrutin à la proportionnelle à un tour sur listes nationales. Peuvent prétendre à la répartition de la moitié des sièges élus à la proportionnelle les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix au plan national. Pour la partie uninominale, sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des exprimés au premier tour ou arrivés en tête au second.

L'électeur dispose ainsi de deux voix lors du premier tour : une pour voter en faveur d'un candidat sur sa circonscription, l'autre pour voter en faveur d'une liste nationale d'un parti. Si aucun des candidats sur la circonscription ne recueille la majorité absolue des exprimés au premier tour, on procède à un second tour. Lors de ce second tour, l'électeur ne dispose plus que d'une seule voix pour voter en faveur des candidats pouvant se maintenir au second tour. La répartition des sièges à pourvoir par le scrutin de listes est entièrement correctrice des déséquilibres issus de la répartition de la première moitié des sièges élus au scrutin uninominal. La correction doit aboutir à ce que la totalité des 577 sièges soient répartis à la proportionnelle des résultats obtenus par les listes nationales. Cette répartition est réputée définitive dès la 1<sup>ère</sup> réunion de l'Assemblée nationale. Nul parti ou groupement ne peut se prévaloir d'une nouvelle répartition proportionnelle en cours de mandat. Après invalidation de l'élection d'un de ses députés au scrutin majoritaire, un

## VERS UNE SIXIÈME RÉPUBLIQUE [SUITE]

parti pourvoit le siège par le premier non élu de sa liste nationale. Le seuil pour prétendre au remboursement des frais de campagne est de 3 % des suffrages exprimés.

Nous proposons que le Sénat soit élu au scrutin proportionnel de liste, dans le cadre régional.

### Lutter contre le cumul

Le cumul des mandats est une spécificité française qui nuit aussi bien à l'exercice des mandats par leur titulaire, qu'à la capacité des partis politiques à concourir à l'exercice de la démocratie. Il faut limiter l'exercice de plusieurs mandats à deux au maximum. Le mandat unique est la meilleure solution à terme.

### Limiter le renouvellement des mandats

La limitation du nombre de mandats successifs exercés par le même titulaire est une condition d'un fonctionnement sain de la démocratie, à

tous les niveaux de représentation. L'absence de règles dans ce domaine constitue sans doute l'une des raisons du vieillissement inquiétant de la représentation nationale constaté depuis le début des années quatre-vingt. En 1982, l'âge moyen du représentant syndical ou politique était de 45 ans, il est de 59 ans aujourd'hui. C'est pourquoi nous proposons qu'on ne puisse pas exercer plus de deux mandats de manière consécutive.

### Limiter à cinq ans la durée de tous les mandats électifs.

Cette proposition, couplée avec l'interdiction de dépasser 2 mandats successifs, empêcherait ainsi d'exercer plus de dix années consécutives le même mandat.

### Établir une véritable parité hommes-femmes

Toutes les élections devant se faire à la proportionnelle, il y sera imposé l'alternance hommes-femmes de un en un. Les postes d'adjoint-e-s et de vice-président-e-s dans les collectivités locales, mais aussi ceux de ministres dans le Gouvernement, devront également être répartis paritairement.

## DES INSTITUTIONS ET UNE SOCIÉTÉ À DÉMOCRATISER

## POUR UNE NOUVELLE ARCHITECTURE TERRITORIALE ET UN FÉDÉRALISME DIFFÉRENCIÉ

Le réveil citoyen, plus qu'une aspiration légitime, est le pivot d'une véritable transformation dans le sens d'un développement soutenable et solidaire, sur la base d'une prise de conscience et d'une coopération active de tous. C'est à partir de l'échelon local que la participation citoyenne est la

plus à même d'impliquer chacun dans les enjeux environnementaux, sociaux et politiques. Les responsabilités doivent être exercées au sein des communautés locales et régionales et le pouvoir ne doit être délégué aux sphères plus élevées du gouvernement qu'en cas de nécessité.

La Constitution reconnaît depuis peu les régions. Mais les dernières lois de décentralisation ont dans le même temps renforcé le rôle de leurs concurrents que sont les départements. Cette situation entraîne confusion démocratique et gaspillages et contribue dans les faits à maintenir un pouvoir centralisé fort par l'organisation de la concurrence entre ces différents niveaux de gestion territoriale.

Par ailleurs, l'expérience montre que la bonne taille de gestion démocratique des affaires publiques de proximité se situe à une échelle de 3 500 à 10 000 habitants. C'est pourquoi il convient de reconcevoir l'architecture et le découpage du territoire en collectivités locales de la façon suivante :

- Communes (avec subdivisions des entités actuelles en zones urbaines et regroupements en zones rurales, pour atteindre l'échelle susmentionnée).
- Regroupements de communes en "agglomérations" en zones urbaines et en "pays" en zones rurales, tenant compte de coopérations de projets réellement pratiquées et cohérentes, et non de la seule volonté préfectorale "descendante".
- Régions (avec suppression des départements ou intégration comme simple échelon de gestion régionale).

Les assemblées administrant chacune de ces collectivités seront élues au suffrage universel direct.

### Sortir du trou noir démocratique de l'intercommunalité

Les structures intercommunales lèvent l'impôt, ont en main les compétences stratégiques de l'avenir et les grands budgets, mais les décisions y sont prises la plupart du temps en cercle restreint, par compromis entre élus de 2<sup>e</sup> degré, sans être directement soumises au contrôle populaire.

Le transfert de compétences de manière uniforme au bénéfice des régions ne cadre pas avec la diversité des situations existantes et le découpage géographique actuel entre en contradiction avec certaines réalités historiques, linguistiques notamment. Il s'agit donc, d'une part, de permettre l'émergence de véritables "autonomies" à l'espagnole, échelon majeur des pouvoirs décentralisés, avec possibilité de différenciation, entre les unes et les autres, des compétences transférées, et, d'autre part, de tenir compte des réalités historiques des territoires concernés en matière de découpage géographique.

Pour cela, il est nécessaire de créer de nouvelles entités et de procéder à des redécoupages géographiques : région basque, établissement de coopération inter-régionale occitane, collectivité territoriale à statut spécifique pour la Catalunya nord, réunification de la Savoie, de la Bretagne, de la Normandie, etc. Un transfert de compétences et d'espaces de souve-

raineté, ainsi que des moyens nécessaires à leur exercice, s'impose vers ces entités autonomes, de façon différenciée selon les demandes de leurs assemblées élues. En particulier, le statut spécifique de la Corse doit évoluer vers celui des autres îles de l'Union Européenne.

### Un statut de l'élu-e local-e

Il s'agit d'une réforme indispensable pour tous, mais surtout pour les femmes.

L'ensemble des conseillers municipaux et intercommunaux doivent bénéficier d'une indemnité de fonction et d'un statut permettant à chacun, quelle que soit son origine sociale, d'accéder aux fonctions électives. Ce statut de l'élu-e local doit notamment favoriser la reconversion professionnelle après l'exercice d'un mandat électoral, garantir une protection sociale et une retraite. Un effort particulier doit être effectué en ce sens en direction des maires et adjoints des petites communes.

### Une séparation totale des fonctions exécutives et délibératives dans les collectivités locales

Il s'agit d'une évolution essentielle pour sortir du pouvoir quasi-absolu conféré aux maires et présidents et de la répartition ambiguë des responsabilités qui l'alimente.

## DES INSTITUTIONS ET UNE SOCIÉTÉ À DÉMOCRATISER

## DE NOUVEAUX LIEUX DE PARTICIPATION CITOYENNE

Les Verts veulent favoriser la participation des citoyens, quels que soient leur l'âge, leur genre, le quartier où ils habitent, leur condition sociale ou

leur nationalité. Participer, c'est avoir le pouvoir d'influer sur la décision.

### Encourager l'expression de la démocratie directe

Le referendum d'initiative populaire (aujourd'hui réduit à une simple consultation qui ne s'impose pas à l'exécutif) doit être inscrit dans la loi, à tous les niveaux de collectivités publiques. Les questions posées ne pourront néanmoins porter sur des sujets remettant en cause les droits fondamentaux. Par ailleurs, un droit d'initiative législative devrait être conféré aux citoyens : toute proposition de loi contresignée par 500 000 citoyens devrait être automatiquement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

### Généraliser de véritables procédures de débat public

Les choix d'équipements, d'aménagements, de technologies, les choix éthiques, amènent des débats d'une complexité accrue. La mise en place de débats publics réellement en amont des décisions est un axe majeur d'une démocratie d'implication et de délibération.

Les nouvelles formes démocratiques comme les conférences de consensus, les jurys citoyens, doivent monter en puissance sous l'impulsion des élus Verts.

### Expérimenter de nouveaux dispositifs participatifs budgétaires

Une entrée des instances participatives dans les arbitrages budgétaires est à construire, sur le modèle des expériences de Porto Alegre et de nombreuses villes sud-américaines, qui visent à imposer les priorités populaires dans les choix de la puissance publique.

### Améliorer les services publics par une implication systématique de l'usager

Les expériences de comités d'usagers dans les transports, les équipements publics, les équipements communaux et le développement de commissions de travail thématiques dans les communes, héritières des commissions extra-municipales, comptent parmi les expériences les plus fertiles et, paradoxalement, les moins médiatisées de participation à la chose publique. Il convient de les généraliser.

### Renouveler l'association des jeunes à la définition des politiques publiques

L'apprentissage de la vie sociale et de la décision collective démocratique pour les jeunes est avéré dans les Conseils d'enfants. Mais il convient de vérifier en permanence qu'ils ne font l'objet d'aucune instrumentalisation. En outre, la participation de jeunes au sein des associations locales (et pas seulement sportives) doit être fortement encouragée par les collectivités. Et c'est dans la construction de lieux de débat, de rencontres inter-générationnelles souples, d'espaces publics de parole et de régulation des conflits, loin des formes institutionnelles existantes qui ne correspondent pas à leurs formes de socialisation, qu'il faut réinitier la participation des jeunes à la cité.

Dans le cadre d'actions intergénérationnelles, l'expression des personnes âgées doit être favorisée par l'expérimentation de Conseils des Sages.

Les NTIC et les médias locaux sont des outils importants de ce dialogue permanent. Il revient à la commune de favoriser l'accès et la pratique de ces technologies avec des équipements de proximité. Doit également être achevée la libéralisation de l'accès aux documents administratifs et pièces des dossiers dans les collectivités locales.

## DES INSTITUTIONS ET UNE SOCIÉTÉ À DÉMOCRATISER

DES TERRITOIRES DE PROJET  
À APPROFONDIR,  
UN ÉTAT RÉGULATEUR

Les Verts, avec la "LOADDT", ont été à l'origine d'une des innovations démocratiques les plus fortes de ces dix dernières années : le maillage du territoire en 340 Pays, territoires de projet plus pertinents pour penser le développement local.

Structure démocratique improbable, à la composition non définie, censée être à l'image des acteurs des territoires, les conseils de développement qui y étaient attachés, ont été, pour certains, en réelle situation de co-élaboration, voire de co-décision dans la construction de chartes de territoires basées sur les principes et les valeurs du développement soutenable.

Ainsi, des démarches participatives réellement exemplaires ont été menées. L'approche par le Pays, structure de projet ancrée sur une philosophie du développement local et une intercommunalité de projet, n'a pas assez été portée politiquement au sein de la "gauche plurielle". Cette approche supposait en effet une mutation culturelle chez les élus et dans les administrations.

C'est pourquoi Les Verts seront porteurs d'une volonté nouvelle d'accompagnement de cette mutation, avec la montée en puissance des instances d'implication de la société civile.

Contre le retour  
du "centre"

On assiste aujourd'hui, de la part d'un État devenu volontairement indigent, à une volonté de tuer toutes les démarches territoriales initiées par les Pays et les intercommunalités et de revenir à la prééminence des échelons territoriaux notabiliaires et clientélistes que sont les départements. Vingt années de contractualisation État-Régions sont remis en cause aujourd'hui par une gestion libérale du territoire qui fait de l'« appel à projet » le nec plus ultra du développement et de la compétition entre territoires l'horizon indépassable de la modernité. Il s'agit d'un retour à la décision « d'en haut » sur la pertinence des projets endogènes, passant par pertes et profits les « délaissés » de la compétitivité.

La contractualisation comme processus coopératif entre Régions, État et territoires de projet ne doit pas mettre en compétition les territoires mais assurer la cohésion territoriale et la solidarité, partant du micro-maillage réalisé dans le local. Il n'y a pas de territoires mineurs.

Les Verts seront donc attentifs à ce que le volet territorial des contrats de plan État-Régions amplifie les

moyens en expertise (l'« ingénierie territoriale ») mis dans l'animation des projets et des démarches.

Ainsi, l'État doit représenter l'ensemble des outils dont se dote la communauté des citoyens dans un objectif de bien-être commun. Son rôle doit être régulateur, garant de l'équité et de la solidarité :

- Aux côtés des territoires comme acteur volontaire de la contractualisation face aux régions.
- Impulsant les politiques publiques volontaristes nécessitées par l'état de la planète (transport, santé, etc.) et la solidarité nationale.
- Animant les débats sur la cohérence des services et la péréquation et la convergence entre régions.

Au-delà même de ses fonctions dites "régaliennes", et qui sont liées au maintien de l'ordre (police, armée, justice et trésor public pour financer le tout), c'est l'ensemble des politiques publiques qui devront être réévaluées, dans un triple objectif de subsidiarité, de solidarité et de lutte contre les phénomènes de technos-structure. En ce sens, l'État ne doit pas être neutre, mais un acteur essentiel d'une politique d'équilibre entre les exigences démocratiques, sociales et environnementales.

CHAPITRE E



**REDONNER DU SENS  
AU PROJET EUROPÉEN**

- CE QUI DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE ..... P. 68
- LES MESURES IMMÉDIATES QUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS  
DOIT PROPOSER À LA COMMISSION ET AU CONSEIL ..... P. 71
- UNE EUROPE POLITIQUE, MODÈLE ALTERNATIF AU MODÈLE DOMINANT ..... P. 72

## CE QUI DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

La crise que traverse l'Union européenne est un élément important du diagnostic que nous établissons pour notre projet 2007. Ce sont les finalités mêmes du projet européen tel que nous l'avons porté en 2004 et ses articulations avec nos priorités nationales que nous devons clarifier et réaffirmer. L'Europe, en un demi-siècle, s'est construite par le "haut", principalement dans les structures intergouvernementales afin d'assurer d'abord la paix sur l'ensemble des territoires de l'Union puis de construire le grand marché commun européen avec le traité de Rome de 1957 et le début de la politique agricole commune. Se

sont ajoutés, par de multiples traités structurants, le rôle accru du parlement européen lié à son élection au suffrage universel, les élargissements successifs de l'Union, la mise en place de la monnaie unique européenne...

Cette construction a montré ses incohérences et ses limites avec la dernière phase de l'élargissement et le traité de Nice, aujourd'hui en application. Il établit une Union européenne à caractère productiviste et ultralibéral aux antipodes de l'Europe écologique, sociale, solidaire, résolument tournée vers le développement soutenable et parlant d'une seule voix, que nous voulons.

Pour lutter contre les 4 bouleversements planétaires majeurs : le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la destruction de la diversité biologique et l'impact désastreux des pollutions, la taille de l'Union européenne peut permettre de proposer un autre modèle de développement, une politique commune enfin tournée vers le développement soutenable garantissant la paix et la sécurité, la démocratie participative à tous les niveaux de décision, laissant un monde vivable aux générations futures.

### Réformer immédiatement et en profondeur la politique agricole commune

Première politique intégrée de l'Union, elle est l'archétype du productivisme et de ses méfaits. L'urgence est double en ce domaine : il faut permettre la conversion des exploitations de type industriel à une agriculture respectueuse de l'environnement et empêcher la culture en plein champ des OGM avec leur risque de dissémination.

### Assurer une pêche durable et la préservation de la ressource halieutique

Après l'*Erika* et le *Prestige*, et malgré les avancées obtenues à Bruxelles, il convient de mieux contrôler les navires, de responsabiliser les États du pavillon, de mettre les pavillons de complaisance hors la loi. Une loi sur la responsabilité de l'État du pavillon rendra les États responsables devant les tribunaux de leurs négligences ayant eu des conséquences dommageables pour l'environnement et la vie des personnes. Il importe d'organiser de véritables contrôles dans les ports notamment par la création d'un corps de gardes-côtes européens, avec des effectifs à la hauteur. Cet objectif est une rupture avec la situation actuelle, où chaque administration chargée d'une intervention en mer se proclame « gardes-côtes français », où le manque de coordination avec les autres pays européens est source d'inefficacité. La principale cause de l'insécurité maritime tient dans la politique du "toujours moins cher" prônée par l'OMC, avec pour résultat la baisse des taux de fret, le passage des navires sous pavillon de complaisance, l'entretien des navires à minima, des pièces de rechange copiées des pièces

d'origine, l'utilisation de navires âgés et fatigués qui auraient dû être envoyés à la casse depuis longtemps, des équipages sous-payés qui font des horaires et des embarquements trop longs ou lorsque ces équipages sont européens, une réduction des effectifs en dessous du seuil de sécurité.

La loi du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français (RIF) doit être abrogée.

Des outils juridiques seront mis en place pour que l'État puisse se substituer à l'armateur défaillant en cas d'abandon de navire.

L'aide nécessaire au renouvellement de la flotte sous pavillon français ne sera apportée que pour des navires armés avec des marins à qui sont appliquées les normes du code du travail maritime français.

Il sera proposé l'adoption d'une directive imposant aux caboteurs transitant entre ports européens des normes sociales aux moins égales à celles qui sont appliquées aux marins résidents, en ce qui concerne les salaires, la durée du travail, le temps d'embarquement, la sécurité sociale...

La politique de pêche doit :

- Assurer une gestion durable et cohérente de la ressource halieutique le long des côtes en réservant la

## CE QUI DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE [SUITE]

bande des 12000 aux bateaux de moins de 16m ; réserver cette zone aux pêches les moins prédatrices, exclure notamment la pêche pélagique en bœuf et les chaluts à grande ouverture verticale.

- Prendre sur les zones de pêche les mesures de protection adaptées et de conditions de travail. Plafonner les aides pour freiner la concentration des entreprises.

- Limiter les subventions à deux bateaux par armateur.

- Orienter la recherche vers de nouvelles techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement dont la mise sous quota s de toute espèce pêchée vendue.

- Création de zones interdites à la pêche industrielle avec un moratoire de pêche pour préserver les nourriceries, la richesse des fonds marins, la biodiversité.

- Construction de bateaux neufs pour la pêche côtière intégrant les normes d'hygiène et de sécurité.

- Mettre en place des règles éco-compatibles pour l'aquaculture.

- Refuser la culture d'algues et d'animaux génétiquement modifiés.

- Lutter contre les pêches illicites.

### Répondre à l'urgence énergétique et climatique

La nouvelle politique énergétique doit répondre aux défis urgents posés tant par le dérèglement climatique que par la crise de l'approvisionnement.

Le secteur de l'énergie devrait relever davantage des politiques plus européennes que nationales afin que la réduction des gaz à effet de serre fixée par le protocole de Kyoto s'applique pleinement et assure la diversité des renouvelables dans tous les États.

Nous demandons que la France propose à ses partenaires un pacte européen de stabilité climatique permettant d'assurer la division par 4 des GES et de parvenir à 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Il faut que l'UE s'engage à réduire sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2050.

Il est urgent de réorienter profondément les politiques de transport avant tout guidées par l'objectif de transport à bon marché grâce à la libéralisation du secteur, tandis que l'harmonisation avance trop lentement dans le domaine social, environnemental ou fiscal. À cette fin, nous avons signalé plus haut, nous proposons de saisir les autorités de Bruxelles d'un memorandum comprenant une série de mesures précises à mettre en œuvre au niveau européen.

### Changer de politique industrielle

La politique industrielle doit relever de la responsabilité de l'UE plutôt que des États en ce qui concerne la maîtrise de la gestion des ressources naturelles non renouvelables. L'Europe doit pouvoir anticiper dans ce domaine en particulier en anticipant les nécessaires reconversions industrielles afin de permettre le maintien de leur emploi pour les salariés.

Nous pouvons relayer la pétition qui demandait : un taux de chômage inférieur à 5 % sur tout le territoire de l'Union, un taux de pauvreté du même ordre, un taux de mal logés inférieur à 3 % et un même taux pour l'illettrisme à l'âge de 10 ans.

Le tiers secteur d'économie sociale et solidaire, riche en emplois doit bénéficier d'un cadre législatif européen propre.

### Une politique culturelle commune et une harmonisation de l'éducation

Il est temps de :

- Mettre en place une dimension européenne dans tous les programmes éducatifs nationaux.

- Promouvoir l'éducation à l'écologie par des cours spécifiques dans tous les États membres.

- Développer largement les programmes d'échange et de coopération.

- Harmoniser les diplômes.

### L'Europe : lieu de construction de la conscience européenne

C'est par l'éducation et par la communication qu'il faut faire vivre l'idée européenne pour le plus grand nombre.

Nous voulons tout d'abord effectuer une large communication sur ce qui existe, impliquant un budget européen dans ces domaines.

Nous voulons ensuite développer un service volontaire européen plus fort que le système actuel trop limité, comprenant également un service de coopération dans les pays du Sud.

Dans le domaine du sport, les Verts souhaitent la création d'une équipe olympique européenne ou, dans un premier temps, regroupement des équipes nationales des pays d'Europe sous un même drapeau avec un même hymne.

Nous voulons également la création d'une chaîne de télévision généraliste européenne, moins confidentielle qu'*Euronews*, facilitant le sentiment

## CE QUI DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE [SUITE]

d'appartenance. Cette chaîne pourra diffuser des bulletins météo européens, des informations, des jeux, des fictions et des informations précises sur la structure et les institutions européennes.

### Changer la politique monétaire

La France demandera à ses partenaires européens de :

- Revenir sur l'indépendance de la Banque centrale européenne afin de la soumettre à un gouvernement économique européen.
- Mettre en place une sélectivité du crédit auprès de la banque européenne d'investissement (BEI) pour financer à taux 0 ou proche de 0 les investissements dans les infrastructures d'économie d'énergie, de transport ferroviaire à grande distance et de protection de l'environnement.
- Sortir des critères de Maastricht (budgétaire et endettement) des investissements réalisés dans le cadre de la décroissance de l'empreinte écologique. Cette décision relève du conseil européen et la liste pourra être proposée par la commission.
- Mutualiser à l'échelle européenne des réserves d'or des banques centrales nationales, or revalorisé au cours du marché (multiplication par 10 environ du cours des droits de tirages spéciaux).
- Alléger le poids de la dette publique des États en permettant son refinancement par des emprunts publics européens émis par la banque centrale européenne à bas taux d'intérêt.

### L'Europe : lieu de régulation de la mondialisation économique et financière

La France proposera à ses partenaires européens de faire de l'impôt sur les sociétés une nouvelle ressource fiscale pour l'Union. Il serait directement affecté au budget européen et aurait un taux unique dans toute l'Union, sauf si dans le cadre de la codécision, le Parlement et le Conseil décide un taux minoré dans certains pays. L'établissement d'un taux majoré est de droit. En attendant une décision communautaire, la France cherchera à adopter un taux d'IS commun avec ses principaux partenaires commerciaux. De doter l'UE de la capacité d'emprunter et de s'endetter en fonction des cycles économiques.

Pour lutter contre les délocalisations physiques, la voie du moins disant social (baisse des cotisations sociales, remise en cause des 35 heures...) est une impasse. La variable sur laquelle les politiques publiques doivent jouer n'est pas le coût du travail mais le coût de transport. La France proposera à ses partenaires européens de mettre en place des pollutaxes sur tous les carburants d'origine fossile (kérosène de façon à augmenter le coût de transport de 30 %. Cette taxe sera payée par le donneur d'ordre. Par ailleurs, pour lutter contre le dumping social en dehors de l'Union, la France proposera à ses partenaires de réserver l'accès au marché européen aux produits et services qui respectent au minimum les conventions de l'Organisation inter-

nationale du travail (liberté syndicale, interdiction du travail des enfants, etc.) dans leur phase de production et de transport. Parallèlement, la France demandera à l'Union de défendre au sein de l'Organisation mondiale du commerce une règle similaire. Le respect des conventions de l'OIT devra être contrôlé par des auditeurs sociaux certifiés.

Pour rendre les entreprises françaises et européennes moins dépendantes des marchés financiers et pour renforcer le contrôle démocratique sur les gestionnaires de fonds, la France proposera à ses partenaires européens de limiter la part du capital flottant (mis sur le marché) des entreprises à 49 % de façon à rendre plus difficile les OPA hostiles. Les 51 % restants seront contrôlés soit directement par l'entreprise (y compris les salariés), soit par des alliances actionnariales de long terme entre entreprises européennes.

Par ailleurs, les fonds existants gérés à partir des marchés européens (assurance vie, fonds de pension de la fonction publique, fonds de réserve des retraites) seront soumis à des obligations de transparence vis à vis d'un comité composé de représentant de l'État, des syndicats, des entreprises et des ONG. Ces fonds devront respecter des critères de type "investissement socialement responsable" sur une part croissante des montants investis et au minimum 20 % dès 2008.

## LES MESURES IMMÉDIATES QUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DOIT PROPOSER À LA COMMISSION ET AU CONSEIL

Nous pensons que l'un des enjeux principaux des échéances de 2007 réside dans la capacité de la France à relancer la construction européenne sur de nouvelles bases. Pour faire repartir la "machine" Europe, seule une construction réfléchie et débattue largement par tous les citoyens de l'Union

est indispensable à sa relance. Un certain nombre de politiques intégrées doivent passer de la responsabilité des États à celle de l'Union européenne pour que se profile enfin l'Europe des citoyens.

Les Verts veulent, par exemple :

- Faire de la France une zone européenne sans OGM.
- Plafonner les aides par actif en fonction du revenu réel et instaurer une double conditionnalité écologique et sociale à tous les agriculteurs et imposer la diminution massive des intrants notamment azotés.
- Proposer la mise en place de 10 millions de toits solaires d'ici 2020 à travers toute l'Europe.
- Proposer de mettre fin immédiatement au traité EURATOM pour que l'Europe sorte du nucléaire.
- Mettre en place le principe du pollueur-payeur pour qu'enfin les responsables des dégâts sur la santé et l'environnement les réparent intégralement.
- Proposer de quintupler le nombre d'étudiants européens bénéficiant d'une bourse "Erasmus", "Socrate" ou "Leonardo".
- Proposer un plan "Marshall" à destination des nouveaux pays membres avec des fonds structurels renforcé afin de favoriser la solidarité entre les régions d'Europe.
- Dégager de nouvelles ressources propres pour l'Union : outre l'impôt sur les sociétés, une taxe spécifique sur le capital financier (taxe Tobin) sera instaurée dans l'UE ainsi que les pollutaxes nécessaires (sur le carbone fossile...).
- Faire passer le budget de l'Union européenne à un nouveau seuil de 2 % du revenu national brut des États membres.
- Proposer de passer à 0,7 % du PNB l'aide européenne au développement.
- Faire de la date du 9 mai, Journée de l'Europe, un jour férié festif, qui puisse reprendre aussi la commémoration du 8 mai.

Parallèlement, la France proposera à ses partenaires d'approfondir l'acquis communautaire et les questions bloquées au niveau des 25 – comme l'harmonisation fiscale – via, si nécessaire, des coopérations renforcées.

## UNE EUROPE POLITIQUE, MODÈLE ALTERNATIF AU MODÈLE DOMINANT

**Les Verts sont toujours des europhiles convaincus partisans d'une Europe fédérale. S'ils désirent aujourd'hui dessiner avec tous les citoyens, par des forums européens, les contours d'une constitution européenne, c'est parce qu'ils sont attachés au partage le plus large de la démocratie participative.**

**N**ous défendons la notion de citoyenneté européenne de résidence en étendant le droit de vote pour les résidents non européens.

Nous défendons le recours au référendum européen d'initiative citoyenne sur les sujets faisant débat au sein de l'Union européenne.

Les modalités de la représentation des Régions au comité des Régions doivent être formalisées et les représentants régionaux doivent justifier leurs positions au sein du comité devant les assemblées régionales.

Tant que l'élection des députés européens n'aura pas lieu par scrutin de liste à l'échelle européenne, l'élection des députés européens français doit de faire de nouveau sur un scrutin de listes nationales paritaires, à la proportionnelle.

Sur le plan des relations internationales, l'Union européenne n'existe que dans les instances commerciales, à l'OMC, et non à l'ONU. La récente et toujours patente question irakienne, les derniers développements de la crise iranienne montrent tout le manque de cohérence d'une telle situation. Aussi, nous réaffirmons notre volonté de voir l'UE fonder son action sur le principe de la primauté du droit sur la force et sur la promotion du désarmement.

Pour avoir enfin une politique étrangère de sécurité commune efficace pour la paix, il faut doter l'Union d'un ministre des Affaires étrangères parlant au nom d'une Europe unie.

De même, pour accroître son rôle de médiation dans les conflits internationaux et œuvrer pour la prévention des conflits, l'Union européenne doit soutenir diplomatiquement et financer largement les projets ONG en ce sens.

Elle doit aussi accélérer la mise en place d'une force de prévention des conflits et d'une force d'interposition en cas de conflits ouverts.

Si l'UE doit parler d'une seule voix sur le plan international, c'est enfin pour assurer un vrai rôle de solidarité

à la coopération entre Nord et Sud. Pour cela, l'Europe doit, au sein de l'OMC affirmer le principe de la souveraineté alimentaire pour tous les peuples. Cela passe par une démocratisation fondamentale de sa politique commerciale et par une réforme de la PAC ainsi que par le droit de privilégier les productions régionales, nationales ou européennes. Le commerce équitable continuera à être favorisé.

CHAPITRE F

**POUR UNE ALTERNATIVE  
À LA MONDIALISATION  
NÉOLIBÉRALE**

- CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL ..... P. 74
- UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR UNE COOPÉRATION SOLIDAIRE ..... P. 77
- POUR UNE POLITIQUE DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT,  
POUR UNE DIMINUTION DU BUDGET MILITAIRE ET UN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE ..... P. 78

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE,  
POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL



Depuis des décennies de mondialisation et de libéralisation des échanges économiques, le fossé Nord/Sud ne cesse de croître. Aujourd'hui, 1 % de la population mondiale détient à elle seule l'équivalent du revenu global des 57 % les plus pauvres ; les 5 % les plus riches de la population mondiale ont un revenu 114 fois supérieur à celui des 5 % les plus pauvres. 2,8 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars US par jour et 1,2 milliards avec moins de 1 dollar US par jour. Or, les flux financiers qui remontent du Sud au Nord sont paradoxalement beaucoup plus importants que ceux descendant du Nord au Sud. En 2002, les "pays en développement" (PED) ont reçu 57 milliards de dollars US d'aide publique au développement (APD) et 80 milliards d'envoi des migrants, soit 137 milliards, mais ont dû rembourser 343 milliards au titre du service de la dette. Enfin, ils ont vu les multinationales installées

chez eux rapatrier 66 milliards ! Les pays développés n'ont jamais honoré l'engagement pris à Stockholm en 1972 d'accorder 0,7 % de leur PNB. Rompre avec la logique inégalitaire du développement entre les sociétés du Nord et des Sud, tel est l'objectif du contrat social mondial en cours d'élaboration dans les forums sociaux mondiaux. Il repose sur la réforme des institutions mondiales, un financement global de la lutte contre la pauvreté, l'abolition de la dette des pays les moins avancés (et là où elle est insupportable) et une politique de coopération solidaire qui se substitue à l'aide publique au développement. Les mesures proposées devront être mises en œuvre par un ministère adapté à l'ère de la mondialisation, chargé à la fois de la coopération solidaire, des migrations et du commerce mondial afin de disposer d'une politique cohérente face aux conséquences de la mondialisation néo libérale.

**Pour une réforme globale des institutions financières et commerciales internationales**

Pour les Verts, il s'agit en priorité de :

- Renforcer et réformer l'ONU pour une architecture juridique internationale claire : accroissement du poids des pays du Sud et de la société civile ; abandon des sièges des pays européens au Conseil de sécurité au profit de représentants de l'Union européenne, transformation des institutions financières (FMI, BM, OMC) en agences de l'ONU et fin des conditionnalités imposées par la banque Mondiale et le FMI en matière de politique économique (privatisations, libéralisation, politique fiscale ou budgétaire).
- En finir avec le G8, directoire des pays riches ; La France proposera la création d'un Conseil de sécurité économique, financier, social et environnemental, sans siège perma-

nent sous le contrôle de l'ONU. Celui-ci, première étape d'un gouvernement économique mondial sera représentatif de la majorité des pays des Suds et du Nord. Pour mettre en œuvre cette proposition la France se retirera unilatéralement de l'actuel G8.

- Réformer l'OMC en soumettant ses normes et ses règles commerciales aux normes sociales, environnementales, sanitaires et culturelles de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO
- Geler l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), qui vise à privatiser tous les services.
- Créer une organisation des Nations Unies pour l'Environnement garantissant la mise en œuvre complète et effective du droit environnemental et doté d'un pouvoir de sanction
- Créer une agence internationale pour la régulation du commerce

des minerais précieux (label d'origine, certification, traçabilité des transactions et pouvoir de sanction).

Par ailleurs d'autres mesures économiques et financières sont à prendre :

- Taxes mondiales avec décision de la France et engagement de l'UE de les rendre effectives sur les transactions financières, sur les transports et les ventes d'armes afin de créer des fonds structurels mondiaux visant à éradiquer la faim et garantir l'accès aux biens publics mondiaux.
- Traité international de lutte contre les paradis fiscaux, avec en particulier la levée du secret bancaire et des mesures concrètes de lutte contre les délocalisations fiscales, avec obligation pour les entreprises du dépôt de dossiers devant la direction générale des impôts, pour que cette dernière puisse émettre un avis sur la réalité économique du prix de transfert pratiqué par l'entreprise avec ses filiales.

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE,  
POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL

[SUITE]



- Démocratisation du contrôle des sociétés cotées à la Bourse de Paris par la mise en place d'un conseil de surveillance sociétal composé de syndicats, d'ONG, de représentants des collectivités territoriales où l'entreprise est implantée.
- Instauration d'un contrôle démocratique des banques et de leurs filiales de gestion d'actifs financiers qui sont les véritables opérateurs de la finance internationale et gèrent l'épargne de millions de salariés.

La France prendra l'initiative d'une conférence internationale ouvrant la négociation d'un cadre international juridiquement contraignant de responsabilité des entreprises, qui reconnaisse le devoir de responsabilité sociale, sanitaire et environnementale des acteurs économiques et, en cas de manquement, la possibilité de sanctionner les acteurs défaillants.

**Droit des peuples à la souveraineté alimentaire**

La politique agricole mondiale mise en place par l'OMC est un désastre aussi bien pour les peuples, que pour les paysans et l'environnement. Elle est inégalitaire avec les subventions publiques à l'exportation, accessibles aux seuls pays riches. Elle ruine et affame les pays du Sud qui ne peuvent aider financièrement leurs paysans comme le font les pays riches. Ces subventions constituent un véritable dumping, ainsi que vient de le juger l'ORD pour les aides au coton des USA.

C'est pourquoi cette politique agricole doit être profondément transformée.

Il faut reconnaître le droit inaliénable à la souveraineté alimentaire par groupes de pays homogènes.

Les Verts soutiendront la mise en place du Droit à la Souveraineté Alimentaire dans le cadre de l'ONU et non de l'OMC, en complétant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen par une Charte de la Souveraineté Alimentaire.

Ceci consiste à protéger l'agriculture paysanne et à garantir le droit à l'alimentation des populations, à mettre en œuvre des mécanismes de soutien et de régulation des marchés agricoles mondiaux, notamment par l'arrêt effectif des subventions publiques à l'exportation. Les denrées aidées, de quelque façon que ce soit, ne peuvent être mises sur le marché mondial sans que les pays riches ne soient ainsi en position de dumping commercial.

L'OMC doit reconnaître le principe du prix rémunérateur pour les produits agricoles, calculé sur les zones produisant 60 % de la denrée concernée, produite de façon écologiquement et socialement correcte; pour le reste de la production de la dite denrée, des aides peuvent être attribuées, uniquement au revenu, plafonnées par travailleur. Cela se fera dans le but de favoriser l'auto-suffisance des produits de base et un commerce équitable. et ainsi protéger les agricultures vivrières locales, en permettant à chaque pays ou entité géopolitique d'interdire les importations à des prix inférieurs aux prix des denrées locales équivalentes.

La coopération, la formation et le transfert de connaissances agricoles entre les paysans du Sud et du Nord

doivent être encouragées, certaines pratiques du Sud étant très positives pour la Souveraineté Alimentaire.

La France proposera d'interdire le dépôt de brevet pour les organismes vivants : le brevetage du vivant, y compris des gènes quels qu'ils soient (humain, animal et végétal) sera interdit par les conventions internationales. Il faut reconnaître le savoir faire traditionnel des communautés indigènes et un droit d'usage sur leur faune et leur flore aux pays du Sud qui ont su préserver la biodiversité.

**Pour un contrat mondial de l'eau**

Les grands majors de l'eau français appuyés par l'État et les grandes institutions tant nationales que internationales veulent exporter le "modèle français" de gestion de l'eau. Un modèle qui a fait la preuve de son échec dans la préservation de nos ressources hydriques et qui vaut à la France d'être régulièrement condamnée par la Cour de Justice Européenne. Un modèle qui, cependant, a garanti l'impunité et la prospérité des pollueurs et assuré la fortune des actionnaires des grands groupes français de l'eau. Forts de leur réussite dans l'hexagone, ces groupes veulent maintenant s'attaquer à tous les marchés "solubles" de la Planète. La recherche de profits maximum a eu pour effet, dans beaucoup des pays visés, d'exclure de l'accès à l'eau les franges les plus pauvres de la population et a provoqué des réactions répétées de révolte. Les Verts, au côté de nombreuses associations, sont signataires de l'appel pour un contrat mondial de l'eau qui précise que des "parlements" citoyens mondiaux de l'eau auront pour fonction de définir

## CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, POUR UN CONTRAT SOCIAL MONDIAL [SUITE]

les règles d'une gestion patrimoniale, publique et démocratique de l'eau dans le monde, afin d'éviter que l'eau ne devienne le pétrole du 21ème siècle (l'or bleu) avec ses risques de conflit. De plus, un "Tribunal Mondial de l'Eau", juridiction internationale, sera chargé de contrôler l'application de ces règles et de sanctionner les infractions.

### Pour l'annulation inconditionnelle, immédiate de la totalité du montant de la dette externe des PMA et partout où elle est insupportable

Cette annulation constituera le signe d'un nouveau départ pour la reconstruction des relations entre les pays sur la base d'une coopération solidaire.

Une grande partie de la dette des PMA est constituée par des dettes illégitimes contractées dans des conditions pour les moins douteuses. Les Verts proposeront d'instituer des règles du jeu équitables et transparentes à l'endettement international en supprimant le Club de Paris et en proposant un tribunal international de la dette, impartial, chargé d'appliquer le droit international et les principes généraux du droit en la matière.

La gravité de la situation de pauvreté de masse et l'effondrement économique et social de ces pays asphyxiés par un service de la dette qui ne cesse d'augmenter et qui absorbe une grande partie des ressources internes exige des gestes clairs de la France, de l'Europe et de la communauté internationale, c'est-à-dire les mesures suivantes :

- Annulation de la dette des Pays les plus pauvres et là où elle est insupportable et calcul de la créance écologique de ces pays.
- Audit de la dette des pays du Sud vis-à-vis de l'État et des bailleurs publics français.
- Gel des avoirs d'origine illicite des gouvernants du Sud et promotion d'un traité international de la dette odieuse.

Il est, d'autre part, important de faire le lien entre la dette coloniale, la dette écologique, et la dette liée à la Françafrique. La dette, sous toutes ses formes, pèse non seulement sur l'économie des anciennes colonies françaises, mais aussi sur l'imaginaire des peuples en France ou en Afrique. Cet imaginaire colonial doit être soldé en posant à la fois clairement le problème de la mémoire, de l'impunité et du devoir de réparation, même s'il n'est pas réellement quantifiable et doit demeurer un enjeu collectif.

Une Commission d'historiens avec audit public sur les responsabilités de la France depuis 1945 en Afrique sera mise en place.

## UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR UNE COOPÉRATION SOLIDAIRE

La loi sur la coopération solidaire a pour objectif la réforme complète de l'aide publique au développement pour la mandature 2007-2012, avec un contrôle parlementaire et citoyen sur les finalités, le contenu et l'efficacité de l'aide, tant en France que dans les pays aidés : réforme des appels d'offre et des missions, gestion locale, paritaire et démocratique des programmes. Elle passe par l'augmentation de 150 % de l'aide publique au développement pour la mandature 2007-2012, par

la concentration de l'aide sur les PMA et les besoins fondamentaux, le renforcement de la coopération de société (commerce équitable, micro-crédits, coopération décentralisée, ONG), la réforme de la Coface. Elle s'appuie sur trois principes : le principe d'égalité entre partenaires de différents pays, le principe de transparence de la politique de coopération et le principe de participation citoyenne et démocratique permettant une coopération de société à société.

La France proposera que les aides publiques européennes à la coopération passent de 0.39 % du PNB à 0.7 %.

Le "domaine réservé" du Président de la République sera supprimé. Une délégation parlementaire à la coopération solidaire et à la mondialisation sera créée. Elle contrôlera la coopération bilatérale, européenne et rédigera un rapport annuel communiqué au Parlement et rendu public.

L'Agence Française de Développement sera réformée, sa fonction d'agence renforcée, sa filiale bancaire centrée autour du soutien à la coopération de société à société.

L'État mettra en place des indicateurs des transferts de ressources entre la France et les pays du Sud.

La coopération solidaire liée aux migrations sera développée. Cette mesure se concrétisera par la création d'un fonds d'appui aux OSI et aux OSIM, un Livret d'épargne solidaire protégeant et soutenant l'épargne des migrants, la création d'un congé solidaire. Tout migrant salarié aura droit à un congé solidaire pour participer à un projet

dans son pays d'origine dans le cadre d'une association de solidarité issue des migrations.

Cette loi sera préalablement discutée lors d'État Généraux de la Coopération Solidaire réunissant l'ensemble des acteurs concernés au Nord et dans les Suds.

## POUR UNE POLITIQUE DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT, POUR UNE DIMINUTION DU BUDGET MILITAIRE ET UN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

**La France est le troisième exportateur d'armes dans le monde. 47 milliards d'euros sont affectés au budget militaire, dont la moitié servira à construire de nouvelles armes. Plus de 400 000 militaires et 2 millions de civils travaillent directement et indirectement pour l'industrie de l'armement. Ces moyens humains et financiers sont détournés des budgets consacrés à la coopération solidaire, à l'éducation, à la formation, au développement humain et à l'environnement.**

Un changement radical de politique doit se traduire par :

- La publication des accords de défense passés et présents et leur approbation préalable par le Parlement, un rapport annuel au Parlement sur la coopération militaire, la fermeture des bases militaires de la France en Afrique hormis celles prévues dans le cadre du programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), l'instauration d'un vote du Parlement préalable à toute intervention militaire à l'étranger, la mise en œuvre de la compétence universelle par les tribunaux français, la transposition en droit français du statut de Rome sur la CPI, la création d'un Fonds d'aide à la démocratie et aux Droits de l'Homme.
- L'engagement de la France en faveur d'une zone sans armes nucléaires en Europe, gage de bonne volonté et contribution majeure pour l'application de l'article VI du Traité de non prolifération relatif au désarmement.

- L'engagement de la France à œuvrer en faveur d'une conférence des Nations Unies sur le désarmement, intégrant un traité d'interdiction de production, de stockage et d'utilisation de matières fissiles, pour mettre fin à la dissémination par l'aide à l'acquisition et à la maîtrise de l'énergie nucléaire civile. Elle proposera aux pays de renoncer aux armes nucléaires en contre partie de financements quantifiés par le FMI, se situant dans le cadre d'une coopération solidaire multilatérale. Elle luttera contre le projet NMD et se fixera comme objectif l'élimination des armes de destruction massive.

- Le gel des crédits consacrés au nucléaire militaire et l'abandon total de la construction du missile M51, la signature d'une convention cadre sur les transferts internationaux d'armes imposant l'exigence d'une autorisation préalable à tous les transferts internationaux d'armes.

- La soumission des décisions de ventes d'armes au contrôle du Parlement, qui créera une commission extra parlementaire intégrant des représentants des ONG de défense des droits de l'homme.

- Un plan de reconversion des industries d'armement. La diminution des participations financières publiques aux sociétés d'armement et le financement des programmes d'interdiction des mines anti-personnel.

- L'engagement de la France à interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous munitions, à veiller à la destruction de leurs stocks et à favoriser un accord international sur cette question.

- L'affectation de 1 % du budget français de la défense à la paix, à la prévention et à la résolution des conflits. Il sera consacré notamment à la mise en place d'un service civil volontaire et non obligatoire avec pratique de la défense civile non violente, de l'intervention civile de paix dans la résolution des conflits et apprentissage de la médiation, de l'éducation à la paix et à la non violence à l'école et dans les quartiers.

- Un droit syndical pour les personnels de la défense et la révision du statut militaire

Coordination :  
Anne-Marie Billiottet  
avec les groupes de travail  
du projet 2007 des Verts.  
Révision et mise en page :  
Géraldine Boyer et Lionel Guérin.  
Imprimerie : Presse Plurielle, Paris.

Nom .....

Prénom .....

Numéro, rue .....

Code postal .....

Commune .....

Téléphone .....

Courriel .....

Profession .....

Je souhaite recevoir deux numéros gratuits de **Vert**, le mensuel des Verts.

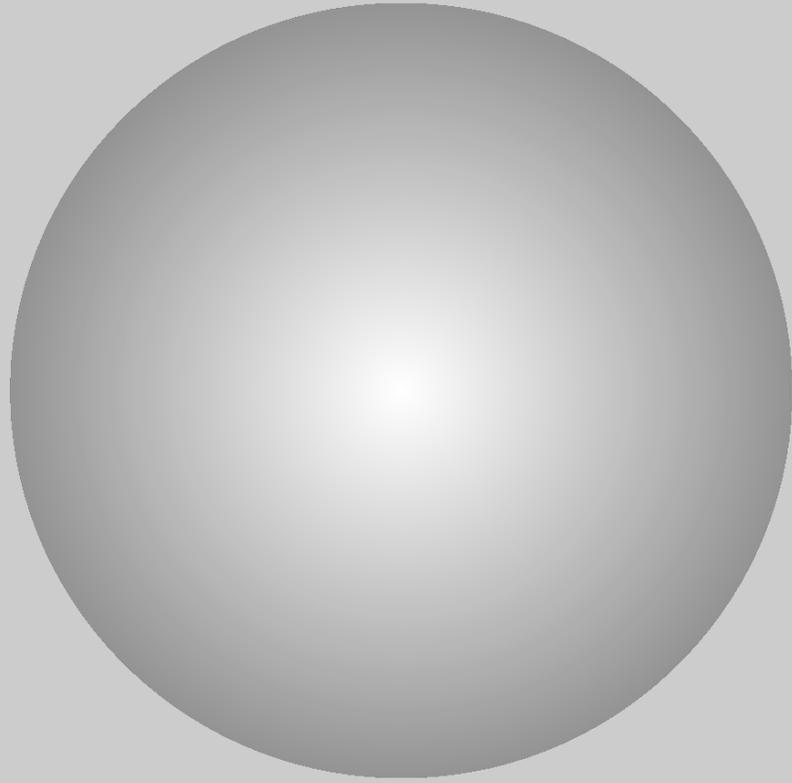
Je souhaite recevoir **Vert Electro**, la lettre électronique des Verts.

Je rejoins les Verts (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier).

Coupon à renvoyer à :

**Les Verts**

Secrétariat national  
247 rue  
du Faubourg-Saint-Martin  
75010 Paris  
Téléphone  
01 53 19 53 19  
Télécopie  
01 53 19 03 93  
Site internet  
www.lesverts.fr



**L'ÉCOLOGIE**  
*Les Verts* 